

# Bulletin du Conseil communal

N° 6



**Lausanne**

Séance du 14 novembre 2017

Volume II : Préavis, rapports-préavis  
et rapports de commission les concernant



## **Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 14 novembre 2017

6<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### **Sommaire**

#### **Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois**

Préavis N° 2017/23 du 15 juin 2017 ..... 169

Rapport ..... 255



Sécurité et économie  
Enfance, jeunesse et quartiers

## **Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois**

*Préavis N° 2017/23*

Lausanne, le 15 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a défini des objectifs élevés en matière de sécurité. Entendue au sens large, cette notion englobe des phénomènes aussi divers que le deal, la prévention du bruit ou le harcèlement de rue. Ce dernier phénomène, mis en exergue par une récente étude mandatée par l'Observatoire de la sécurité<sup>1</sup>, incarne à lui seul la complexité de l'action publique à mener : sa perception, la définition de stratégies de lutte et la mise en œuvre d'efforts de prévention constituent autant d'enjeux à surmonter. Figurant explicitement au programme de législature<sup>2</sup>, au même titre que la prévention de la délinquance juvénile ou le développement des prestations de police de proximité, il revient aux autorités et à leurs partenaires d'apporter des réponses concrètes et circonstanciées à ces phénomènes. Ainsi, les mesures annoncées par la Municipalité en février 2017 dans le cadre de la lutte contre le harcèlement de rue constituent, en la matière, une première contribution<sup>3</sup>.

L'action menée par les Correspondants de nuit lausannois est une autre contribution à l'atteinte des objectifs sécuritaires et préventifs. Il convient aujourd'hui d'en envisager la pérennisation. En effet, lorsqu'il est question de prestations de médiation et de prévention dans le cadre des soirées et des nuits lausannoises, se dessine immanquablement l'action de ces intervenants. Cette action a par ailleurs fait l'objet de plusieurs évaluations qui ont permis de dresser le bilan de cette expérience pilote née en septembre 2015 de l'adoption du rapport-préavis N° 2014/79 consacré aux mesures de lutte et de prévention à mener afin de pacifier la vie nocturne.

Conformément au programme de législature, il est proposé d'étendre le champ d'intervention des Correspondants de nuit, la spécificité de leur activité, placée à la croisée de la prévention et de la sécurité, offrant des perspectives de développement intéressantes. Qu'il s'agisse de l'extension territoriale de leur action ou de la définition de nouvelles missions en lien avec des thématiques telles que le harcèlement de

<sup>1</sup> Etude et communiqué de presse disponibles sous [www.lausanne.ch/harcelement](http://www.lausanne.ch/harcelement).

<sup>2</sup> Voir à cet effet le chapitre 5, page 33 du programme de législature 2016-2021.

<sup>3</sup> Voir à cet effet le communiqué de presse diffusé le 20 février 2017. En outre, un rapport-préavis répondant à différents postulats sur ce thème est en préparation et sera rendu public à fin 2017.

rue, le dispositif des Correspondants de nuit a démontré sa complémentarité avec les missions spécifiques de la Police et celles du travail social.

Le présent préavis s'attache, dans un premier temps, à retracer la genèse du dispositif puis, dans un deuxième temps, à en dresser le bilan à l'aide des études et évaluations à disposition pour, enfin, envisager une nouvelle dynamique née de la pérennisation de cette expérience pilote telle que proposée.

Ce préavis fait également le bilan d'autres mesures proposées en 2014, comme par exemple l'extension horaire de l'accès aux salles de gymnastique ou le soutien aux actions de prévention des risques liés à la fête.

## 2. Table des matières

<b>1. Objet du préavis.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Création d'une Unité de Sécurité, intervention et prévention (SIP) .....</b>	<b>3</b>
3.1 Contexte	3
3.2 Synthèse des bilans et évaluations, recommandations	3
3.3 Suite du projet	5
3.4 Organisation des Correspondants de nuit : documents de synthèse	9
3.5 Evaluations	12
3.6 Budget de l'Unité des Correspondants de nuit	12
3.7 Incidences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général SE	14
<b>4. Amélioration de l'offre nocturne des Transports publics lausannois (tl) .....</b>	<b>14</b>
<b>5. Prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique .....</b>	<b>15</b>
<b>6. Favoriser l'organisation responsable de soirées par les jeunes dans des lieux divers .....</b>	<b>15</b>
<b>7. Ouvertures prolongées des salles de gym.....</b>	<b>16</b>
<b>8. Soutien aux actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues festives.....</b>	<b>17</b>
<b>9. Création d'une plateforme sur la vie nocturne lausannoise .....</b>	<b>18</b>
<b>10. Récapitulation des incidences financières sur le budget de fonctionnement.....</b>	<b>20</b>
<b>11. Conclusions.....</b>	<b>20</b>

### 3. Création d'une Unité de Sécurité, intervention et prévention (SIP)

#### 3.1 Contexte

Parmi les mesures proposées en 2014 destinées à faire baisser les nuisances provoquées par la vie nocturne, la Ville de Lausanne a souhaité créer un dispositif spécifique permettant de responsabiliser les noctambules sur leur comportement, faire baisser les nuisances (incivilités, nuisances sonores, conflits) et réduire les risques variés qu'ils prennent au cours de leur soirée (intoxications aiguës à l'alcool, accidents, etc.). Elle s'inspirait des expériences concluantes qu'ont menées d'autres villes suisses et constatant un accroissement des consommations dans l'espace public en première partie de soirée.

Au bénéfice d'un large soutien politique et associatif, l'Unité SIP rebaptisée Correspondants de nuit (CN) a été créée en septembre 2015 pour une phase test de deux ans. Rattachée à l'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne (Secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique puis avec le changement de législature Direction de la sécurité et de l'économie), elle a été dotée d'un budget d'un peu plus de CHF 700'000.-/an, essentiellement consacrés aux charges salariales (env. 85% du budget). Dès l'entame du projet, la Municipalité s'est engagée à évaluer la prestation pour décider d'une éventuelle pérennisation au terme du projet de deux ans, soit en septembre 2017.

En bref, la création de cette nouvelle prestation publique en 2015 a été motivée comme suit :

- de nouveaux modes de consommation d'alcool dans l'espace public (parcs en particulier) apparaissent depuis une dizaine d'années. Ils sont parfois associés non seulement à des intoxications aiguës, mais aussi à des nuisances, des déprédations ou des conflits ;
- une offre située à cheval entre sécurité, social et santé et couvrant des heures et des jours où il n'existe pas de service public hors les services d'urgence semble opportune à Lausanne ;
- l'offre de CN telle que proposée complèterait donc le travail effectué dans le domaine de la régulation de l'espace public (notamment par la police) en agissant directement sur le public-cible, les noctambules, selon un mode préventif ;
- elle complèterait également de manière subsidiaire et sur les lieux-mêmes de consommation (voir ci-dessous), les tâches d'autres partenaires (publics, privés et parapublics) actifs dans la prévention et la réduction des risques liés aux consommations festives (alcool notamment) ;
- les expériences de ce type menées dans d'autres villes dans ce domaine sont très concluantes. Un modèle spécifique à Lausanne est proposé en s'inspirant de ces bonnes pratiques.

Les objectifs de l'unité figurent dans le rapport-préavis N° 2014/79 et sous [www.lausanne.ch/cn](http://www.lausanne.ch/cn).

#### 3.2 Synthèse des bilans et évaluations, recommandations

Les trois sources mobilisées pour dresser un bilan complet du projet des Correspondants de nuit sont les suivantes<sup>4</sup> :

- 1) un rapport d'évaluation de l'entreprise TC Consult S.A. portant sur la pertinence du dispositif, son efficience (rapports entre organisation, ressources et bénéfices) et son effectivité (relations entre les CN et le public-cible) ;
- 2) une d'impact réalisée par le Centre romand de recherche en criminologie (CRRC) portant sur les effets des interventions des CN (efficacité) ;
- 3) un bilan interne réalisé par l'observatoire de la sécurité.

A noter que l'entreprise TC Consult S.A. a également utilisé les données récoltées dans le cadre du CRRC pour évaluer l'impact des CN dans deux parcs lausannois.

<sup>4</sup> Les trois rapports figurent en annexe à ce préavis.

Un consensus sur la qualité et la pertinence tout comme sur la poursuite du dispositif se dégage. Voici la synthèse des évaluations<sup>5</sup> :

- au vu de leurs tâches multidisciplinaires, les CN réalisent des prestations dont profitent les habitants mais aussi, pour des raisons différentes, les noctambules eux-mêmes, les services de ramassage des déchets, les discothèques ou encore la police entre autres ;
- la très bonne réputation ainsi que la bonne relation entretenue entre CN et public-cible sont des conditions *sine qua non* à un changement durable des comportements ;
- le projet de CN est assez unique dans la mesure où la relation bénéficiaires-pouvoirs publics est basée sur la confiance ;
- l'organisation est efficiente : très orientée vers la prestation au public-cible en assurant une présence très forte sur le terrain (env. 90% du temps de travail), les CN représentent un ratio très avantageux entre temps de travail et délivrance de prestations. Ceci est notamment dû à la quasi absence de travail administratif ;
- la réactivité aux messages délivrés par les CN est bonne. L'absence de pouvoir répressif est une aubaine dans le contact et le dialogue responsabilisant avec les noctambules ;
- les évaluations externes montrent que les interventions des CN ont un impact sur la quantité de déchets, les nuisances et les déprédations, à des degrés différents (de modéré à fort) selon les lieux, leur fréquentation et la météo ;
- les évaluations internes et externes ont pour point commun également de souligner le potentiel intéressant qui pourrait être développé à partir de la prestation actuelle. Toutes en effet mettent le doigt sur le fait que les CN pourraient approcher non seulement les noctambules sources de nuisances mais aussi, dans une démarche de médiation, les habitant-e-s ou riverains se plaignant de ces nuisances ;
- la gestion d'une partie des actes infra-pénaux par une unité spécialisée, formée spécialement à cet effet, active aux moments clés et sans contrainte administrative, représente un potentiel de lutte contre les incivilités efficient et avantageux financièrement. Elle complète et soulage ainsi l'action de la police, dont les prérogatives et modes d'action se distinguent des CN (sanction, usage légal de la force, priorité générale aux urgences, enquêtes, etc.).

### 3.2.1 *Evaluation de la Police municipale de Lausanne*

La Police se joint volontiers à l'évaluation positive de l'action des correspondants de nuits, tout en relevant la nécessité de mettre en place une coordination plus étroite avec les CN, et une évaluation de leur action dans la durée. L'action en rue est particulièrement pertinente dans l'espace public, particulièrement durant les périodes estivales. Or, le soutien des CN n'a pu être testé dans les faits que le temps d'un seul été complet.

Cette coordination est d'autant plus importante et complexe que le Corps de police assure 24h sur 24 et 7 jours sur 7 l'entier des missions de désamorçage et de prévention sur l'ensemble du territoire dans le champs des incivilités et dégradations de l'espace publique. La répartition des tâches ne peut s'envisager sous forme binaire, la répression, d'un côté, et les aspects de prévention et désamorçage de l'autre, mais dans une perspective favorisant la prise en charge holistique de certains phénomènes spécifiques dans l'espace publique lausannois.

### 3.2.2 *Recommandations issues des évaluations*

Les trois évaluations émettent un certain nombre de recommandations sur les potentialités de développement :

- flexibiliser les lieux et les horaires des CN et augmenter leur taux de travail à 80% si intérêt de leur part. Cette flexibilité permet d'adapter le dispositif selon la météo et la fréquentation ;

<sup>5</sup> Les rapports d'évaluations ainsi que le bilan internes figurent en annexe à ce préavis.

- étendre formellement le dispositif à d'autres jours et à d'autres quartiers. Les compétences, la méthode et les outils développés par les CN peuvent être utiles et productifs dans d'autres zones de la ville ;
- améliorer la disponibilité des CN : leur donner la possibilité d'intervenir sur demande, soit sur appel direct via une ligne dédiée (de type 0800), soit par une transmission de certaines doléances reçues par le Corps de police (CP) ;
- proposer, avec les CN, un service public de médiation plus formalisé. Dans certains cas, le problème de cohabitation se résout non seulement par la sensibilisation des usager-ère-s causant des nuisances, mais aussi par un travail de dialogue entre les parties (voisins et noctambules, concierges et habitant-e-s par ex.) ;
- poursuivre le travail de légitimation du métier de Correspondant-e de nuit, professionnaliser cette activité pour la rendre plus attractive et lisible pour le grand public.

### 3.3 Suite du projet

#### 3.3.1 Un besoin de pérennisation et d'extension confirmé par les évaluations et la recherche scientifique

Sur la base des évaluations présentées plus haut, il est recommandé de poursuivre et développer l'offre des Correspondants de nuit lausannois. L'efficacité, l'impact et la pertinence du dispositif ont été démontrés. Grâce à leurs techniques spécifiques (rappel des règles, responsabilisation, promotion de la citoyenneté, mise en confiance, bienveillance), les CN préviennent et font baisser effectivement les incivilités dans l'hypercentre festif les soirs de fin de semaine. Sur la base des résultats de l'étude menée sur le harcèlement de rue à Lausanne, et conformément à la volonté municipale de lutter contre le phénomène de manière préventive et répressive, les CN pourront, lors des soirées de fin de semaine, prévenir et sensibiliser les noctambules (auteurs comme victimes potentielles) à cette problématique.

Enfin, comme en témoignent les évaluations du projet, les CN participent à faire baisser les coûts de ramassage des déchets par d'autres services et les interventions de police. Ils préviennent également les risques (consommations) que prennent les noctambules lors de leurs sorties.

Selon les évaluations citées plus haut et le dispositif en place actuellement, une présence soutenue dans les quartiers est indiquée. Le constat qui justifiait la création des CN dans le centre-ville festif les soirs de fin de semaine est en effet valable également pour les quartiers périphériques en semaine et pendant les week-ends : les CN offriraient également dans ce cadre des prestations préventives et de régulation complémentaires<sup>6</sup>. Actuellement, la police ne propose pas de présence préventive systématique dans les quartiers après 17h et les week-ends<sup>7</sup> et les Travaillleurs sociaux hors murs (TSHM), dont l'horaire se termine généralement à 22h et au nombre de quatre pour l'ensemble du territoire, ne poursuivent pas les mêmes objectifs : ils ne traitent pas en priorité des problèmes que les jeunes peuvent occasionner (les CN traitent des problèmes que les usagers *font*, les TSHM des problèmes que les jeunes *ont*)<sup>8</sup>.

Les quartiers priorités seraient Praz-Séchaud/Boveresses et Prélaz (ces priorités peuvent bien sûr évoluer). Ces quartiers, en particulier, connaissent des problèmes d'incivilités en majorité commises par un public jeune et par des mineur-e-s. Les quelques tests effectués par les CN dans les quartiers ont permis de constater un très bon accueil et une vraie demande pour ce type de présence de la part des habitant-e-s et des partenaires sur le terrain.

<sup>6</sup> Les jours disponibles du dispositif lausannois pilote (2015-2017) est assez unique parmi les principales unités de ce type en Suisse. A Vernier et Zurich, le dispositif est « ouvert » 7j./7 (en soirée), à Berne, 6j./7 de 9h à 23h et à Bienne tous les jours en journée et soirée, le dimanche étant variable selon les événements et la saison.

<sup>7</sup> Le CP dispose, à Police-secours, d'agents affiliés chacun à des secteurs géographiques définis (selon les zones secteurs SCRIS). Ces agents interviennent selon leur temps disponible et les problématiques identifiées notamment par la police de proximité.

<sup>8</sup> Les objectifs des TSHM sont d'effectuer un travail de prévention, de favoriser l'acquisition et le développement de compétences chez les jeunes, d'orienter en fonction des besoins vers les différents partenaires du réseau, de faire le lien entre les jeunes et les autorités politiques et de se rendre disponibles en dehors des cadres formels et institutionnels.



Dans un premier temps, le travail de coordination déjà en place entre les acteurs du domaine de la régulation des incivilités (Service de la propreté urbaine, Service des parcs et domaines, Service des écoles primaires et secondaires notamment) devra être intensifié et élargi à d'autres partenaires spécifiques au travail dans les quartiers périphériques (CP dans son ensemble, centres de loisirs, associations de quartier notamment).

Il est important, en dépit de cette extension, de poursuivre le travail effectué dans les lieux à forte fréquentation au centre-ville les soirs de fin de semaine, tel que cela se fait actuellement notamment dans des lieux clés (mudac, Mon-Repos, Flon, Montbenon notamment). Il s'agit également d'accroître, comme le recommande l'évaluation de TC Consult, la flexibilité des horaires des CN.

Pour soutenir cette extension dans les quartiers plus résidentiels, l'étude mandatée par la Ville de Lausanne à Addiction Suisse et l'institut Idiap « La vie nocturne lausannoise des jeunes de 16 à 25 ans »<sup>9</sup> donne des informations précieuses sur les habitudes de sortie des noctambules les vendredi et samedi soir ainsi que sur la quantité d'alcool ingurgitée selon l'heure et les lieux fréquentés pendant la soirée. Les résultats montrent notamment que pour cette tranche d'âge, on consomme une quantité analogue d'alcool sur la voie publique que dans les bars ou discothèques : l'espace public doit donc être considéré désormais comme un lieu habituel ou même traditionnel de consommation. Il doit de ce fait constituer une cible privilégiée de réduction des nuisances et des risques.

L'étude décrit très précisément, cartes à l'appui, les trajectoires spatiales que suivent les noctambules lors de leurs soirées. On y constate une présence supérieure de jeunes en périphérie plutôt qu'au centre-ville en début et fin de soirée mais une concentration forte des noctambules dans les zones centrées entre 22h et 2h du matin environ. En marge de la tendance chez certains noctambules de se rendre dans les parcs du centre pour commencer la soirée, l'étude montre qu'une présence de CN se justifie également en-dehors du centre pour toucher les noctambules *avant* qu'ils ne se déplacent au centre-ville.

Bien que la statistique pénale de la criminalité montre une évolution positive depuis 2013, et si la vie nocturne s'est passablement pacifiée depuis un an, les infractions infra-pénales (tapage nocturne, littering, vandalisme, confiscation et conflits d'usage de l'espace public, harcèlement de rue notamment) constituent également des enjeux impactant directement la qualité de vie, notamment dans les quartiers à fonction majoritairement résidentielle. Les CN, avec les avantages dont ils disposent (rapport coût/présence en rue, multidisciplinarité, multiculturalité, formation spécifique, relais court d'information à la hiérarchie pour la résolution de problèmes, rattachement à une unité transversale, intégration dans un réseau interservices notamment) constituent une réponse parfaitement adaptée et spécifique à ces enjeux.

Au-delà de l'extension du dispositif dans les quartiers, une sensibilisation plus fréquente des organisateurs de manifestations en plein air peut également se faire. Informés par le Service de l'économie (Office des autorisations commerciales et des manifestations) de l'organisation de ces manifestations, les CN peuvent sensibiliser les organisateurs aux normes en vigueur en matière de bruit ou/et de limite horaire à l'événement. Sans pouvoir de dénonciation, les CN peuvent rappeler les règles convenues et prévenir que les abus seront sanctionnés en cas de passage de la Brigade vie nocturne et prévention du bruit du CP<sup>10</sup>.

### 3.3.2 *Un même objectif, des modes d'actions plus variés*

L'extension formelle du travail des CN dans les quartiers périphériques constitue le prolongement des tâches et des objectifs aujourd'hui dévolus à l'unité, spécifiquement axés sur la « préchauffe » les soirs de fin de semaine, soit la pratique consistant à consommer dans l'espace public avant de se rendre dans les bars ou discothèques. Selon les rapports d'évaluation mandatés, la présence des CN en-dehors de ce contexte de « préchauffe », soit lors d'autres jours de la semaine, poursuit le même objectif de réduire les incivilités. Les techniques utilisées et le public abordé lors des interventions seront néanmoins un peu différents : c'est le propre de la multiplicité des modes d'action de la « médiation urbaine », développée ci-dessous.

<sup>9</sup> Disponible sous [www.lausanne.ch/observatoire](http://www.lausanne.ch/observatoire).

<sup>10</sup> Cette sensibilisation se fait également fréquemment par le CP en amont de l'organisation de la manifestation.

Actuellement, les CN n'abordent que les usagers de l'espace public, qu'ils sensibilisent aux effets de leur comportement. Dans une version étendue du dispositif, les CN iront également dialoguer avec les habitants, les commerçants ou tout autre acteur du lieu utile à la résolution des problèmes de qualité de vie identifiés (incivilités, nuisances, conflits d'usage, par exemple), puis ils s'adresseront aux « auteurs » présumés de ces nuisances pour résoudre le problème. Lors de leur intervention avec ces « auteurs », ils relayeront le problème exprimé, s'en feront les porte-parole pour aboutir à une solution consensuelle. C'est ce que l'on appelle la « médiation navette » ou « médiation indirecte ». Les CN ont dans ce cas un rôle de médiateur de différends entre usagers ou habitants exprimés à des moments et dans des lieux différents.

Dans le cadre de leurs contacts et des conflits qu'ils seront amenés à résoudre ou apaiser, ou si ces conflits perdurent, les CN sont susceptibles de devoir régler des différends difficilement solubles par la « médiation-navette ». Dans ce type de situation, une rencontre avec l'ensemble des parties pourrait être indiquée pour aboutir à une résolution consensuelle du problème. Ainsi, la personne responsable ou toute autre personne formée à cet exercice dans l'équipe des CN pourra être amenée à organiser une « médiation formelle » avec l'accord des parties concernées, soit une rencontre dans un lieu neutre à un moment convenu entre toutes et tous. Cette « médiation formelle » constitue également un nouvel outil à la disposition de l'unité remplissant l'objectif de faire baisser les conflits et les incivilités et améliorer la qualité de vie.

De par la multiplication des publics et des problématiques que les CN seront amenés à rencontrer, l'extension de leurs prestations dans les quartiers à d'autres jours de la semaine s'accompagne donc d'une diversification des outils mobilisés par les intervenants pour atteindre les objectifs sécuritaires de l'unité.

#### *La « médiation urbaine » : éclairage*

La « médiation », soit l'intervention d'une tierce personne pour résoudre toutes sortes de conflits entre des parties, se décline en plusieurs formes selon le contexte. Médiation familiale, conjugale, scolaire, culturelle, économique, d'entreprise... les types d'intervention, plus ou moins reconnus institutionnellement, dépendent notamment des acteurs (« médiés ») que la médiation cherche à réconcilier. Ils ont en commun de proposer une forme de régulation de rapports sociaux conflictuels.

La « médiation sociale » ou « médiation urbaine » est dans la majeure partie des cas mobilisée et utilisée par les pouvoirs publics pour rétablir le dialogue entre autorités et usagers ou entre usagers entre eux en les sensibilisant aux règles et normes usuelles utiles au vivre-ensemble. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en faisant baisser les incivilités. Ces actes participent à renforcer les préjugés entre groupes sociaux, à nuire au vivre-ensemble, à accroître le sentiment d'insécurité<sup>11</sup> et à créer des conflits. La « médiation sociale », dans ce contexte, vise donc à améliorer la qualité de vie, rétablir le dialogue et désamorcer ces conflits. Elle vise aussi à sensibiliser deux parties au point de vue de l'autre.

La « médiation sociale » est mobilisée majoritairement dans l'espace public des villes européennes, sous des dénominations variées : « correspondants de nuit », mais aussi « médiateurs urbains », « médiateurs sociaux », « de voisinage », « agents locaux de voisinage » ou encore « sécurité, intervention prévention » à Zurich par ex. Sans revenir sur les raisons sociopolitiques qui ont contribué à faire émerger ce type de dispositif, la « médiation sociale » est apparue dans les années 1980 dans les quartiers défavorisés français et est proposée dans de nombreuses villes européennes. Une littérature française abondante lui est consacrée, mais en Suisse, ce type de prestation est relativement neuf (le plus vieux étant celui de Zurich, datant de 2000) et se répand encore<sup>12</sup>. La « médiation sociale », destinée à rétablir des façons consensuelles de cohabiter (dans le même quartier, le même immeuble ou le même parc), se généralise également dans la mesure où « la tranquillité publique et la réduction des incivilités font partie des missions policières, telles

<sup>11</sup> Voir l'article éclairant sur la médiation sociale de Fathi Ben Mrad à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-3-page-231.htm> ou encore la définition et les principes donnés dans la « Charte de référence de la médiation sociale » en France sous <http://www.francemediation.fr/index-module-orke-page-view-id-219.html>.

<sup>12</sup> Hormis les villes citées dans le rapport-préavis N° 2014/79 (Zurich, Berne, Lucerne, Vernier, Bienne), les villes de Thônex, Neuchâtel ou encore Yverdon (pour la Suisse romande) ont depuis créé un dispositif de médiation urbaine, sous des formes différentes.

que définies dans la plupart des lois et règlements de police en Suisse. Dans la pratique cependant, pour diverses raisons liées au temps disponible, mais aussi aux représentations de leur travail et aux compétences à disposition, les polices rechignent à s’immiscer dans un domaine au caractère plus social que pénal » (rapport d’évaluation mandaté par la Ville de Lausanne à TC Consult p. 6).

Outre les évaluations mandatées par la Ville de Lausanne dans le cadre du projet de Correspondants de nuit, il existe peu d’évaluations d’impact des dispositifs de « médiation sociale ». Cependant, le Ministère du logement et de la Ville du gouvernement français a mandaté une « Evaluation de l’utilité sociale de cinq structures de médiation sociale »<sup>13</sup>. Dans ce document, on relève que la police marseillaise note une diminution de 25 à 30% des incidents aux abords des collèges, et une « très forte baisse des actes de vandalisme : voitures cassées, vols et agressions sur les touristes (...) ». Dans les transports publics, on a constatés dans les communes de Clichy et de Gennevilliers une diminution des actes de vandalisme contre les bus de 30%. Lors des émeutes dans les banlieues français de 2005, les médiateurs ont été fortement mobilisés (et préférés aux policiers) pour apaiser la situation. Le rapport indique qu’il existe une différence « très significative » du nombre de voitures brûlées entre les zones *avec* et les zones *sans* médiateurs. Les médiateurs sociaux ont un impact également sur le sentiment de sécurité des habitants selon le même rapport : « il ressort ainsi très nettement que le médiateur rassure les habitant-e-s dans les moments de tension, qu’il aide à la compréhension mutuelle, de même qu’à un plus grand respect ». Le texte rapporte par ailleurs les déclarations de l’Adjoint au Maire de la Ville de Niort, affirmant que les médiateurs sont « des 'capteurs' qui font remonter et redescendre les informations de terrain et favorisent ainsi la transversalité des informations avec tous les partenaires ».

#### *La votation zurichoise sur les « SIP Züri »*

Suite à une motion d’un conseiller communal vert’libéral, la Commune de Zurich a voté le 12 février 2017 la mise en place d’une base légale fixant le cahier des charges des intervenants : les SIP (dotés de 34 ept et d’un budget de CHF 4.2 millions, partiellement compensés par la vente de prestations à d’autres communes) ont en effet progressivement élargi leurs sphères de compétence et s’occupent aujourd’hui par exemple, en plus de leurs tâches de médiation et de régulation de la vie nocturne, de la surveillance des centre d’accueil de requérants d’asile, des locaux pour toxicomanes ou encore des « sexboxes ». Tous les partis soutenaient cette demande sauf l’UDC et Die Alternative (extrême gauche), demandant respectivement la suppression du dispositif et une mission uniquement sociale pour l’autre. Ainsi, par extension, la votation portait également sur le maintien à terme et/ou la révision complète du mandat des SIP. Le texte a été soutenu par 79.4% des habitants.

### *3.3.3 Développement des capacités de réaction des Correspondants de nuit – prise en charge de tâches sur mandat de la police ou d’autres partenaires*

Conformément à la recommandation de TC Consult, la Municipalité juge très pertinent d’accroître la disponibilité et la réactivité des CN en donnant la possibilité à CP et à d’autres partenaires du réseau (voir ci-après) de solliciter les CN dans des cas de nuisances sonores ou de conflits d’usage simples dans l’espace public. Cette prestation aurait pour effet de soulager le CP de certaines interventions et de prioriser son action sur la présence et la gestion des affaires de sa compétence. Un simple tapage nocturne, par exemple, mobilise une patrouille pendant une heure à une heure trente en comptant le travail administratif subséquent.

Une importante coordination doit impérativement se faire en amont entre le CP et les CN pour que les futures interventions des CN soient simples et conformes à leurs prérogatives. Dans ce cadre, un test sur un quartier, dans un premier temps, suivi d’une extension progressive, est tout à fait possible dans la mesure où les critères de transmission d’appels sont définis entre CN et le CP<sup>14</sup>. De cette manière, lors d’un appel

<sup>13</sup> Rapport disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000184.pdf>.

<sup>14</sup> Concrètement, une « check-list » avec des critères de transmission des appels du CP vers les CN serait élaborée en concertation. Elle contiendrait par exemple : nuisances sonores, pas de notion de violence, espace public, quartier concerné, heure. Si ces critères sont remplis, alors les CN seraient mobilisés, par exemple lors de manifestations autorisées.

répondant aux critères définis, les CN seraient dépêchés sur les lieux dans un délai relativement court (30' ou 45' par exemple) pour évaluer et apaiser la situation le cas échéant. Selon l'origine et la fréquence de la problématique en question, une procédure de résolution de problème (en coordination avec d'autres services, tel que cela se pratique actuellement pour le centre-ville<sup>15</sup>) ou de conflit (par une médiation) serait proposée afin d'aboutir à une amélioration durable de la situation, sous l'égide de l'observatoire de la sécurité (ou d'autres partenaires plus indiqués selon la situation, par exemple le CP). Ce même type d'intervention peut être mobilisé également pour des interventions en lien avec des manifestations en plein air par exemple. Sur mandat du CP, les CN peuvent se rendre rapidement sur le lieu de l'événement et rappeler les règles en vigueur, informer que des riverains se sont plaints auprès du CP et faire baisser le son.

Il s'agira d'intégrer dans le suivi systématique des interventions des CN réalisé actuellement le travail effectué sur mandat du CP, afin de gérer les problématiques dans la durée<sup>16</sup>. Il convient de rappeler que l'ensemble des mandats confiés aux CN concerne des agissements sur le domaine public exclusivement.

Par ailleurs, afin de faire profiter des compétences et des prérogatives spécifiques des CN, leur sollicitation par d'autres services administratifs et partenaires (par ex. concierges d'écoles, centres socioculturels, service social) peut être mise en place avec plus de régularité selon des règles et des modalités préalablement définies afin de répondre à des problématiques sécuritaires infra-pénales et de qualité de vie.

### *3.4 Organisation des Correspondants de nuit : documents de synthèse*

Les documents de synthèse ci-après résument les contours du projet et les objectifs, le mode d'organisation et les prestations concrètes effectuées sur le terrain. Ils montrent que les changements proposés dans le cadre du nouveau dispositif décrit ci-dessus élargissent les objectifs fixés à l'unité.

<sup>15</sup> Par exemple : rajout ou déplacement de poubelles ou de bancs, mise en place de barrières, de panneaux d'information, proposition de réaménagements de l'espace ou d'amélioration de l'éclairage, coordination des présences d'intervenants (Police secours, Brigade jeunesse, TSHM notamment).

<sup>16</sup> La question de l'éventuelle facturation de ces prestations devra également faire l'objet d'une analyse, les interventions assurées par le CP étant, pour une partie, payantes (notamment pour les problématiques de tapages nocturnes). Il sera important de ne pas créer de déséquilibre entre les périodes où les CN sont présents et celles où le CP reprendra, de facto, l'entier des missions.

## 3.4.1 Synthèse du projet

<b>Les CN en bref</b>	
<b>Qui</b>	Une équipe mixte, interdisciplinaire, aux compétences variées (sécurité, santé, social)
<b>Où</b>	Rues, parcs publics au centre-ville, bord du lac et espaces publics y compris dans les quartiers d'habitation (exclusion des domiciles)
<b>Combien</b>	9.6 ept (soit +3.6 ept), soit env. 14 CN + 1 responsable avec une présence sur le terrain d'environ 90% du temps d'activité
<b>Quand</b>	Principalement du jeudi au samedi soir, variable en fonction des saisons, des jours de forte fréquentation ainsi que des demandes particulières d'autres services ou partenaires <sup>17</sup>
<b>Valeurs</b>	Responsabilisation, citoyenneté, bienveillance, libre-adhésion, confiance, non-jugement, non-discrimination
<b>Outils particuliers</b>	Rapport de confiance, dialogue, rappel du cadre, anonymat, mise en réseau, absence de compétence de police ou moyen de contrainte, tenue identifiable, pas de suivi nominal, travail en réseau
<b>Comment</b>	À pied, en transports publics, en vélo électrique ou en voiture

<sup>17</sup> Les semaines de travail varient selon les conditions météorologiques, les manifestations prévues, les demandes de passage faites à l'avance par divers partenaires, les jours fériés et week-ends prolongés ou encore les fêtes et soirées prévues à Lausanne. De manière générale, les jours et saisons plus froids impliquent moins de présence en rue. Les CN n'intervenant que dans l'espace public, une flexibilité accrue dans la gestion du temps de travail est nécessaire pour attribuer les forces aux moments les plus opportuns.

## 3.4.2 Raison d'être, objectifs et prestations des Correspondants de nuit (dès janvier 2018)

<b>Raison d'être</b>	<b>Mandat politique</b>	
Préserver la qualité de vie dans l'espace public et compléter les dispositifs de sécurité		
<b>Bénéficiaires</b>		
Riverains, partenaires (concierges par exemple)		
Partenaires de quartier (centres de loisirs, associations, etc.)		
Noctambules festifs		
Partenaires Ville (CP, service de la propreté urbaine, etc.)		
Partenaires privés, publics ou parapublics (santé, sécurité, social, commerces, clubs, etc.)		
<b>Objectifs poursuivis</b>		
Diminuer les incivilités (tapage nocturne, harcèlement de rue, déchets, vandalisme par exemple) Réduire les risques liés aux consommations et comportements festifs Diminuer les conflits Améliorer le sentiment de sécurité la nuit Réduire les situations de vulnérabilités		
<b>Gestion stratégique</b>	<b>Gestion stratégique et opérationnelle</b>	
Examen de l'adéquation objectifs et prestations, qualité Évaluations Partenariats, coordination stratégiques (Hautes écoles par exemple, directions Ville) Objectifs d'unité à moyen/long terme ("légitimité des CN par exemple") Relais des problèmes politiques		
<b>Gestion opérationnelle</b>		
Personnel : Formation, supervisions, amélioration continue, reconnaissance, motivation Objectifs personnels par quartier, par type de problématique, de public Organisation horaire Besoins logistiques et matériels Journal des interventions des CN (rapports journaliers qualitatifs) Monitoring (analyse quantitative des interventions: lieux, types, heures, etc.) Contribution à <i>Aedilis</i> Coordination et développements opérationnels, partenariats pour résolution de problèmes Gestion du budget Relais des problèmes		
<b>Prestations de terrain</b>		<b>Prestations (par les CN)</b>
Médiation urbaine    Désamorçage de conflit, réduction des tensions Médiation-navette ("médiation indirecte") Médiation formelle (à tester et évaluer)		
Prévention, responsabilisation et sensibilisation sur les comportements citoyens		
Résolution de problème sur demande de partenaires		
Présence dissuasive et observation		
Orientation, identification de problèmes (santé, sécurité) à relayer pour résolution		
Prévention, responsabilisation et sensibilisation sur les comportements festifs Aide directe ponctuelle aux personnes en cas d'urgence		

Les deux tableaux précédents permettent de comprendre rapidement les outils et types de prestations déployés. La présence des CN au-delà du centre-ville et en-dehors des fins de semaine et leur sollicitation possible par d'autres services et partenaires n'enlèvent rien de leurs capacités d'action pour encadrer les noctambules dans l'espace public, tel que cela s'est fait dans le cadre du projet pilote 2015-2017. L'objectif de sécurisation du domaine public est réaffirmé avec la possibilité d'exercer d'autres tâches.

### *3.5 Evaluations*

Vu la nouveauté du dispositif et du métier de correspondant de nuit, il s'agit de prévoir des mesures visant à vérifier la pertinence des nouveautés proposées et du travail effectué sur le terrain. Si les évaluations mandatées au cours de cette première année de projet ont permis de mesurer la pertinence, la qualité de l'organisation ou l'impact des CN, l'objectif subsidiaire, soit la réduction des risques que prennent les noctambules les soirs de fête (intoxication aiguë notamment), n'a pas fait l'objet d'un examen sur son impact auprès du public-cible. Les nouveautés introduites dans le nouveau concept de CN tel qu'ultérieurement validé par le Conseil communal devront elles-aussi être évaluées, soit par exemple :

- prise en charge des appels sur mandat du CP ou d'autres partenaires  
Quelle plus-value pour ces partenaires, pour quels types d'interventions les CN ont-ils été sollicités ; quelles économies cela représente-t-il globalement pour la Ville ; quel impact auprès des « auteurs » de nuisances ou auprès des habitants ; devrait-on étendre les périmètres d'intervention ; quels sont les jours ou les heures les plus critiques ; devrait-on prioriser des jours, des heures ou des quartiers d'intervention et diminuer la disponibilité des CN, etc. ?
- extension formelle du dispositif dans les quartiers périphériques  
Quel est le travail des CN dans les quartiers périphériques ; comment se distingue-t-il de celui réalisé au centre les soirs de fin de semaine ; comment les CN se sont-ils intégrés dans ces nouvelles zones ; comment se coordonnent-ils ; dans quelle mesure sont-ils complémentaires avec les acteurs en place ; quels types de conflits ont-ils réglés ; quels sont les problèmes soulevés devenus politiques ou publics, etc. ?
- médiation formelle  
À quelle fréquence les CN ont-ils eu recours à la médiation formelle ; pour quels types de problématiques, avec quels résultats à court ou moyen terme, quel a été le niveau de satisfaction des personnes ou parties « médiées », etc. ?

Ces évaluations se feront soit à l'interne soit sous la forme de mandats et seront communiquées à la Municipalité.

**La pérennisation de l'unité des Correspondants de nuit, répondant aux engagements pris par la Municipalité dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, s'intègre dans la volonté municipale d'améliorer la sécurité dans l'espace public et la qualité de vie. Les CN complètent l'action de la police en intervenant en amont des problèmes d'incivilités par la responsabilisation et la prévention. En complément, d'autres mesures de régulation et de sécurisation du domaine public seront ainsi prises dans cette législature : augmentation de la présence policière en ville, stratégie et actions de lutte contre le harcèlement de rue, ou encore sécurité et non-discrimination des personnes LGBT.**

### *3.6 Budget de l'Unité des Correspondants de nuit*

Le tableau ci-après indique la situation actuelle telle qu'intégrée au budget ainsi que les effets de sa pérennisation selon le projet et le concept actuels (6 ept, travail les jeudis, vendredis et samedis soirs).

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel (en ept)	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Situation actuelle	222.0	638.9	425.9	0.0	0.0	1'286.8
Pérennisation de la situation actuelle	0.0	0.0	187.7	638.9	638.9	826.6
<b>Total net</b>	<b>222.0</b>	<b>638.9</b>	<b>613.6</b>	<b>638.9</b>	<b>638.9</b>	<b>2'113.4</b>

L'extension du dispositif dans les quartiers périphériques, l'extension potentielle des jours de travail du lundi au dimanche (au lieu du jeudi au samedi) ainsi que la mise à disposition des CN pour répondre aux sollicitations du CP en poursuivant le mandat actuel dans le centre-ville festif du jeudi au samedi soir, a pour conséquence une augmentation de l'effectif de 3.6 ept, en plus des 6 actuellement à disposition (5 ept pour les intervenants et 1 ept pour le responsable d'équipe). Cet accroissement des tâches et de la présence des CN comprend aussi une augmentation de 0.1 ept pour le travail purement administratif lié (gestion informatique des horaires, comptabilité notamment).

Jusque là au bénéfice de contrats de durée déterminée d'une durée de deux ans dans la mesure où le projet était prévu à titre d'essai jusqu'au 31 août 2017, il s'agira de proposer désormais aux personnes en place ou engagées à l'avenir des contrats de durée indéterminée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour la période transitoire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017, un contrat de quatre mois est proposé aux CN actuellement engagés.

**a) Charges de personnel (budget usuel, soit à partir de 2019)**

9.6 ept (8.5 ept d'intervenant-e-s, 1 ept coordinateur et 0.1 ept d'administration) CHF 979'000.-  
Formation CHF 15'167.-

**Total CHF 994'167.-**

**b) Charges d'exploitation (budget usuel)**

Les charges d'exploitation sont les suivantes :

Mobilier, postes informatiques, fournitures CHF 200.-  
Téléphonie mobile et fixe, communications et abonnements CHF 6'067.-  
Communication, annonces (engagements, flyers, graphisme, imprimés, etc.) CHF 2'700.-  
Matériel de corps, remplacements (vestes, t-shirts, lampes, etc.) CHF 27'538.-  
Mandats (évaluations, supervisions collectives) CHF 29'500.-  
Frais divers (nettoyages d'habit, réparations, matériel prévention, etc.) CHF 12'107.-  
Loyer avec charges (nettoyage, eau, chauffage, électricité) CHF 4'400.-  
Véhicule (imputation interne avec le Service de l'eau) CHF 5'200.-

**Total exploitation CHF 87'712.-**

**Véhicule (imputation interne avec le Service de l'eau) -CHF 5'200.-**

**Total (budget usuel) CHF 1'076'678.-**



### 3.7 Incidences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général SE

Par rapport à la situation actuelle pérennisée, le coût supplémentaire est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en ept)	3.60	3.60	3.60	3.60	3.60	3.60
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	424.2	424.2	424.2	424.2	424.2	1'696.7
Charges d'exploitation	52.4	18.8	18.8	18.8	18.8	108.9
<b>Total charges suppl.</b>	<b>476.6</b>	<b>443.0</b>	<b>443.0</b>	<b>443.0</b>	<b>443.0</b>	<b>1'805.5</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Revenus	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-20.8
<b>Total net</b>	<b>471.4</b>	<b>437.8</b>	<b>437.8</b>	<b>437.8</b>	<b>437.8</b>	<b>1'784.7</b>

Le budget 2018 est un peu plus élevé que les suivants en raison des frais d'acquisition de matériel et la formation des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, le budget total des Correspondants de nuit est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel (en ept)	9.6	9.6	9.6	9.6	9.6	9.6
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	994.2	994.2	994.2	994.2	994.2	4164.3
Charges d'exploitation	121.3	87.7	87.7	87.7	87.7	384.5
<b>Total charges suppl.</b>	<b>1'115.5</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>4548.8</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-20.8
<b>Total net</b>	<b>1'110.3</b>	<b>1'076.7</b>	<b>1'076.7</b>	<b>1'076.7</b>	<b>1'076.7</b>	<b>4'528.0</b>

#### 4. Amélioration de l'offre nocturne des Transports publics lausannois (tl)

Pour permettre aux noctambules de quitter le centre-ville de Lausanne rapidement, éviter les attroupements dans l'espace public provoquant des nuisances sonores et parfois des conflits, et finalement afin de réduire la tentation d'emprunter un véhicule privé en étant alcoolisé-e, l'offre en transports publics de nuit constitue un enjeu important pour la qualité de vie nocturne. Le service usuel de bus s'étend jusqu'à environ minuit (0h45 pour le m2).

Dans le rapport-préavis N° 2014/79, la Municipalité faisait part des futures améliorations de l'offre dans ce domaine, faisant suite aux demandes qu'elle avait adressées aux tl. Dans ce sens, l'offre de Taxibus (transport à la demande, sur réservation préalable) a été améliorée : le nombre de départs a été globalement doublé, avec un départ proposé désormais toutes les 10 minutes pour Taxibus Matin (entre 3h30 et 5h40) et Taxibus Nuit (entre 0h10 et 1h40). Pour rappel, l'offre Taxibus permet, le matin de partir de tous les arrêts des zones tarifaires Mobilis 11 & 12, vers 12 arrêts principaux situés dans l'agglomération. La nuit ce système est disponible au

départ des 12 arrêts principaux, vers toutes les adresses qui se trouvent dans ces mêmes zones 11 & 12. Le service Taxibus est proposé aux mêmes conditions tarifaires que le service Pyjama, moyennant l'achat d'un supplément de quatre francs en plus du titre de transport usuel. Le Service pyjama<sup>18</sup>, desservant lui la couronne lausannoise (jusqu'à Moudon, Lutry, Denges, Mex, etc.), reste inchangé, hormis, depuis décembre 2015, la possibilité pour les voyageurs de prolonger leur voyage de Moudon à Lucens.

#### **5. Prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique**

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/79, la Municipalité proposait de joindre à la facture de prise en charge « ambulance » par le service de protection et de sauvetage un feuillet de sensibilisation et d'information qui rappelle les dangers potentiels des intoxications alcooliques et propose une liste de prestataires actifs dans le suivi psychosocial, l'information et la prévention. Ce feuillet a été créé, réalisé et produit dans le cadre de la campagne nationale 2015 de prévention des problèmes liés à l'alcool, à laquelle participe la Ville de Lausanne, par le secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers. Ce dernier coordonne tous les deux ans une campagne de prévention en la matière visant les jeunes et les jeunes adultes. Ce feuillet accompagnera les factures des ambulanciers, à l'occasion de la campagne de prévention 2017. Quelque 5'000 exemplaires devraient, selon estimation, être diffusés, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2017. Comme la distinction, lors de la prise en charge ambulancière, ne peut se faire entre personne alcoolisée ou non, le feuillet est envoyé à toutes les personnes recevant une facture.

#### **6. Favoriser l'organisation responsable de soirées par les jeunes dans des lieux divers**

La Municipalité constate, dans le rapport-préavis N° 2014/79, que :

- les lieux mis à disposition des associations et permettant à des collectifs d'organiser leurs propres soirées et de privilégier des modes d'expressions culturels sans buts lucratifs se font rares ;
- donner une certaine liberté d'organisation et de gestion aux jeunes permettrait de les intégrer et de les responsabiliser tant sur le plan de la santé que de la sécurité ;
- l'offre en salles de concert, de manifestations ou en lieux de culture ne répond que partiellement à la demande.

Elle s'est donc fixé pour objectif de « mener, de concert avec les principaux partenaires de la jeunesse<sup>19</sup>, une réflexion sur la mise à disposition de lieux alternatifs dans les différents quartiers, que les jeunes pourraient s'approprier en assumant des responsabilités ».

La Municipalité, par sa Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ), a mené une réflexion avec les principaux partenaires de la jeunesse sur la mise à disposition de lieux dans les différents quartiers, que les jeunes pourraient s'approprier en assumant des responsabilités. La Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), qui gère les centres socioculturels et maisons de quartier, ainsi que les animateurs socioculturels y rattachés, a fait un rapport en la matière en septembre 2016. La FASL s'est engagée dans la convention qui la lie à la Ville à expérimenter une mise à disposition pour des soirées et des événements organisés par les jeunes issus du quartier en gestion accompagnée les jeudis, vendredis et samedis soirs. Une évaluation de ce dispositif sera faite à juin 2018 et remise à EJQ.

De plus, la Municipalité s'est engagée dans son programme de législature à développer un lieu central dédié aux sports et cultures urbains alternatifs, couplé avec la rénovation du skatepark, sur le site de Sévelin. Ainsi, ce

<sup>18</sup> Le Service pyjama commence actuellement à 1 heure, pour se terminer à 4 heures. Les bus desservent Lausanne et son agglomération (Moudon, Lutry, Denges, Mex, etc.) en fonction des six « couloirs de desserte », s'arrêtant uniquement aux arrêts sollicités par les client-e-s, après annonce. Les bus effectuent des détours parfois importants afin de desservir plusieurs lieux et n'embarquent pas de nouveaux client-e-s aux arrêts. Les départs se font depuis le Flon à des horaires variables selon les lignes, chacune effectuant deux départs par nuit (2 heures et 4 heures ou 1 heure et 3 heures, ou encore 1 heure 45 et 3 heures 45) (rapport-préavis N° 2014/79).

<sup>19</sup> Conseil des jeunes, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, Centre vaudois d'aide à la jeunesse, TSHM et éducateurs de proximité, etc..

nouveau lieu devrait offrir aussi des possibilités nouvelles. La rénovation du skatepark et la construction d'un bâtiment dédié aux sports et cultures urbains alternatifs feront l'objet d'un préavis spécifique.

### **7. Ouvertures prolongées des salles de gym**

Depuis 2004, par sa Délégation à la jeunesse, EJQ ouvre, avec des horaires limités, des salles de gym pour les jeunes. Cette offre répond à une demande de pratique de loisirs durant la période hivernale, quand les infrastructures extérieures ne sont pas praticables. C'est aussi pour les jeunes une possibilité de se défouler sportivement, de maintenir une bonne forme physique et psychique et de créer du lien avec d'autres jeunes. La mise à disposition de salles de sport se déroule en général d'octobre à Pâques. Dès sa création, le projet a été construit sur le principe de la gratuité, de l'auto-organisation, de l'auto-gestion accompagnée et de la libre adhésion, favorisant ainsi l'accès au plus grand nombre et limitant les contraintes de participation liées à une inscription préalable. Le football et le basket sont les sports les plus pratiqués. Des heures sont aussi dévolues au parkour<sup>20</sup>, à la danse hip-hop, au fitness et au roller derby<sup>21</sup>, en fonction des demandes.

Les ouvertures se font avec un encadrement de moniteurs et monitrices, anciens pratiquants eux-mêmes, et supervisé par le médiateur sportif avec l'aide des TSHM de la Ville. C'est l'occasion pour eux de rencontrer des jeunes, de faire de la prévention et de les accompagner dans des projets collectifs ou plus individuels. A noter que certains centres socioculturels et maisons de quartier, rattachés à la FASL, participent au projet et à l'encadrement des jeunes dans les salles situées dans les quartiers.

Pour mettre en œuvre les mesures proposées dans le rapport-préavis N° 2014/79, soit l'extension des heures d'ouvertures, les jours et les horaires ont été redéfinis et fixés de la manière suivante :

- lundi : 20h-22h
- mardi : 18h-22h
- mercredi : 14h-18h
- vendredi : 19h-23h30
- samedi : 16h-23h30
- dimanche : 14h-20h

Les horaires sont étendus à tous les après-midis entre 14h-18h durant les vacances scolaires.

Au total, l'offre est passée de 39.5 heures à 54 heures par semaine.

Des salles sont ouvertes au centre-ville et d'autres dans les quartiers d'habitation, en fonction des demandes des jeunes. Depuis la saison 2015/2016, ce sont les trois salles du Collège du Belvédère qui servent de centre névralgique, en plus des salles ouvertes à Béthusy, Bellevaux, l'Elysée, Isabelle de Montlieu, Montoie, Prélaz et à la Barre. A noter que les lieux et les horaires sont définis en fonction des besoins des jeunes, mais aussi de la capacité d'accueil des infrastructures et de leurs disponibilités.

L'expérience montre que cette offre est toujours aussi courue. Chaque semaine, c'est environ 465 garçons et filles différents<sup>22</sup> qui fréquentent les différentes salles mises à disposition à Lausanne. Néanmoins, on peut différencier le public qui ne vient que pour le foot, dont l'affluence est un peu plus tributaire des conditions météorologiques, de celui plus fidèle qui vient pour le basket, le parkour, le roller derby, le fitness ou la danse hip-hop.

<sup>20</sup> Le parkour ou art du déplacement est une activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements. Ainsi, les éléments du milieu urbain se transforment en obstacles franchis grâce à la course, au saut, à l'escalade, au déplacement en équilibre, à la quadrupédie, etc..

<sup>21</sup> Le roller derby est un sport d'équipe féminin se pratiquant en patins à roulettes « quads » sur une piste de forme ovale, le but du jeu étant pour l'une des joueuses de réussir à dépasser, en un laps de temps donné, les joueuses adverses sans se faire projeter au sol, ni sortir de la piste.

<sup>22</sup> Pour les tranches d'âges, on compte environ 23% de 10-13 ans, 43% de 14-17 ans et 34% de 18-25 ans pratiquant le foot. Concernant le basket, 10% de moins de 14 ans, 40% de 14-17 ans et 50% de 18-25 ans.

En ce qui concerne les ouvertures nocturnes, on constate une baisse sensible de fréquentation dès 22h, sauf pour le basket. Ce qui amène à proposer une fermeture pour le foot uniquement à 22h et non à 23h30 comme initialement proposé dans le rapport-préavis 2014/79. Par contre, profitant de ce changement d'horaire, ce reliquat d'heures sera utilisé pour étoffer l'offre, puisque la demande est toujours aussi forte dans les quartiers.

Le programme national de prévention « Jeunes et violence » de la Confédération, des cantons et des villes et des communes suisses (2011-2015) a publié et commandé plusieurs rapports sur la prévention dans l'espace social et public. Ainsi, le rapport d'experts ayant précédé la mise en œuvre du programme national d'Eisener, Ribeaud, et al. (2009)<sup>23</sup> démontrait déjà les bienfaits des ouvertures des salles de sports en soirée et en week-end en matière de prévention dans le quartier et l'espace public et de développement des compétences sociales. Le programme national a développé un guide de critères de bonnes pratiques, de prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social qui soutient l'idée que la prévention orientée sur les loisirs, à travers les ouvertures des salles de sports est efficace ; de plus, le sentiment d'appartenance au quartier par le développement d'activités de ce type, l'encadrement par des professionnels et par du mentorat positif est aussi un facteur de diminution de la violence<sup>24</sup>.

Il est intéressant de noter que ces bonnes pratiques ne sont pas seulement mises en œuvre dans la Ville de Lausanne ou en Suisse, mais que le modèle islandais est de plus en plus cité en exemple<sup>25</sup>. La situation islandaise de la consommation des adolescents était, il y a quelques années, très préoccupante. Grâce à un certain nombre d'actions prises par les autorités pour étoffer les offres de loisirs, culturelles et sportives, accompagnées de mesures structurelles, la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis a drastiquement chuté chez les jeunes<sup>26</sup>. Le renforcement de l'offre lausannoise va donc dans le bon sens.

Les ressources financières nécessaires au maintien de ces ouvertures renforcées sont incluses dans le budget de fonctionnement du Secrétariat général EJQ.

## **8. Soutien aux actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues festives**

Depuis 2013, la Ville de Lausanne, par sa Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers coordonne une campagne de prévention des problèmes liés à l'alcool auprès des jeunes et des jeunes adultes, tous les deux ans, qui s'inscrit dans le programme national alcool et plus particulièrement durant la semaine alcool. Cette semaine d'action constitue une mesure transversale du Programme national Alcool (PNA).

La Semaine Alcool entend interpellier au-delà des milieux de la prévention en y intégrant le monde sportif, l'économie, la médecine, la sécurité, la culture, l'enseignement et la société civile. Dans ce cadre, des soutiens financiers fédéraux et cantonaux sont demandés et accordés.

Ainsi, EJQ, en collaboration avec un comité d'expert-e-s, ont proposé des campagnes destinées aux jeunes entre 13 et 25 ans, déclinée en plusieurs axes d'actions à l'attention des actrices et acteurs variés qui composent l'entourage éducatif de la jeunesse et du grand public. Les axes sont la sensibilisation par les pairs avec la production de clips et d'actions dans l'espace public, la sensibilisation des parents, le renforcement des compétences des professionnels (formateurs d'apprentis, éducateurs, animateurs socioculturels, ambulanciers, policiers, etc), des actions de prévention dans les écoles et dans l'espace public, une campagne de

<sup>23</sup> Manuel Eisner, Denis Ribeaud, Rahel Locher, Université de Cambridge, *Beiträge zur sozialen Sicherheit, Prävention von Jugendgewalt, Expertenbericht n° 05/09*, Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral des assurances sociales, octobre 2008.

<sup>24</sup> Carlo Fabian et al., *Guide Critères de bonnes pratiques, prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social*, sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, programme national Jeunes et violence, Berne, juin 2014.

<sup>25</sup> <http://mosaicscience.com/story/iceland-prevent-teen-substance-abuse>  
Plus d'informations sur le site <http://youthineurope.org/>

<sup>26</sup> Le nombre des 15-16 ans en état d'ébriété au cours du mois précédent a chuté de 42% en 1998 à 5% en 2016, tandis que ceux qui fument quotidiennement a baissé de 23 à 3% et ceux qui ont déjà fumé au moins une fois du cannabis est passé de 17 à 7% in 2008 *Sigfusdottir et al; licensee BioMed Central Ltd.*

communication. En 2015, la campagne intitulée « pote bourré = pote en danger », et particulièrement son clip de prévention, a été vue par plus de 3 millions de personnes et plus de 7'000 foyers ont été touchés par les flyers d'information aux familles de jeunes entre 13 et 18 ans. Une nouvelle campagne sera initiée en 2017.

Les montants financiers nécessaires pour mener de telles campagnes, en sus des ressources internes à l'administration, sont de CHF 30'000.-, annuellement inscrits au budget d'EJQ, et ne font pas l'objet d'une demande particulière à travers ce préavis.

Ainsi, les montants à disposition ont pu être mis à disposition de projets de prévention primaire<sup>27</sup> des risques liés à la consommation d'alcool parmi les jeunes. Ce type de prévention, indispensable, doit néanmoins également être accompagné de prévention secondaire. Dans ce sens, en complément de l'action relative à la réduction des risques liés à la fête menée dans l'espace public par les Correspondants de nuit, et pour compléter la politique cantonale (échelon auquel revient cette compétence), la Municipalité souhaite pouvoir soutenir ponctuellement des actions *dans* les établissements publics lausannois sur des thèmes variés.

Pour financer ces actions, le secrétariat général SE disposera d'un montant de CHF 10'000.- destiné à soutenir la « Charte Label nuit », portée par les acteurs de la branche, réalisée en coordination avec des organismes de réduction des risques et la Ville de Lausanne (avec des mesures sur les précautions à prendre en lien avec le harcèlement sexuel, les transports sécurisés à la sortie des établissements, les premiers secours dans et autour des clubs et les formations accrues des agents de sécurité notamment). Ce montant n'a pas d'incidence financière particulière sur le budget du service.

### **9. Création d'une plateforme sur la vie nocturne lausannoise**

La création de cette plateforme, baptisée ultérieurement « Forum vie nocturne », répondait aux objectifs suivants (rapport-préavis N° 2014/79) :

- anticiper les problématiques futures qui affecteront la nuit à Lausanne ;
- proposer des mesures ou des projets spécifiques pour améliorer la qualité de vie la nuit ;
- mieux cerner la vie nocturne à Lausanne par l'apport ponctuel ou régulier de spécialistes dans des domaines variés (géographie, urbanisme, sociologie, criminologie, économie notamment).

La création de ce forum faisait suite également aux besoins d'échange et de vision stratégique de la vie nocturne lausannoise exprimés dans le cadre des États généraux de la nuit organisés trois années de suite en 2013, 2014 et 2015. Elle s'inscrit également dans un dispositif plus global de coordination des acteurs impliqués directement ou indirectement dans la vie de nuit à Lausanne. D'autres groupes d'échanges existent :

- une « plateforme incivilités » créée en même temps que les Correspondants de nuit, coordonnée par l'observatoire de la sécurité. Ce groupe opérationnel composé de plusieurs services et unités de la Ville (enfance, jeunesse et quartiers, propreté urbaine, parcs et domaines, police, écoles, correspondants de nuit) se réunit environ une fois par mois pour se coordonner leurs actions respectives dans le domaine des incivilités et échanger autour des problématiques rencontrées par chacun ;
- une « plateforme vie nocturne », coordonnée également par l'observatoire de la sécurité. Elle se réunit environ deux fois par année et est composée du service de l'économie, de l'observatoire de la sécurité, de la police et des établissements publics (majoritairement les établissements de nuit). Les échanges portent surtout sur les règles imposées aux privés et à la gestion, d'un point de vue sécuritaire, des nuits lausannoises.

<sup>27</sup> La prévention primaire s'adresse de manière générale à la population *en amont* de la consommation effective. La prévention secondaire, elle, est adressée à des groupes cibles, à risque, *pendant* la consommation et/ou sur les lieux à risque (par ex. les établissements de nuit).

Cette plateforme, comme l'indiquait le rapport-préavis N° 2014/79, se basait sur les « expériences novatrices menées dans quelques villes européennes, à savoir constituer un organe - plus ou moins directement rattaché à l'administration selon les modèles - visant à appréhender la ville en considérant ses spécificités nocturnes<sup>28</sup> ».

Pour permettre des échanges fructueux, la Municipalité a décidé de réunir dans le Forum vie nocturne approximativement trente participants (conseillers communaux, services administratifs, partenaires parapublics et privés, experts scientifiques) environ deux fois par année :

#### ***Direction scientifique***

M. Laurent Matthey, professeur à l'Université de Genève, directeur du master en développement territorial (UNIGE-UNINE-HEPIA).

#### ***Autorités communales***

Conseiller municipal en charge de la sécurité, partis politiques représentés au Conseil communal, culture, développement de la ville et communication, électricité, enfance, jeunesse et quartiers, parcs et domaines, économie, police municipale de Lausanne, propreté urbaine et urbanisme.

#### ***Partenaires externes***

Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) du CHUV, Conseil des jeunes, Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, établissements publics (représentés par GastroLausanne), FASL, Fondation Le Relais (Rel'ier), Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Lausanne Tourisme, Mobimo Management S.A., Société coopérative des commerçants lausannois, Transports publics lausannois (tl), Ecole des sciences criminelles de l'UNIL, un représentant des clubs subventionnés et un représentant des organisateurs de festival.

Le forum vie nocturne s'est inscrit dans le prolongement des trois soirées d'Etats généraux de la nuit organisées en 2013, 2014 et 2015. La séance du forum organisée à la fin de l'année 2016 constituait donc, sous une forme plus courte et plus légère, la quatrième soirée dédiée à l'étude et à la discussion de la vie nocturne depuis 2013.

Cette séance a permis de dévoiler les résultats de l'enquête menée par Addiction Suisse et l'institut Idiap sur le comportement des noctambules lausannois les vendredi et samedi soir<sup>29</sup>. Elle a constitué un excellent point de départ aux discussions sur la concentration de l'activité nocturne et des noctambules au centre-ville entre 23h et 2h environ. Les significations, raisons et conséquences de ces migrations ont permis également de questionner, de manière plus générale, la pertinence de développer une offre de loisirs plus éclatée et ancrée dans les quartiers périphériques, plus diversifiée et répondant encore mieux aux attentes d'un public jeune.

La prochaine séance du forum vie nocturne se déroulera avant l'été 2017. Les séances se poursuivront à ce rythme de deux par an environ et selon, peu ou prou, la même forme. Les thèmes à traiter sont larges (aménagement de l'espace public pour les usages nocturnes, polyvalence des infrastructures publiques (usages nocturnes et diurnes), transports publics, sociologie des pratiques culturelles nocturnes, discriminations, éclairage, etc. La Municipalité souhaite pérenniser cette expérience et poursuivre la tenue régulière de ce forum.

<sup>28</sup> Citons les « maires de nuit » de plusieurs villes françaises (Paris, Nantes, Toulouse) et en discussion à Genève et Bâle, la création d'« observatoires de la nuit » à Bruxelles ou du « Grand conseil de la nuit » à Genève ou encore les « Bureaux des temps » (de manière plus générale, bureaux administratifs ayant pour mission de diagnostiquer les usages de la ville en fonction du temps, débouchant parfois sur une adaptation des horaires des services municipaux, créés dans plusieurs villes de France, d'Italie, d'Espagne ou d'Allemagne).

<sup>29</sup> Comme indiqué ci-dessus, cette étude intitulée « La vie nocturne lausannoise des jeunes de 16 à 25 ans » est disponible sur [www.lausanne.ch/observatoire](http://www.lausanne.ch/observatoire).

**10. Récapitulation des incidences financières sur le budget de fonctionnement**

	2018	2019	2012	2021	2022	Total
(en milliers de CHF)						
Pérennisation et développement des Correspondants de nuit	1'115.5	1'081.9	1'081.9	1'081.9	1'081.9	4'548.8
<b>Total</b>	<b>1'115.5</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>1'081.9</b>	<b>4'548.8</b>

**11. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2017/23 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des rapports d'évaluation (rapport de TC Consult S.A., rapport du Centre romand de recherche en criminologie) et du bilan interne du projet pilote de Correspondants de nuit entre 2015 et 2017 ;
2. d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des tâches sécuritaires, préventives et de terrain réaffirmées, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

Annexes : Evaluation du projet pilote des Correspondants de nuit de Lausanne  
Correspondants de nuit : bilan interne de la première année d'activité  
Résultats de l'évaluation de l'impact des correspondants de nuit



[www.unine.ch/crrc](http://www.unine.ch/crrc)

## Résultats de l'évaluation de l'impact des correspondants de nuit

### Résumé

La présente étude consiste en une évaluation de l'intensité des nuisances sonores, des dégâts occasionnés par les noctambules et de l'état de propreté du parc du MUDAC et de la Promenade Derrière-Bourg par des évaluateurs formés à cet effet et auxquels il était demandé de «noter» chaque soir de fin de semaine (les jeudis, vendredis et samedis en fin de soirée) le parc sur plusieurs critères lors de leur passage à cet endroit. Ce relevé a été effectué à deux moments : (1) durant le mois de juin 2015, soit avant l'existence des correspondants de nuit, et (2) en juin 2016, soit pendant que les correspondants de nuit étaient en activité.

Après quelques entretiens initiaux avec des riverains et des commerçants des quartiers concernés, un questionnaire a été établi et monté sur un support informatique de manière à pouvoir être rempli de manière aisée à l'aide d'un smartphone. Un échantillon d'évaluateurs a été recruté parmi les riverains et les commerçants des quartiers concernés, ainsi que parmi les employés communaux appelés à intervenir sur place pour le nettoyage matinal de l'endroit.

Les résultats montrent en premier lieu que les perceptions subjectives des parcs étudiés ne convergent pas avec les évaluations plus objectives effectuées sur les critères choisis dans notre étude (dégâts, déchets et nuisances sonores). En effet, le parc du MUDAC, souvent décrit comme hautement problématique par les riverains, donne plutôt l'image d'un parc paisible dans lequel se rencontrent des noctambules causant peu de dégâts, alors que la Promenade Derrière-Bourg, décrite lors des entretiens initiaux comme un parc tranquille et familial dans lequel il n'y a que peu de problèmes, semble être l'objet de dégâts relativement fréquents.

Dans le Parc du MUDAC, il semble donc plutôt y avoir un problème relationnel entre les riverains et les usagers du parc et il serait peut-être bon de mettre à profit la présence des correspondants de nuit pour pacifier ces rapports en leur assignant un rôle de médiateur plutôt que de surveillance des lieux.

Pour ce qui est de la Promenade Derrière-Bourg, en l'absence de véritables riverains, il serait probablement utile de mettre à profit la présence des correspondants de nuit pour réguler de manière éducative les flux d'usagers nocturnes et pour nettoyer le parc après leur passage.

Une constante existe néanmoins entre les deux parcs : les poubelles semblent être soit trop petites, soit inappropriées de par leur conception. Elles sont en effet souvent décrites comme «débordantes» par les évaluateurs.

Finalement, mentionnons encore qu'autant en 2015 qu'en 2016, la quantité de déchets, les nuisances sonores et l'état de propreté d'un parc dépendent largement de son degré de fréquentation. C'est ainsi que s'il a pu être observé une légère amélioration de la situation des deux parcs étudiés entre 2015 et 2016, celle-ci doit – en partie du moins et sans remettre en question l'utilité des correspondants de nuit – être attribuée à un mois de juin 2016 beaucoup plus pluvieux que celui de 2015, engendrant tout naturellement une fréquentation moindre.





[www.unine.ch/crrc](http://www.unine.ch/crrc)

## Résultats de l'évaluation de l'impact des correspondants de nuit

En février 2015, le rapport-préavis 79/2015 « Politique municipale en matière de prévention et de vie nocturne » entérine la création d'une nouvelle unité de prévention des incivilités pour une phase test de deux ans, soumise à évaluation. Cette dernière est confiée au Centre romand de recherche en criminologie de l'Université de Neuchâtel auquel l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne confie le mandat suivant :

Evaluation de l'impact du travail de l'unité des correspondants de nuit à l'aune de trois objectifs : diminution du vandalisme, de la quantité de déchets abandonnés et des nuisances sonores provoqués par le rassemblement de noctambules dans deux parcs publics lausannois (parc du MUDAC et Promenade Derrière-Bourg)

Pour ce faire, la méthode utilisée a consisté à faire évaluer – dans les deux parcs susmentionnés – l'état de propreté, les dégâts commis et les nuisances sonores en soirée et début de nuit<sup>1</sup>. Après une série d'entretiens initiaux avec des acteurs locaux (habitants du quartier, tenanciers d'établissements publics et passants habituels) dans le but d'établir une grille d'évaluation pertinente, une première évaluation a eu lieu en juin 2015, soit avant l'entrée en service de l'unité, et une autre en juin 2016, pendant l'activité de ladite unité. Un comparatif entre les évaluations réalisées à ces deux moments peut ainsi être effectué dans le but de constater l'éventuel apport du travail de l'unité des correspondants de nuit.

La présente évaluation est donc réalisée sur la base des données recueillies – par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation réalisée par le Centre de recherche en criminologie de l'Université de Neuchâtel – en 2015 puis en 2016 par un panel d'évaluateurs recrutés par l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne. Ce panel est composé de restaurateurs travaillant à proximité des lieux d'évaluation, de riverains et d'employés du service des parcs et domaines dont la mission est d'assurer la propreté et l'entretien des parcs évalués. Les

<sup>1</sup> Il convient de mentionner ici qu'il était demandé aux évaluateurs d'évaluer les parcs concernés le plus tard possible. Les évaluations ainsi obtenues couvrent donc davantage la nuit que le début de soirée.

restaurateurs et riverains ont répondu au questionnaire les soirs de fin de semaine (jeudi, vendredi et samedi soir), tandis que les employés du service des parcs et domaines ont rempli la grille d'évaluation lors de leur passage matinal destiné à l'entretien des parcs. Dans l'exposé des résultats ci-dessous, nous avons regroupé les observations nocturnes avec celles effectuées par les jardiniers le lendemain matin car ces évaluations concernent toutes la même soirée.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

1. Entretiens initiaux
2. Evaluation de la situation en 2015 (première phase de l'étude)
3. Conclusions intermédiaires tirées de la première phase de l'étude
4. Evaluation de la situation en 2016 (seconde phase de l'étude)
5. Conclusions intermédiaires tirées de la seconde phase de l'étude
6. Comparaison Avant-Après l'introduction des correspondants de nuit
7. Conclusions finales

---

## **1. Entretiens initiaux**

Dans le but de nous immerger dans la problématique et d'élaborer un questionnaire d'évaluation de l'état des parcs étudiés, nous avons, dans un premier temps, entrepris de réaliser huit entretiens avec des évaluateurs potentiels. Ces entretiens ont été réalisés entre le 24 mars et le 2 avril 2015 auprès des personnes suivantes :

### **Parc du MUDAC**

- M. A, gérant du restaurant Z
- M. B, patron du restaurant Y
- M. C, gérant du bar X
- M. D, horticulteur
- Mme E, riveraine

### **Promenade Derrière-Bourg**

- M. F, gérant du bar W
- M. G, nettoyeur du Café V
- M. H, horticulteur

Pour chaque site, nous décrirons dans un premier temps les éléments de contexte relatifs à l'usage de ces parcs (types d'usage, types de population, changements récents, etc.) tels que décrits par les interrogés, puis nous nous arrêterons sur les principales nuisances répertoriées par les interviewés, ainsi que sur les solutions que ceux-ci entrevoient pour diminuer ces nuisances.

## **Parc du MUDAC**

### *Contexte*

Ce parc est essentiellement fréquenté par des gymnasiens dès la sortie des cours. Durant la semaine, ce sont surtout les tables installées en bas du parc qui sont occupées, mais le week-end (surtout le vendredi selon M. C et Mme E), on voit parfois 400 personnes dans le parc, qui occupent tant les parties en dur (escaliers, tables) que le gazon et les rues aux alentours. Cette présence massive est « impressionnante » voire « effrayante » pour certains riverains, aux dires de Mme E ; à première vue, elle fait penser à une manifestation, ou un festival. Ces jeunes utilisent les médias sociaux (facebook) pour organiser leur rassemblement et faire la fête ensemble. Si ces rassemblements ont probablement commencé sur l'initiative des gymnasiens qui étudient juste à côté du parc, on trouve aujourd'hui des jeunes qui viennent de toutes les écoles de la ville, ainsi que des apprentis. Contrairement à d'autres lieux (au Flon par exemple), les jeunes ne sortent pas en boîte après avoir été au parc Mudac, car il n'y a pas de boîte dans les environs. Les jours de froid, mais surtout en cas de pluie, le parc est clairement moins (voire pas du tout fréquenté). La situation au parc Mudac semble relativement unique à Lausanne, en ce qu'elle concentre un nombre très important de jeunes dans un espace restreint. A Derrière-Bourg par exemple, de petits groupes sont dispersés dans le parc, on observe la présence de dealers, mais il n'y a pas de rassemblement aussi massif.

Ce phénomène est relativement récent, il date d'environ deux ans. Il semblerait que le parc Mudac ait été récemment aménagé pour être plus convivial (installation de tables, plus grande surface de gazon), notamment sur la demande des riverains. Selon certains interviewés, ceux-ci regrettent aujourd'hui ces installations, car ce sont surtout des gens qui n'habitent pas le quartier qui en profitent, à leurs dépens. En début de soirée, les riverains prennent cependant parfois l'apéro sur les tables mais l'ambiance est alors « complètement différente », selon M. C. Plusieurs interviewés rapportent que la présence des jeunes est ressentie comme

« envahissante » par les riverains ; les plus mécontents d'entre eux souhaiteraient que les jeunes n'aient plus du tout accès au parc.

Ces jeunes (nombre d'entre eux sont encore mineurs, mais leur âge varie entre 16 et 25 ans environ) vont s'acheter de l'alcool dans les supermarchés avant la fermeture des magasins puis restent plusieurs heures dans le parc à boire de l'alcool (surtout des canettes de bières «prix garantie », des alcopops genre Smirnoff Ice et des bouteilles d'alcool fort, notamment de la vodka) et à fumer du cannabis. Ces jeunes écoutent aussi de la musique (MP3 branchés sur des haut-parleurs). Leur présence est surtout remarquée entre 17h/18h et 21h/22h. Vers 1h du matin, quand M. A quitte son travail, il ne reste que quelques personnes, dans un état d'alcoolémie avancé.

Selon Mme E, suite au départ des gymnasiens vers 20h30, seules les tables restent occupées par un petit groupe de personnes jusque tard dans la soirée, vers 2h du matin. Ces personnes sont un peu plus âgées (20-25 ans) et laissent tous leurs déchets sur place, contrairement aux gymnasiens du vendredi soir qui rangent et nettoient depuis quelques temps leurs déchets (selon Mme E). Mais certains riverains font des amalgames et accusent les gymnasiens.

Selon M. A, on observe depuis peu la présence de dealers dans le parc également. Il dénote également le passage régulier de quelques personnes qui mendient. Mais la population majoritaire reste les gymnasiens.

Ces jeunes ne sont pas clients des bars et cafés autour du parc, en raison du prix trop élevé des consommations. M. C a interdit il y a quelques années l'entrée du Bar X aux moins de 18 ans car il ne parvenait pas à contrôler la consommation des 16-18 ans (qui n'ont droit qu'à la bière et au vin) et avait peur de se faire amender. Les riverains du parc ont par contre l'habitude de prendre l'apéritif à Z, toujours à la même table, et M. A les entend fréquemment se plaindre des jeunes à cette occasion.

Les interviewés n'ont jamais constaté d'intervention d'ambulance dans le parc. Par contre la police passe fréquemment, souvent sur appel des voisins, ou quelques fois de M. A. Ce dernier a appelé la police une fois car les jeunes lançaient des bouteilles, mais la police n'est pas venue. Une autre fois, il a fait appel à la police car les jeunes cassaient un pommier dans le parc ; la police est venue et lui a demandé d'identifier publiquement les jeunes impliqués, ce qu'il l'a mis mal à l'aise et lui a fait craindre des représailles. La police vient et essaie de « calmer le jeu », ce qui n'a, selon M. A, pas beaucoup d'impact sur les jeunes, qui font la

sourde oreille. On dénote un sentiment d'injustice chez M. A, qui estime que les établissements privés sont de plus en plus régulés (amendes) alors que les jeunes peuvent faire ce qu'ils veulent dans l'espace public sans craindre la répression policière.

Mme E a également déjà appelé la police à 3h du matin, à cause du bruit ; la police est venue et a réglé le problème. La police fait des rondes régulières, surtout depuis fin 2014. Selon les dires de certains, elle aurait notamment arrêté des jeunes qui fumaient du cannabis.

### *Nuisances*

Les différents interviewés soulignent le « manque de respect » de ces jeunes pour les espaces publics qu'ils occupent. Selon M. A, le quartier est en train de changer d'ambiance, est moins tranquille qu'avant. Selon M. C, les jeunes ne boivent plus de la même manière qu'avant : il ne s'agit plus de faire la fête mais de boire le plus possible et le plus vite possible.

Parmi les gérants d'établissements, c'est M. A qui dit subir les nuisances les plus importantes : il doit en effet « faire le garde du corps » devant son établissement pour interdire aux jeunes d'utiliser ses toilettes. Cette interdiction découle de la saleté que les jeunes y laissent, et du risque d'être amendé si un jeune mineur est surpris par la police dans son établissement en train de boire de l'alcool fort. A noter qu'il n'y a qu'un seul WC public près du parc, qui devient très vite sale et inondé.

M. B (restaurant Y) n'est pas dérangé par la présence des jeunes dans le parc ; ce n'est pas vraiment un problème car le centre-ville doit rester vivant, selon lui. Son établissement est un peu à l'écart, et depuis peu il gare sa moto dans un parking souterrain et ne passe donc plus du tout vers le parc (auparavant, sa moto, parkée devant le parc, avait été renversée quelques fois). Parfois des jeunes lui demandent d'utiliser ses WC, il accepte à condition que cela reste peu fréquent. M. B se sent beaucoup plus dérangé par des personnes toxicomanes qui passent devant son établissement pour aller dans un centre de réduction des risques, et qui insultent parfois ses clients, rentrent dans les bâtiments, abandonnent des seringues, etc. Mais comme son immeuble vient d'être davantage sécurisé ce problème devrait se résorber.

### *Liste des principales nuisances :*

- Selon M. A, les voisins sont surtout dérangés par le bruit (musique et cris), ainsi que par les déchets qui restent parfois tout le week-end (car la voirie ne revient que le lundi)

- En fin de soirée, on trouve une très grande quantité de bouteilles et cannettes vides sur les tables en bas du parc
- Egalement des papiers de kebab, Mac Donald
- Les jeunes urinent par terre
- Un petit groupe de jeunes – toujours les mêmes selon M. C – lance des bouteilles depuis la cathédrale sur la route ; cela a pu parfois endommager des voitures ou des scooters
- Les pommiers du parc sont régulièrement endommagés (branches ou tronc arrachés, car les jeunes se pendent aux arbres) ; le service de l’entretien des parcs a déjà dû remplacer trois fois le même pommier
- Les tables en bois ont parfois des traces de brûlure
- Le verre cassé est surtout retrouvé dans la partie « en dur » (escaliers), et non pas dans le gazon
- Il est rare que les plates-bandes de fleurs soient piétinées
- Les interviewés n’ont pas mentionné de bagarre
- Selon M. D (horticulteur), c’est surtout l’énorme quantité de déchets qui pose problème, car leur ramassage nécessite trop de temps : au lieu de passer environ 15mn dans le parc (temps habituel moyen), lui et ses collègues passent parfois 1h30 à deux à effectuer ce nettoyage durant les gardes du week-end. C’est le seul parc de la région du centre qui est aussi sale.
- Selon Mme E, c’est le petit groupe qui occupe les tables en fin de soirée qui représente le plus gros problème ; ils sont présent tous les soirs de semaine et font énormément de bruit, ce qui la réveille constamment. Le vendredi soir, elle trouve par ailleurs gênant de ne pas pouvoir discuter à la terrasse de Z car les gymnasiens couvrent le bruit des conversations. Le fait que les jeunes maltraitent les arbres la gêne également particulièrement. Enfin, le passage de la voirie à 8h du matin le week-end occasionne aussi beaucoup de bruit, même si ce nettoyage est nécessaire à ses yeux. La musique n’est par contre par un problème pour elle.
- Aux dires de Mme E, d’autres riverains, qui habitent dans les premiers étages des immeubles adjacents, sont gênés par l’odeur d’urine qui monte à leurs fenêtres (les jeunes urinent dans la rue, derrière des containers).
- Ces nuisances sont récentes, car le parc ne connaissait pas une telle occupation il y a deux ans environ. A cette époque-là, c’était surtout les personnes toxicomanes qui dormaient dans les cages d’escaliers qui posaient problème. Mais les bâtiments ont été depuis

davantage sécurisés (alarmes, vitres de protection) et ce n'est plus un problème aujourd'hui.

### *Solutions préconisées*

- Mettre des tuyaux d'arrosage dans le parc dès 16h pour empêcher les jeunes de s'installer
- Donner plus des moyens aux jeunes pour qu'ils respectent les règles de propreté. Selon M. B, depuis l'introduction de la taxe sur les sacs poubelles, les gens respectent moins les règles de propreté à Lausanne en général, et cela pourrait expliquer aussi les déchets laissés par les jeunes. M. D pense aussi que la taxe sur les sacs a entraîné davantage de déchets laissés au mauvais endroit. Mais depuis l'installation dans le parc de poubelles avec « bec fermé » et de quelques poubelles de recyclage (jaunes et bleues) la situation s'est déjà améliorée. M. C pense aussi que la situation est meilleure depuis la récente installation des poubelles de tri (il y a environ 1 mois ?).
- Interdire la consommation d'alcool dans les espaces publics après une certaine heure (mais difficile à contrôler...)
- Mettre systématiquement des amendes, « car les gens ne comprennent que quand ils paient »
- Certains interviewés doutent de l'efficacité d'un message de prévention porté par des intervenants sociaux, car les jeunes, surtout s'ils sont alcoolisés, ne changent pas d'attitude suite à de simples « conseils » ; le manque d'impact de la brigade propreté renforce encore cet argument.
- Faire de l'éducation par rapport aux déchets, et sensibiliser les jeunes sur les nuisances sonores qu'ils produisent. Ces derniers ne se rendent pas compte de la portée du bruit occasionné (depuis sa fenêtre, Mme E entend les conversations).
- A noter que tous les interviewés ne s'accordent pas pour dire qu'il faut augmenter la répression ; selon certains, c'est même inutile. Mais pour que la sensibilisation porte ses fruits, il faut que les intervenants soient bien formés, qu'ils sachent comment s'adresser au public jeune.

## **Promenade Derrière-Bourg**

### *Contexte*

La promenade Derrière-Bourg se situe dans un quartier comportant de nombreux établissements nocturnes (bars et boîtes de nuit), et la fréquentation de ce parc est directement liée à la population qui sort dans le quartier. Le quartier est connu aussi pour la vente de drogue. La présence de personnes dans le parc dure jusque très tard dans la nuit, la situation est donc très différente du parc Mudac.

La journée, le parc est fréquenté par des familles, des promeneurs de chiens et des employés de bureau qui viennent y manger un sandwich. Selon M. H, les jeunes ne sont pas les seuls responsables de la saleté dans le parc : des personnes plus âgées, pères et mères de famille, jettent aussi leurs débris par terre. On observe un phénomène de « déresponsabilisation collective », « il n'y a plus aucun respect » ; il donne en exemple le fait qu'une butte destinée à une nouvelle plantation et protégée par une barrière ait été récemment piétinée. La situation est, selon lui, « de pire en pire » dans tous les parcs de la ville. Il y a selon M. H quatre fois plus de déchets qu'avant ; alors qu'il suffisait de ramasser les déchets deux jours par semaine il faut maintenant le faire tous les jours.

(Note de G. Bugnon: la frustration des horticulteurs vient notamment du fait que ceux-ci sont formés pour prendre soin de la végétation, et non pour ramasser des déchets, or ces tâches « ingrates » ne font qu'augmenter dans leur travail quotidien ; la voirie ne s'occupe en effet pas du nettoyage des parcs.)

Vers 18h- 19h, surtout les vendredis et les samedis, le parc est occupé par des adolescents qui viennent y boire des bières et fumer du cannabis. Il s'agit la plupart du temps de canettes bon marché (« prix garantie » par exemple) achetées dans les magasins Coop ou Denner.

Entre 21h30 et 24h, on trouve dans le parc des personnes qui boivent de l'alcool acheté dans des supermarchés avant de sortir en boîte. Il s'agit de « l'apéro pré-boîte », destiné à « se chauffer ».

Plus tard dans la nuit, le parc continue à être fréquenté, soit par des personnes qui quittent définitivement les boîtes de nuit, soit par des personnes qui sortent momentanément pour boire à l'extérieur les boissons qu'ils ont achetées plus tôt à un prix plus modéré. A la sortie de



boite, les fêtards boivent de l'alcool pour « se finir », et la situation peut dégénérer (bouteilles cassées).

Selon M. G, durant la nuit il y a beaucoup de vente de drogues et de bagarres aux alentours du parc au moment de la sortie des boites ; la police intervient fréquemment. Il est aussi arrivé qu'une ambulance se trouve sur les lieux pour secourir un blessé. Depuis peu il a constaté la présence d'une voiture de police garée près du parc la nuit, à des fins de dissuasion selon lui. Il ne sait pas par contre exactement ce qui se passe à l'intérieur du parc. Vers 4h-5h du matin il y a tellement de monde qu'on se croirait en journée.

Les fêtards restent tant dans le parc que devant les bars et les boites de nuit (environ 25m plus loin). Selon M. H, lorsqu'ils rentrent chez eux, ils continuent à dégrader les différents endroits par lesquels ils doivent passer. Malgré la vente de drogues fréquemment mentionnée par les interviewés, ces derniers n'ont pas observé la présence de personnes toxicomanes (ni d'ailleurs d'autres populations, sans-abri ou mendiants par exemples).

Le parc est fréquenté toute l'année, même en hiver, du moment que le temps est sec (car les gens sortent aussi en boite l'hiver). On observe une très forte augmentation en période d'examens.

Le Bar de W est situé sur une place qui regroupe plusieurs bars. La clientèle de ces établissements est en moyenne plus âgée que les jeunes (16-25 ans) qui fréquentent le parc. La limite d'âge minimum au Bar de W est fixée à 21 ans. La clientèle de cette place se dirige plutôt vers le parc de Montbenon lorsqu'elle souhaite rester à l'extérieur. Ce n'est pas la clientèle de cette place qui pose problème autour et dans le parc, selon les interviewés. M. F n'a jamais observé d'intervention de la police ou d'une ambulance, mais il n'a pas de vue directe sur le parc depuis son bar.

La fréquentation de ce parc n'a pas changé au cours des dernières années, ni en type ni en intensité. Ce quartier est festif depuis longtemps. Les plus jeunes remplacent progressivement les plus âgés, qui se dirigent vers d'autres lieux de fête.

### ***Nuisances***

De manière générale, on constate moins de mécontentement chez les interviewés qu'au parc Mudac. Cela peut s'expliquer par l'absence de riverains et d'établissements placés juste au

bord du parc. Par ailleurs, la promenade Derrière-Bourg est située dans un quartier orienté depuis longtemps vers le divertissement nocturne (bars et boîtes de nuit) : la présence de fêtards dans la rue « choque » donc moins qu'au parc Mudac.

Il faut aussi noter le point de vue très différent des trois interviewés, qui s'explique par l'horaire et la nature du travail que ceux-ci effectuent : alors que M. F n'identifie pas de problème particulier, M. G insiste sur les comportements illicites (bagarres, vente de drogues) propres aux heures tardives ; M. H quant à lui est surtout dérangé par l'augmentation de sa charge de travail lors du ramassage des déchets.

*Liste des principales nuisances :*

- Nombreux déchets : canettes, verres en plastique, bouteilles
- M. F : les déchets restent surtout visibles le dimanche matin car il n'y a pas de nettoyage le dimanche ; mais cela est propre à tous les quartiers festifs de Lausanne
- On trouve parfois un peu de verre cassé dans le gazon, ce qui peut constituer un danger pour les enfants qui y jouent pendant la journée.
- M. F n'a jamais observé de dégâts. A noter que le parc a récemment été entièrement réaménagé.
- Le bruit n'est pas un problème dans ce parc, car il n'y a pas de riverains, et les bars alentours font de toute façon plus de bruit que les jeunes, qui se contentent de parler ou éventuellement de jouer de la guitare et chanter.
- En définitive, selon M. F, ce parc ne présente pas vraiment de problème.
- M. H observe la présence de nombreux papiers et emballages de nourriture (chips, kebab, Mac Donald) ; des mégots ; des tags et autocollants sur les bancs ; des restes de vomi.
- Les végétaux subissent aussi des déprédations (fleurs arrachées, branches cassées).
- On a même déjà trouvé une dalle cassée dans la fontaine.
- M. G : scooters renversés, poubelles/ containers renversés ; jeunes qui marchent sur les capots des voitures ; gens qui urinent par terre. Le concierge du bâtiment où se trouve la Café V en a marre de la saleté ; lorsqu'un container est renversé, c'est M. G ou le concierge qui doivent tout ramasser car la voirie ne veut pas s'en charger (N.B. : ces containers contiennent les déchets du Café V, et sont sortis dans la rue par un employé à minuit).

- Sur la place et dans la rue il y a beaucoup de déchets, mais ils sont tous ramassés avant 6h (par la voirie ? par les gérants de bars ?). Entre 3h et 5h il n'entend pas de bruit dans le parc. Selon M. G, le problème principal reste les bagarres.

### *Solutions préconisées*

- M. F n'est pas certain de l'efficacité de la sensibilisation ; cela fonctionne sur certaines personnes mais il y a toujours des gens qui font à leur guise
- M. H : faire de la sensibilisation dans les écoles, les gymnases, couplée à de la répression (amendes), car la sensibilisation est inutile sans répression. Eventuellement mettre des caméras ou des surveillants dans le parc. Les intervenants sociaux pourraient avoir une certaine efficacité s'ils passent à la « bonne heure » (vers 2h-3h du matin), mais ils doivent trouver la bonne façon de communiquer et avoir les épaules assez larges pour affronter des fêtards « ivres morts » et donc très peu réceptifs.
- Les poubelles avec un « bec » ne sont pas adaptées car l'insertion d'un gros objet en bouche l'entrée
- M. G : imposer la fermeture des bars à 2h. Selon lui, la mission des intervenants sociaux peut s'avérer dangereuse, surtout s'ils interviennent entre 3h et 5h du matin.

## **2. Evaluation de la situation en 2015 (première phase de l'étude)**

Nous présenterons ici les évaluations réalisées à chaque date. Il nous est en effet apparu important de resituer l'état du parc, la quantité de déchets, les dégâts matériels et le bruit perçu dans le contexte de chaque soirée, en termes de météo et de niveau de fréquentation du parc. Par ailleurs, étant donné le faible nombre d'évaluations pour une même date, il serait inutile – voire absurde – de faire une moyenne chiffrée des données récoltées ; nous nous contenterons dès lors de présenter ici la ou les réponses dominantes dans les questionnaires récoltés. Notons également que les évaluateurs ont généralement donné des réponses très homogènes ; lorsque tel n'est pas le cas, nous mentionnerons les évaluations discordantes. A ce propos, mentionnons toutefois que l'homogénéité inter-évaluateurs n'est pas parfaite, certains d'entre eux évaluant l'état des parcs systématiquement un peu plus mal que d'autres. Le fait que ces différences liées aux perceptions subjectives de chacun soient systématiques

confirme l'hypothèse de l'homogénéité intra-évaluateurs et n'introduit dès lors pas de biais dans l'analyse «avant-après» l'introduction des correspondants de nuit.

Présentés de manière chronologique et simplifiée, les résultats de 2015 des évaluations effectuées par les évaluateurs de l'endroit révèlent les éléments suivants :

### **Parc du MUDAC**

- 4.6.15 (1 évaluation) : temps sec, «soirée tranquille», fréquentation faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, quelques déchets sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit très faible.
- 5.6.15 (7 évaluations) : temps plutôt sec avec un orage, fréquentation faible, état du parc bon, quantité de déchets faible, poubelles bien pleines, quelques déchets autour de la poubelle et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible (des voix).
- 6.6.15 (4 évaluations) : temps changeant, fréquentation moyenne, état du parc bon, quantité de déchets faible, poubelles bien pleines, quelques déchets éparpillés dans le parc et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix et musique), altercation dans le parc entre jeunes et sexagénaire.
- 7.6.15 (2 évaluations) : temps changeant, état du parc bon, quantité de déchets faible, éparpillés dans le parc et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit très faible (voix).
- 11.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, poubelles bien pleines, quelques déchets éparpillés dans le parc et sur les tables, une personne relève des dégâts matériels à des biens privés (uriné sur un mur), mais pas engendrés durant la soirée, bruit faible à moyen (voix).
- 12.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne à importante, intervention policière en début de soirée, état du parc bon, quantité de déchets faible, quelques déchets autour des poubelles et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit moyen à important (voix et musique, plutôt ponctuellement).
- 13.6.15 (8 évaluations) : temps changeant, fréquentation moyenne, état du parc bon, quantité de déchets faible, quelques déchets éparpillés dans le parc (dont du verre cassé), une personne relève des dégâts matériels commis durant la soirée, bruit faible (voix).
- 14.6.15 (3 évaluations) : temps changeant, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, quelques déchets sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible à très faible (voix et musique).

- 16.6.15 : une personne relève d'importantes nuisances sonores (musique et voix), même si en dehors des jours évalués.
- 18.6.15 (2 évaluations) : temps changeant, fréquentation très faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets très faible, quelques déchets autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels sur du mobilier urbain (dessins sur les tables) mais pas faits durant la soirée en question, bruit très faible.
- 19.6.15 (6 évaluations) : temps changeant, fréquentation faible à moyenne, état du parc bon à très bon, quantité de déchets très faible, quelques déchets éparpillés dans le parc, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).
- 20.6.15 (5 évaluations) : temps sec, fréquentation très faible à faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets très faible, quelques déchets éparpillés dans le parc et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible à moyen (voix).
- 21.6.15 (2 évaluations) : temps sec, état du parc bon, quantité de déchets faible à très faible, quelques déchets sur les tables et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).
- 22.6.15 (1 évaluation) : temps sec, fréquentation faible, état du parc très bon, quantité de déchets faible, quelques déchets sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).
- 25.6.15 (2 évaluations) : temps sec, état du parc bon, quantité de déchets faible, quelques déchets éparpillés dans le parc et sur les tables, une personne relève des dégâts matériels sur du mobilier urbain, bruit faible (voix et musique).
- 26.6.15 (6 évaluations) : temps sec, fréquentation importante, mais «ça se passe bien en général», état du parc plutôt bon, quantité de déchets moyenne, poubelles un peu débordantes, quelques déchets éparpillés dans le parc et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix en permanence).
- 27.6.15 (3 évaluations) : temps sec, état du parc plutôt mauvais, quantité de déchets faible à moyenne, poubelles débordantes, quelques déchets éparpillés dans le parc, pas de dégâts matériels, bruit faible à moyen (voix et musique).
- 28.6.15 (5 évaluations) : temps sec, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, poubelles débordantes, déchets éparpillés dans le parc, autour des poubelles et sur les tables, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).

### **Promenade Derrière-Bourg**

- 4.6.15 (2 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc moyen, quantité de déchets faible, autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit faible à moyen (voix).
- 5.6.15 (2 évaluations) : temps sec, fréquentation importante, état du parc moyen, quantité de déchets faible, autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels (plantes arrachées), bruit moyen (voix).
- 6.6.15 (4 évaluations) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne, poubelles bien pleines, déchets éparpillés dans le parc et autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels (bancs cassés), bruit moyen (voix, musique par trois groupes de 10-15 personnes).
- 7.6.15 (2 évaluations) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc mauvais, quantité de déchets très faible, éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).
- 11.6.15 (1 évaluation) : temps sec, fréquentation faible, état du parc mauvais, quelques déchets autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).
- 12.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation faible à moyenne, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne (même du verre cassé), éparpillés dans le parc et autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels (un banc brûlé et des plantes arrachées), bruit faible (voix) ; des jeunes sont sur les balançoires et fument des joints.
- 13.6.15 (4 évaluations) : temps changeant, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne (dont du verre cassé), éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix et musique).
- 14.6.15 (3 évaluations) : temps changeant, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne, poubelles bien pleines, déchets éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).
- 18.6.15 (1 évaluation) : temps changeant, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, déchets autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).
- 19.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc moyen, quantité de déchets faible, poubelles bien pleines, déchets éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).

- 20.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne, poubelles débordantes, déchets éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen à important (musique et voix).
- 21.6.15 (2 évaluations) : temps sec, fréquentation faible, état du parc mauvais à très mauvais, quantité de déchets moyenne à importante (dont du verre cassé), éparpillés dans le parc et autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels (plantes arrachées), bruit faible (voix).
- 25.6.15 (1 évaluation) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, déchets éparpillés dans le parc, bruit important (voix).
- 26.6.15 (3 évaluations) : temps sec, fréquentation importante, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne à importante (dont du verre cassé), éparpillés dans le parc et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).
- 27.6.15 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, quantité de déchets très importante, même du verre cassé, éparpillés dans le parc et autour des bancs, une personne relève des dégâts matériels (à un banc), bruit moyen (voix et musique).
- 28.6.15 (2 évaluations) : temps sec, état du parc très mauvais, quantité de déchets très importante, poubelles débordantes, déchets éparpillés dans le parc autour des poubelles et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit faible (voix).
- 29.6.15 (1 évaluation) : temps sec, fréquentation moyenne, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne, poubelles débordantes, déchets éparpillés dans le parc autour des poubelles et autour des bancs, pas de dégâts matériels, bruit moyen (voix).

### **3. Conclusions intermédiaires tirées de la première phase de l'étude**

Les résultats ci-dessus montrent que les problèmes contre lesquels les correspondants de nuit sont destinés à lutter sont presque inexistantes dans le Parc du MUDAC. Il apparaît logiquement que la gestion des déchets y est plus problématique lorsqu'il y a beaucoup de monde que lorsqu'il y en a moins. Il semble notamment manquer de poubelles, surtout lors de la seconde moitié du mois évalué. Notre impression globale est d'ailleurs confirmée par la remarque pertinente d'un évaluateur du Parc du MUDAC qui se rend compte par lui-même qu'il évalue ce parc beaucoup plus positivement lors de cette évaluation concrète que s'il

avait dû le faire abstraitement : *«Il me semble que les évaluations de ce mois de juin sont très positives (peu de bruit, peu de déchets) mais je pense qu'il serait intéressant de les recouper avec les dates d'examen des élèves».*

Pour ce qui est de la Promenade Derrière-Bourg, les évaluateurs relatent davantage de problèmes. Il y est notamment souvent fait mention d'un état général du parc qui laisse à désirer et de dommages causés au mobilier urbain (surtout aux plantes). Il semble que l'on y retrouve souvent du verre brisé. Comme pour le Parc du MUDAC, il est ici aussi souvent fait mention de poubelles trop pleines.

C'est ainsi qu'à titre de **conclusions intermédiaires**, on peut relever les éléments suivants :

- ❖ Pour le Parc du MUDAC, il sera difficile d'obtenir une évaluation meilleure en 2016 qu'en 2015.
- ❖ Au vu de la situation, l'utilité même des correspondants de nuit (sous la forme envisagée par les autorités de la Ville de Lausanne) dans ce parc devrait être repensée. En effet, en dehors de deux ou trois moments de grande affluence, il n'est pas évident de déterminer en quoi leur présence aurait pu améliorer la situation en 2015.
- ❖ L'action des correspondants de nuit devrait dès lors être encore davantage ciblée sur les moments de grande affluence et les endroits les plus atteints par les nuisances, endroits dont la Promenade Derrière-Bourg fait bien plus partie que le Parc du MUDAC.
- ❖ La question des poubelles semble par contre devoir être résolue sur les deux sites. Trop souvent elles débordent, ce qui génère une détérioration des alentours. Des poubelles plus grandes ou davantage de poubelles sont donc nécessaires.
- ❖ On peut observer un certain décalage – pour ne pas dire un décalage certain – entre les observations «objectives» faites par les évaluateurs au mois de juin 2015 et la perception subjective de ces derniers, révélée par les entretiens réalisés par nos soins quelques mois auparavant, en mars 2015. Alors que les riverains du Parc du MUDAC ont décrit durant les entretiens une présence «massive», «effrayante» et «envahissante» de jeunes dans le parc, ainsi que des nuisances et dégâts récurrents, les relevés plus systématiques et «objectifs» donnent plutôt une image d'un parc paisible dans lequel se rencontrent des jeunes causant peu de dégâts. De l'autre côté, les futurs évaluateurs de la Promenade Derrière-Bourg décrivent, durant les entretiens, un parc tranquille et familial en journée, et dans lequel il y a bien quelques problèmes le soir et



la nuit, mais sans que ceux-ci ne soient montés en épingle par une population de riverains – puisqu’il n’y a pas véritablement de riverains de ce parc –, alors que la situation relevée par les observations systématiques indique des nuisances et dégâts relativement fréquents.

#### **4. Evaluation de la situation en 2016 (seconde phase de l'étude)**

Présentés de la même manière chronologique et simplifiée que pour l'année 2015, les résultats de 2016 des évaluations effectuées par les évaluateurs de l'endroit révèlent les éléments suivants :

##### **Parc du MUDAC**

- 2.6.16 (2 évaluations) : fréquentation très faible, état général du parc très bon, quantité de déchets très faible, papiers et bouteilles laissés autour des bancs, pas de dégâts, intensité du bruit faible et ponctuelle.
- 3.6.16 (7 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation faible, état du parc presque unanimement estimé très bon (mais une personne dit «Mauvais»), quantité de déchets faible, papier et petits déchets éparpillés, pas de dégâts, intensité du bruit très faible (un peu de musique).
- 4.6.16 (4 évaluations) : temps changeant, plutôt pluvieux, fréquentation moyenne, état du parc plutôt bon, quantité de déchets faible plutôt autour des poubelles, pas de dégâts, intensité du bruit faible à très faible (un peu de musique) et ponctuelle.
- 5.6.16 (2 évaluations) : temps changeant, plutôt pluvieux, fréquentation moyenne, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible (papiers éparpillés), aucun dégât, intensité du bruit faible (musique et voix).
- 8.6.16 (1 évaluation pour un jour qui n'aurait pas dû être évalué) : fréquentation faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, aucun dégât, intensité du bruit moyenne.
- 9.6.16 (3 évaluations) : temps sec, fréquentation faible, état du parc bon, quantité de déchets très faible (papiers autour des poubelles), aucun dégât, intensité du bruit faible.
- 10.6.16 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation faible à moyenne, état du parc bon à très bon, quantité de déchets plutôt faible (petits déchets sur les tables), mais poubelles

débordantes selon un répondant, pas de dégât, intensité du bruit faible à moyenne, principalement des voix ponctuelles et des klaxons liés à l'Eurofoot.

- 11.6.16 (5 évaluations) : temps sec, fréquentation faible car il y a l'Eurofoot et les gens sont dans les bars, mais avec un pic composé de Gymnasiens entre 18:00 et 20:30 (qui ont ramassés leurs déchets), raison pour laquelle une personne dit «Fréquentation Importante», état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible mais poubelles débordantes selon un répondant, pas de dégât, intensité du bruit plutôt faible (voix et klaxons ponctuels).
- 12.6.16 (3 évaluations) : temps changeant, plutôt pluvieux, fréquentation faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, aucune dégât, intensité du bruit faible (musique).
- 16.6.16 (3 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation très faible, état du parc bon, quantité de déchets très faible (carton de nourriture), aucun dégât, intensité du bruit très faible.
- 17.6.16 (4 évaluations) : temps changeant, plutôt pluvieux, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, aucun dégât, intensité du bruit probablement variable durant la soirée, un évaluateur sur trois ayant répondu à la question disant «Faible», un autre «Moyenne» et le troisième «Importante», mais en ajoutant que le bruit principal venait des klaxons liés à l'Eurofoot.
- 18.6.16 (2 évaluations) : temps changeant à pluvieux, fréquentation inconnue, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, pas de dégât, intensité du bruit faible (Eurofoot mentionné).
- 19.6.16 (2 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation très faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, pas de dégât, intensité du bruit faible à très faible.
- 23.6.16 (1 évaluation) : fréquentation moyenne, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, aucun dégât, intensité du bruit faible (ambulance, voitures).
- 24.6.16 (3 évaluations) : temps changeant, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, pas de dégât, intensité du bruit faible (voix).
- 25.6.16 (3 évaluations) : temps changeant, fréquentation très faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, aucun dégât, intensité du bruit changeante (de très faible à importante, la personne disant importante mentionnant les klaxons).
- 26.6.16 (1 évaluation) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc bon, quantité de déchets faible, pas de dégât, intensité du bruit importante (mais mentionne que cela provenait des klaxons liés à l'Eurofoot).

- 30.6.16 (1 évaluation) : état du parc très bon, quantité de déchets faible, pas de dégât, pas d'indication sur l'intensité du bruit.
- 1.7.16 (2 évaluations) : temps sec, fréquentation faible, état du parc bon, quantité de déchets très faible mais poubelle débordante, aucun dégât, intensité du bruit faible à moyenne (soir de match à l'Eurofoot).

### **Promenade Derrière-Bourg**

- 2.6.16 (2 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation très faible, état du parc moyen, quantité de déchets faible (principalement bouteilles éparpillées et sur les tables), pas de dégâts matériels, bruit très faible.
- 3.6.16 (7 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation faible, état du parc bon, quantité de déchets faible (principalement petites déchets et bouteilles éparpillées et sur les tables), pas de dégâts matériels, bruit presque unanimement considéré comme très faible (mais une personne dit «Très important» au moment de son passage, principalement constitué de voix, et elle estime que cela a duré toute la soirée).
- 4.6.16 (6 évaluations) : temps plutôt pluvieux, fréquentation très faible, état du parc estimé entre mauvais et bon, quantité de déchets moyenne (papiers et bouteilles éparpillés), aucun dégât, intensité du bruit faible (avec une personne qui dit «Importante») principalement des voix.
- 5.6.16 (2 évaluations) : temps changeant, fréquentation inconnue, état du parc bon, quantité de déchets faible (papiers éparpillés et caddie), une latte de banc cassée et des branches d'arbres arrachées durant la soirée, intensité du bruit faible (plutôt des voix).
- 9.6.16 (3 évaluations) : temps sec, fréquentation inconnue, état du parc mauvais, quantité de déchets faible à moyen (éparpillés et de tous genres, y compris des gobelets en plastique et du verre cassé), aucun dégât et aucun bruit au moment des évaluations.
- 10.6.16 (4 évaluations) : temps sec, température clémente, fréquentation moyenne, état du parc entre mauvais et bon, quantité de déchets faible (un peu de tout y compris des gobelets en plastique, un peu partout), aucun dégât, intensité du bruit moyenne et ponctuelle.
- 11.6.16 (5 évaluations) : temps sec, fréquentation plutôt importante, état du parc plutôt mauvais, quantité de déchets moyenne à importante (déchets de tous genres présents déjà à

16 heures, localisés un peu partout, y compris un caddie), poubelles débordantes, pas de dégât, intensité du bruit moyenne.

- 12.6.16 (3 évaluations) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc plutôt mauvais, quantité de déchets moyenne un peu partout (y compris sacs en plastique et gobelets), aucun dégât, intensité du bruit faible et ponctuelle.
- 16.6.16 (2 évaluations) : temps pluvieux, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets faible à très faible, pas de dégât, intensité du bruit faible.
- 17.6.16 (6 évaluations) : temps plutôt pluvieux, fréquentation faible, état du parc bon à très bon, quantité de déchets très faible, aucun dégât, intensité du bruit très faible.
- 18.6.16 (6 évaluations) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc mauvais à bon, quantité de déchets moyenne (tous types de déchets y compris des gobelets en plastique, principalement autour des bancs), poubelles débordantes, aucun dégât, intensité du bruit faible à moyen (principalement de voix).
- 19.6.16 (3 évaluations) : temps changeant, plutôt pluvieux, fréquentation très faible, état du parc très bon, quantité de déchets très faible, aucun dégât, intensité du bruit faible à très faible (musique).
- 20.6.16 (1 évaluation) : temps sec, fréquentation très faible, état du parc très bonne, quantité de déchets très faible (quelques gobelets), aucun dégât, intensité du bruit très faible (klaxons de voiture liés à l'Eurofoot).
- 24.6.16 (6 évaluations) : temps sec, fréquentation importante, état du parc plutôt mauvais, quantité de déchets de tous genres importante dont des sacs McDonald, poubelles débordantes, pas de dégât, intensité du bruit moyenne et constante, principalement des voix.
- 25.6.16 (6 évaluations) : temps changeant, fréquentation moyenne, poubelles débordante, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne dont des sacs en plastique et en papier et un sac McDonald, quelques dégâts (fleurs arrachées), intensité du bruit faible, principalement des voix.
- 26.6.16 (4 évaluations) : temps changeant, fréquentation importante, état du parc mauvais, quantité de déchets moyenne, pas de dégât, intensité du bruit changeante car les quatre répondants indiquent 4 niveaux sonores différents.
- 30.6.16 (2 évaluations) : temps sec, fréquentation inconnue, état du parc bon au moment de l'évaluation du soir mais mauvais selon l'évaluation de l'employé du Service des parcs et

domaines le lendemain matin, quantité de déchets faible le soir mais importante le matin suivant, pas dégât, intensité du bruit moyenne.

- 1.7.16 (4 évaluations) : temps sec, fréquentation importante, état du parc bon, quantité de déchets moyenne dont un caddie, poubelles débordantes, pas de dégât, intensité du bruit moyenne et persistante, principalement des voix (soirée de football à l'Eurofoot).

## **5. Conclusions intermédiaires tirées de la seconde phase de l'étude**

Comme pour la première phase de notre étude, les résultats ci-dessus montrent que les problèmes contre lesquels les correspondants de nuit sont destinés à lutter sont presque inexistant dans le Parc du MUDAC et un peu plus présents à la Promenade Derrière-Bourg. Peu de mobilier urbain a été dégradé en 2016, par contre plusieurs caddies abandonnés ont été signalés cette année-là à la Promenade Derrière-Bourg.

Par ailleurs, il apparaît logiquement que, dans les deux parcs, la gestion des déchets est plus problématique lorsqu'il y a beaucoup de monde que lorsqu'il y en a moins et donc lorsqu'il fait beau plutôt que mauvais temps.

Même si le manque est moins important en 2016 qu'en 2015, il semble néanmoins toujours manquer de poubelles, celles-ci étant parfois totalement pleines.

C'est ainsi qu'à titre de **conclusions intermédiaires**, on peut relever les éléments suivants :

- ❖ L'action des correspondants de nuit devrait être davantage ciblée sur les moments de grande affluence et les endroits les plus atteints par les nuisances, endroits dont la Promenade Derrière-Bourg fait bien plus partie que le Parc du MUDAC.
- ❖ La question des poubelles semble par contre devoir être résolue sur les deux sites. Trop souvent elles débordent, ce qui génère une détérioration des alentours. Des poubelles plus grandes ou davantage de poubelles sont donc nécessaires.

## **6. Comparaison Avant-Après l'introduction des correspondants de nuit**

Une analyse qualitative des données récoltées indique que la situation après l'introduction des correspondants de nuit n'est pas très différente de la situation observée avant leur entrée en fonction. Seules quelques différences mineures peuvent être identifiées concernant les dégâts commis : depuis l'introduction des correspondants de nuit, il semble y avoir moins de dégradations de mobilier urbain, moins de plantes endommagées et moins de verre cassé dans les parcs, notamment à la Promenade Derrière-Bourg où ces problèmes étaient davantage présents en 2015. Par contre, il semble y avoir plus d'attaques contre des biens privés, puisque les caddies de supermarchés semblent être plus souvent abandonnés à la Promenade Derrière-Bourg en 2016 qu'en 2015.

Il n'a par ailleurs pas été possible d'établir avec certitude un changement entre la situation en 2015 et en 2016 au moyen de méthodes d'analyse quantitative. En effet, une de nos hypothèses initiales était que, pour un même évaluateur, la courbe de ses évaluations pour l'année 2015 serait plus basse que celle de 2016, puisqu'entre temps des correspondants de nuit seraient mis en place pour améliorer la situation. Malheureusement, ces courbes n'ont pas pu être réalisées car l'équipe d'évaluateurs a largement changé entre la première et la seconde évaluation, ne permettant plus une comparaison des évaluations « toutes choses égales par ailleurs ». Par ailleurs, en effectuant une comparaison de la moyenne des évaluations par jour en 2015 et en 2016 (tous évaluateurs confondus), on constate certes une légère amélioration en 2016<sup>2</sup>, mais que l'on ne peut rattacher avec certitude à l'action des correspondants de nuit. En effet, cette amélioration est fortement corrélée à la météo pluvieuse du mois de juin 2016 – qui contraste avec le temps sec du mois de juin 2015 – météo qui a engendré une fréquentation moindre des parcs et, par conséquent, moins de saletés et de dégradations.

## **7. Conclusions finales**

Nous étions partis du constat – relaté de manière subjective par certains habitants et restaurateurs des quartiers concernés – qu'il existait un problème récurrent de propreté, de bruit et de dégâts matériels dans les parcs étudiés. Les résultats de la première vague (en 2015) ont révélé une situation bien plus nuancée : le parc du MUDAC ne semble pas faire

---

<sup>2</sup> Cette légère différence est par ailleurs totalement non significative d'un point de vue statistique.

l'objet de ce type d'incivilités, tandis que la Promenade Derrière-Bourg connaît davantage de problèmes, mais sans que cela ne suscite autant d'inquiétudes étant donné l'absence de riverains à proximité de ce parc. De surcroît, les résultats obtenus lors de la seconde vague (en 2016) confirment en grande partie les enseignements tirés de la première phase, exception faite d'une certaine diminution des dégradations du mobilier urbain à la Promenade Derrière-Bourg.

S'il ne semble ainsi pas y avoir de grave problème d'incivilités commises dans les deux parcs étudiés, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait aucun problème à résoudre. En effet, comme le montrait déjà la phase exploratoire de notre étude, c'est-à-dire celle qui a consisté à s'approcher des habitants et des tenanciers d'établissements publics des quartiers concernés lors de la phase de construction du questionnaire, il semble y avoir un problème de type relationnel entre les habitants du quartier et les usagers des parcs. Les perceptions des premiers sur les seconds sont probablement faussées par quelques expériences négatives vécues dans ou aux abords des parcs en question. C'est ainsi qu'il arrive effectivement une fois de temps en temps que les usagers d'un parc fassent du bruit, laisse des déchets derrière eux, voire détruisent du mobilier urbain. Même si ces épisodes laissent des traces dans la mémoire des riverains, ils ne sont que rares et ne nécessitent probablement pas des mesures aussi radicales qu'une intervention très régulière d'un organe de l'Etat qui exercera inévitablement un rôle de surveillant des lieux. Il serait bien plus adéquat de prévoir des intervenants capables de désamorcer les éventuels – et rares – conflits qui peuvent naître de temps en temps entre les usagers un peu bruyants d'un lieu public et les riverains de ce lieu. C'est ainsi que des médiateurs chargés de créer une plateforme de discussion entre les protagonistes seraient probablement plus adaptés aux circonstances des deux parcs étudiés – mais surtout du parc du MUDAC – que des intervenants chargés de faire respecter unilatéralement des normes de propreté et/ou liées au bruit.

En d'autres termes, nos résultats nous permettent de faire l'hypothèse que le problème – tel qu'il est ressenti – ne se situe pas véritablement dans les nuisances effectives causées par les usagers des deux parcs, mais bien plutôt dans le rapport qu'entretiennent les riverains avec les usagers en question. Nos propositions seraient ainsi les suivantes :

- a. Parc du MUDAC : mettre à profit la présence des correspondants de nuit pour pacifier les rapports entre les usagers du parc et les riverains ; les correspondants de nuit auraient alors davantage un rôle de médiateurs qu'un rôle de surveillance des lieux ;

- b. Promenade Derrière-Bourg : en l'absence de véritables riverains, mettre à profit la présence des correspondants de nuit pour réguler de manière éducative les flux d'usagers nocturnes et pour nettoyer le parc après leur passage, puisque les recherches liées à la théorie dites des «Broken Windows» montrent clairement que les endroits détériorés attirent des nuisances, alors que les mêmes endroits entretenus génèrent un respect des lieux et donc moins de nuisances.

Pour terminer, mentionnons encore que certains effets de contexte – qu'il n'était pas entièrement possible de prévoir et maîtriser – ont probablement eu un impact sur les données récoltées dans le cadre de cette étude. Premièrement, le déroulement de l'Eurofoot en juin 2016 a pu à la fois entraîner une plus faible fréquentation des parcs durant les matchs et une plus forte fréquentation à l'issue de ces derniers, lorsque les gens sortent fêter la victoire de leur équipe favorite. Il est également probable que la cause principale de bruit durant le mois de juin 2016 a été le klaxon des automobiles au terme des matchs et non le bruit causé par les fêtards. Deuxièmement, un mois de juin pluvieux comme cela a été le cas en 2016 a probablement entraîné une fréquentation moindre des parcs.

En dépit de ces limites, les enseignements que nous avons pu tirer permettent de mettre en perspective l'impact de l'action des correspondants de nuit et de dresser des pistes concernant l'orientation future de leur intervention.

Neuchâtel, octobre 2016

Géraldine Bugnon & André Kuhn



direction de la sécurité et de  
l'économie

secrétariat général

observatoire de la sécurité

L a u s a n n e



# Correspondants de Nuit

L a u s a n n e

## Bilan interne de la première année d'activité

D'août 2015 à fin octobre 2016

*Ville de Lausanne, observatoire de la sécurité, novembre 2016*



---

## Synthèse

***Introduits en septembre 2015 pour une phase pilote de deux ans suite à l'approbation d'une série de mesures visant à pacifier la vie nocturne lausannoise, les Correspondants de nuit (CN) (initialement « SIP ») ont vécu une première année très concluante et prometteuse. Pour rappel, l'unité est dotée de 6 ept et travaille par binôme ou trinôme très majoritairement, du jeudi au samedi entre 18h et 2h du matin, uniquement dans l'espace public, sans compétence coercitive.***

*Un nouveau projet, un nouveau métier*

La prestation de régulation que remplissent les Correspondants de nuit est nouvelle à Lausanne. Adaptée selon les expériences faites dans d'autres villes suisses ou européennes, elle développe un service pour lequel il n'existe pas de formation certifiante. Il a donc fallu définir avec l'équipe et communiquer au public un métier polyvalent, mobilisant des compétences propres au travail social de proximité, à la médiation, à la sécurité ou encore aux soins à la personne avec des objectifs clairs : améliorer la qualité de vie nocturne lausannoise en diminuant les nuisances occasionnées par la fête (incivilités, nuisances sonores notamment) et subsidiairement de réduire les risques qui lui sont liés (consommations, accidents, vulnérabilité). Il s'est agi enfin de proposer une formation conséquente pour les collaborateur-trice-s dans des domaines variés, avec un accent particulier sur la médiation en milieu ouvert.

*Des tâches conformes aux attentes, un très bon impact ressenti*

Selon le reporting effectué par les CN après chaque intervention, les objectifs ont été scrupuleusement suivis. Les interventions en lien avec l'ordre ont été majoritaires, mais leur répartition au cours de la soirée et des saisons nuancent le constat. Plus la soirée avance, plus la réduction des risques prend de l'importance. La plupart des interventions se font dans les parcs, principaux lieux de rencontre des noctambules (hormis les établissements privés). L'impact des interventions est perçu comme positif dans neuf situations sur dix. Ceci grâce au très bon contact qu'entretiennent les CN avec les noctambules, la libre adhésion de ces derniers aux messages de prévention et une approche bienveillante, citoyenne et responsabilisante : sans pouvoir répressif, les CN ont usé de techniques subtiles pour motiver à changer de comportement de son plein gré.

*Un dispositif de synthèse entre différents partenaires, services administratifs et temporalités d'action publique*

La polyvalence des compétences des CN se reflète dans les profils variés dont est composée l'équipe, tout comme dans la grande variété des collaborations menées par l'unité rattachée à l'observatoire de la sécurité. « Service public de la nuit » non-obligé par les urgences, il constitue un moyen – quasi unique – de sensibiliser *directement* le public-cible, responsable en grande partie des conflits (entre usages festifs et résidentiels de certains lieux) et des interventions de police (deux tiers des interventions de Police Secours se font dans les nuits de jeudi à samedi). Cette prestation permet également de faire remonter des problématiques propres à la nuit aux autres services pour améliorer et adapter les prestations offertes par la Ville, améliorer la qualité de vie nocturne et gagner en efficience. Elle a d'ailleurs été très régulièrement sollicitée par d'autres services pour contribuer à résoudre certaines problématiques (parcs, propreté, écoles, police en majorité). Elle a donc amené différents services administratifs à améliorer leur coordination dans le domaine des incivilités. Pluridisciplinaire, rattachée à une entité administrative transversale, cette unité permet également à la Ville de Lausanne de disposer d'un centre de compétences spécifique à la question de la vie nocturne lausannoise et ses multiples facettes (sécurité, insécurité, incivilités, conflits, santé, social notamment).

Par ailleurs, la gestion d'une partie des délits infra-pénaux par une unité spécialisée, formée spécialement à cet effet, active aux moments clés et sans contrainte administrative représente un potentiel de lutte contre les incivilités efficient et avantageux financièrement.

*Une suite prometteuse et des pistes d'améliorations*

Selon les constats de l'observatoire de la sécurité, au-delà de la pérennisation de l'unité et de la poursuite du projet tel que défini dans le projet pilote, il semble pertinent de profiter des compétences acquises et des méthodes des CN dans d'autres contextes (jours, quartiers) que ceux définis dans ce projet pilote. Il est par ailleurs nécessaire aussi de donner à l'unité davantage de flexibilité (temps, jours de travail) pour permettre une meilleure adaptation aux moments, jours ou saisons prioritaires. Enfin, une meilleure reconnaissance du métier de Correspondant-e de nuit est nécessaire pour rendre la profession plus attractive et davantage lisible pour le grand public.



## 1. Contexte

---

Les Correspondants de nuit (CN) répondent au double objectif municipal de maintenir à Lausanne une attractivité nocturne intéressante tout en la conciliant avec une qualité de vie optimale. Dans le contexte sécuritaire détérioré qu'a connu la ville entre fin 2011 et 2013, est apparu le besoin de proposer des mesures à la fois structurelles et comportementales pour remplir cet objectif. Après avoir pris plusieurs mesures répressives et restrictives en 2012 (accroissement de la responsabilisation des clubs en matière de sécurité, définition de « quartiers à habitat prépondérant », limitations sur la vente d'alcool notamment), un volet préventif a été proposé en 2014.

Dans le cadre des mesures préventives proposées, sur la base des expériences concluantes qu'ont menées d'autres villes suisses et constatant un accroissement des consommations dans l'espace public en première partie de soirée, Lausanne a souhaité créer un dispositif spécifique permettant de responsabiliser les noctambules sur leur comportement, faire baisser les nuisances (incivilités, nuisances sonores, conflits) et réduire les risques variés qu'ils prennent au cours de leur soirée (intoxications aiguës à l'alcool, accidents, etc.).

Au bénéfice d'un large soutien politique et associatif, l'unité des « Correspondants de nuit » a été créée en septembre pour une phase test de deux ans. Le présent bilan interne sert de complément aux évaluations mandatées au Centre romand de recherche en criminologie (CRRC) et à TC Consult SA qui ont respectivement analysé l'impact de l'action des CN en regard de plusieurs de leurs objectifs et l'efficacité, la pertinence et l'efficacité du dispositif. Ces évaluations font l'objet de rapports indépendants de ce bilan interne.

L'unité des Correspondants de nuit a été rattachée à l'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne (secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique puis avec le changement de législature Direction de la sécurité et de l'économie). Elle a été dotée d'un budget d'un peu plus de 700'000.-/an, essentiellement consacrés aux charges salariales (env. 85% du budget), les frais d'exploitation étant très limités vu la nature du travail effectué par les CN. Les contours du projet tels qu'indiqués dans le rapport-préavis 2014/79 sont les suivants :



**Objectif premier - régulation de l'espace public :**

- informer et responsabiliser les noctambules sur le respect des règles en vigueur (RGP notamment) ;
- diminuer la quantité de déchets abandonnés par les usager-ère-s ;
- diminuer les dommages et déprédations commis dans l'espace public (mobilier urbain, parcs) ;
- faire diminuer les nuisances sonores dans certains lieux sensibles (certains parcs à proximité d'habitations par exemple) ;
- prévenir et désamorcer les conflits entre usager-ère-s et avec le voisinage par la communication constructive ou/et la médiation.

**Objectif secondaire - information sur les risques de la consommation aiguë d'alcool et orientation éventuelle vers d'autres services compétents :**

- faire passer un message simple de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool sur différentes thématiques : solidarité entre pairs en cas de vulnérabilité ou situation urgente, distribution d'éthylotests ou/et préservatifs par exemple, consommation responsable, informations sur les conséquences des abus, etc. ;
- informer et orienter les noctambules vers des services spécialisés en fonction de la problématique constatée (urgence sociale, dépendances, isolement, etc.).

**Public cible et horaire :**

- jeunes adultes fréquentant l'espace public du jeudi au samedi soir (18-30 ans environ) ;
- toute personne présentant des comportements à risque liés à la consommation d'alcool et troublant l'ordre public.

**Particularités :**

- aucune compétence de police (identification, interpellation, contrainte) ;
- équipe pluridisciplinaire et identifiable par le port d'un vêtement spécifique pour stimuler la dissuasion ;
- appel des forces de l'ordre en cas de besoin ;
- aucune prise en charge sociale de la population rencontrée de la part des intervenant-e-s mais orientation vers les structures compétentes ;
- établissement d'une charte afin de délimiter clairement les compétences respectives (police et intervenant-e-s).

**Lieux d'action :**

- Place de l'Europe ;
- Place de la Cathédrale, parc du MUDAC et placettes du quartier de la Cité ;
- Parc de Montbenon ;
- Parc de la Grenouille (promenade Derrière-Bourg) ;
- Toit de la FNAC ;
- Flon-Ville ;
- Place Chauderon ;
- Parc de l'ERACOM ;
- Parc Bourget et Vidy ;
- Place de la Gare ;
- Préaux des collèges ;
- Parkings souterrains ;
- Éventuels lieux de rassemblement dans les quartiers d'habitation.



## 2. Étapes de déroulement du projet

---

### a. Août 2015 – décembre 2015

Les faits marquants de cette période ont été :

- Recrutement de l'ensemble de l'équipe (le responsable de l'équipe a été engagé dès le mois d'août à cette fin). Il a été décidé, dans la mesure où le projet débutait à l'approche de l'hiver, de ne pas engager l'ensemble des CN, par souci d'économie. Ainsi, six personnes à 60% ont été embauchées au 1er septembre 2015.
- Pendant le mois de septembre 2015, création d'une identité au projet de CN (création d'une ligne graphique, support de présentation de l'offre, définition des limites des tâches des CN, définition du métier, etc.) ;
- Communication sur le lancement de cette nouvelle prestation ;
- Organisation de formations brèves pour rendre rapidement l'équipe opérationnelle, au-delà des cursus initiaux respectifs ;
- Visite d'autres dispositifs similaires (Vernier, Zurich) à titre formatif ;
- Premières interventions menées sur le terrain avec prudence ;

### b. Janvier 2016 – juin 2016

- Bilan de la période précédente, premiers enseignements de la saison hivernale ;
- Engagement de deux nouveaux CN à 60% en vue de l'été et remplacement d'une personne démissionnaire en mars 2016 ;
- Nouvelle période de consolidation de l'équipe : formation continue en médiation sociale, professionnalisation ;
- Démission d'un CN, non remplacé (poste gelé). Une CN passe à 40%.

### c. Juillet 2016 – octobre 2016

- Première « haute saison » des sorties faite par les CN. Le bord du lac est désormais abordé également ;
- Intervision régulière avec un superviseur, perfectionnement des interventions ;
- Accident non-professionnel d'une CN entraînant une absence de longue durée ;
- Passages ponctuels dans les quartiers, test de la prestation auprès d'un nouveau type de noctambules avec des outils plus variés ;
- Augmentation de deux postes à 80% pour un travail en semaine (du dimanche au mercredi) plus spécifique dans les quartiers ;
- Bilan de la période estivale, discussion sur la suite du projet ;
- Evaluations du projet par le CRRC et TC Consult SA ;
- Définition de la suite à donner aux CN avec d'autres partenaires.

### d. À venir : fin 2016 – septembre 2017

- Préavis sur la suite du projet de CN ;
- Passages plus fréquents en lien avec les manifestations, événements et fêtes de quartier organisés à Lausanne ;
- Eventuel nouveau projet à mettre en place : év. nouveaux engagements, nouvelles collaborations, nouveaux champs d'action.



### **3. Organisation, coordination de l'équipe et mise en réseau**

---

#### **a. Organisation**

L'équipe des CN, dotée selon le préavis 2014/79 de 6 ept avec le responsable d'équipe (à 80%) est composée, au début du projet, de deux personnes issues du milieu psychosocial, deux de la sécurité et deux de la santé, chacune à 60%. Le reste des postes vacants a été repourvu plus tard (voir point 2).

Le responsable a pour fonction de gérer l'équipe (horaires, ressources matérielles, RH...), de suivre, contrôler et monitorer les interventions, de coordonner le travail de l'unité avec d'autres services et partenaires et de faire remonter différents constats et problèmes à s'autres services. Le chef des CN effectue en moyenne une soirée par semaine avec son équipe sur le terrain.

Les CN disposent d'un local (env. 20m<sup>2</sup>) leur permettant de stocker le matériel de corps et de rédiger des rapports écrits à la fin de leur service. Ils passent un peu plus d'une heure en moyenne par soir hors du terrain pour écrire ces rapports et prendre leur pause repas.

Tous les jeudis, un colloque d'équipe est organisé dans les locaux de Chauderon 9 (jusqu'à fin juin 2016) puis de Port-Franc 18 de 16h à 18h. C'est à ce moment que sont invités également les partenaires externes et les formateurs éventuels.

Le reste des jours de travail, les CN se donnent rendez-vous dans leur local, mais n'y passent que quelques minutes pour préparer le déroulement de la soirée, puis partent en « tournées » selon la répartition des secteurs préalablement définie, des priorités actuelles et des manifestations éventuellement organisées sur le territoire communal.

Pendant leur service, après chaque intervention faite auprès des noctambules, les CN remplissent à l'aide d'une application *smartphone* un petit questionnaire (env. 1') renseignant sur le type de message a été donné, auprès de quel public, où, etc.<sup>1</sup>. Ils doivent également apprécier eux-mêmes l'impact constaté ou ressenti de leur intervention.

A la fin de leur service, les CN rédigent un journal de bord décrivant le déroulement de leur soirée. Les lieux prioritaires (plaintes reçues, grandes fréquentations) font l'objet d'une description systématique et prioritaire.

#### **b. Coordination**

Grâce aux deux outils de monitoring mis en place (application Smartphone et journal des interventions), il est possible d'une part d'avoir des données précises sur le type d'intervention faite selon les soirées, les mois ou les saisons par ex., et d'autre part de faire remonter au responsable de l'équipe ainsi qu'à la hiérarchie comme au réseau ou à la police des éléments prégnants ou des phénomènes particuliers tout en respectant le devoir de réserve (par ex. : nouveau lieu très fréquenté en ville, nouveaux types de consommations, dangers, problèmes d'éclairage, de manque de poubelle, d'aménagement, de contacts réseaux, etc.).

Les différents renseignements, phénomènes, informations pertinentes ou problèmes nocturnes à régler sont ensuite traités selon les cas par le responsable de l'équipe, par l'observatoire de la sécurité ou encore transmis à la « Plateforme incivilités ». Tel que défini dans le cadre du rapport-préavis 2014/79, l'observatoire de la sécurité a en effet créé une

---

<sup>1</sup> Les statistiques et graphiques sont tirés d'exportations des résultats de ce monitoring. Les données prises en compte vont du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016.



plateforme mensuelle de coordination avec plusieurs partenaires actifs dans la régulation de l'espace public et/ou la propreté, le travail social de proximité ou la sécurité (SPADOM, PUR, PML, délégation jeunesse, SEP+S, responsable CN, observatoire de la sécurité). Des contacts bilatéraux sont bien sûr réguliers entre les partenaires pour les situations éventuellement urgentes.

En ce qui concerne la coordination du travail réalisé dans le domaine de la réduction des risques festifs, un groupe de coordination a été créé en septembre 2016 par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). La FVA est chargée en effet par le Service de santé publique (SSP) de l'Etat de Vaud de coordonner des actions dans ce sens avec plusieurs partenaires (Profa, Rel'ier, ABS, FVA, Aacts, délégué jeunesse de la Ville de Lausanne, CN) actifs dans ce domaine particulier. Leur travail se concentre sur quelques week-ends par année à Lausanne et se déroule *dans* les établissements publics.

Au-delà de la coordination, le projet de Correspondants de nuit, au carrefour de plusieurs tâches remplies par différents services publics, parapublics et privés, a créé autour de lui un vrai réseau d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans la vie de nuit. Tous les agents sont mobilisés dans ce cadre, soit à la fois les CN eux-mêmes et la hiérarchie. Sur le terrain, les CN font un effort particulier pour échanger avec leurs partenaires sur le déroulement de la soirée ou les derniers phénomènes constatés (agents de sécurité des clubs, police, EMUS, ambulancier-ère-s, centres de loisirs, etc.). Ce travail de longue haleine permet de glaner des informations précieuses sur la vie nocturne et ses évolutions, informations relayées à la hiérarchie et au réseau de coordination. Ces informations sont parfois très concrètes : les CN peuvent contribuer à la résolution de problèmes nocturnes, comme le montrent les éléments ci-dessous, et améliorer ainsi la qualité de vie dans les espaces publics lausannois durant la nuit en signalant ou transmettant différentes problématiques devant faire l'objet d'actions de la part des services de la Ville (signalement d'éclairages défectueux dans des parcs, etc.).

Enfin, les Correspondants de nuit contribuent plus largement au dialogue entre les différents usagers des espaces publics, en participant notamment à des séances de conciliation entre usagers et riverains organisées par les autorités de la Ville pour répondre à certains problèmes de nuisances sonores ou de déchets. Ainsi, le responsable participe aux séances avec les riverains du Talus Curtat (« Parc du mudac ») et les gymnasiens qui ont eu lieu depuis son entrée en fonction, contribuant ainsi à faciliter le dialogue et la cohabitation entre les parties prenantes. Le responsable d'équipe, et par là l'ensemble de l'équipe des CN, permet de jouer un rôle de médiation entre les revendications des habitants et celles des noctambules en faisant valoir les intérêts des uns et des autres et en valorisant le vivre-ensemble.

#### En bref :

Sous l'impulsion des CN :

- Une dizaine d'ajouts ou de déplacements de poubelles dans différents lieux (Mon-Repos, MUDAC notamment) aux services concernés (PUR, SPADOM) ;
- Une dizaine de modifications, d'améliorations ou de réparations de l'éclairage ;
- Signalement ou transmission de plusieurs problématiques devant faire l'objet d'action de la part des services de la Ville : Tunnel de l'entrée de Port-Franc 18, actions possibles sur le toit des TL afin de proposer un lieu de rassemblement sans voisinage direct aux jeunes, cohabitation près du Temple de Bellevaux, amélioration de la sécurité autour de St-François notamment.



### c. Communication

Le projet a fait l'objet d'une communication aux médias lors de son adoption par la Municipalité en novembre 2014, puis en octobre 2015 à l'occasion de son lancement officiel.

Les médias ont largement relayé le lancement de l'unité. Plusieurs reportages (20', RTS, 24h) ont permis de faire connaître l'offre auprès du grand public et d'illustrer le travail concret effectué sur le terrain. Les différents articles et reportages parus en début de projet ont permis également de donner une image positive des CN, ce qui a véritablement facilité leurs premiers contacts avec les noctambules.

Globalement, par le travail consciencieux effectué sur le terrain, par la médiatisation importante du projet et par la transversalité de ses tâches (facilitant indirectement le travail d'autres services, partenaires et publics), les CN jouissent globalement d'une très bonne image, ce qui facilite bien sûr les interventions. L'observatoire de la sécurité n'a reçu strictement aucune plainte (ni des partenaires, ni des noctambules) en lien avec le travail effectué par les CN.

**L'image que les CN donnent à l'extérieur est donc très importante pour maintenir un lien de confiance avec les partenaires et les noctambules. Il faut aussi noter que les CN sont les principaux communicants sur leur propre travail. La qualité des présentations du métier et du rôle des intervenants revêt une importance particulière.**

Une revue de presse est jointe à ce bilan.





## **4. Modes d'action et description des interventions effectuées**

---

### **a. Techniques et impact des CN**

Les CN n'ont pas de pouvoir de contrainte. Ils ne sont pas assermentés. Leur travail se base donc sur la *libre adhésion* et le *non-jugement* des usagères et usagers de l'espace public qui ne sont en aucun cas identifiés. Cette libre-adhésion nécessite également qu'un rapport de confiance soit établi entre CN et usager-ère pour faire en sorte que les comportements changent. Cette méthode a plusieurs avantages :

- Elle permet d'obtenir une vraie écoute de la part des noctambules et des changements de comportement sur le plus long terme en mobilisant non pas l'argument de la pénalité financière (amende) mais celui du respect, du bon sens et de la citoyenneté.
- Cette libre-adhésion permet également, au-delà de l'objectif visant à améliorer la qualité de vie nocturne, de faire passer des messages de prévention de type sanitaire (réduction des risques liés à la fête : polyconsommations, alcoolisations aiguës, vulnérabilités aux violences sexuelles par ex.) ;
- L'anonymat, l'absence de suivi individuel ou de prise en charge des personnes abordées dans le cadre des interventions des CN annule le travail administratif propre aux professions policières ou sociales.

Plusieurs techniques de l'ordre de la médiation et de la résolution non-violente de conflits sont donc utilisées afin de convaincre, désamorcer et faire prendre conscience des intérêts d'autres parties dans une problématique donnée. Les CN ont de ce point de vue suivi des formations en cours d'emploi leur permettant d'envisager des situations très diverses et de savoir comment influencer son interlocuteur-trice dans des situations variées.

Les CN travaillent soit en binôme, soit en trinôme selon leur nombre total en service lors de la soirée et selon les lieux abordés (par ex., lors de très grandes affluences, il est parfois plus judicieux d'être trois). Ils ont par ailleurs des formations variées, permettant selon les situations d'aborder les noctambules avec différentes sensibilités et divers angles d'approches. Les interventions changeant selon le type de lieu, l'heure ou le public, composer avec la variété des profils est important.

### **b. Ressources humaines**

La formation dispensée aux CN était la suivante (hors formations initiales de chacun-e) :

#### *Septembre 2015*

- Immersion et observation sur le terrain avec différents services de la Ville (service des parcs et domaines (SPADOM), groupe propreté espace public (GPEP), brigade jeunesse de la police judiciaire, police secours, police de proximité).
- Visite dans d'autres villes : Zurich, Vernier
- Introduction à la résolution non-violente de conflit (2j.) (Croix-Rouge vaudoise)
- Self-défense (1/2j.) (EKML)
- Premiers secours (1/2j.) (CN disposant des compétences nécessaires)
- Techniques d'approche sur des groupes alcoolisés (1/2 j.) (FVA)
- Visite du centre de dégrisement (Service d'alcoologie, CHUV) (3h)

#### *Décembre 2015 – 1<sup>er</sup> moitié de 2016*

- Médiation sociale en milieu ouvert (env. 80 heures, IPROMED) ;



*Deuxième moitié de 2016*

- Médiation sociale en milieu ouvert : retour sur les interventions des CN, piste d'améliorations, techniques de médiations, supervision de l'équipe (12h.) (IPROMED)
- Médiation interculturelle (2 j.) (IPROMED)
- Technique d'utilisation du spray au poivre (6h) (formateur indépendant)
- Discrimination raciste (1 j.) (BLI)
- Drogues festives (1 j.) (ABS et Rel'ier)
- Correspondants de nuit et confidentialité, devoir de réserve (3 h.)
- Prévention des risques liés à l'alcool pour des personnes marginalisées et des jeunes en milieu ouvert (1h30) (Service d'alcoologie, CHUV)
- Formation à l'utilisation de l'application « Alcoquiz » (1h) (CHUV)

*1<sup>er</sup> moitié 2017*

- Médiation sociale en milieu ouvert : retour sur les interventions des CN, piste d'améliorations, techniques de médiations, supervision de l'équipe (9h.)
- Drogues et adolescence (DEPART) (1 j.)

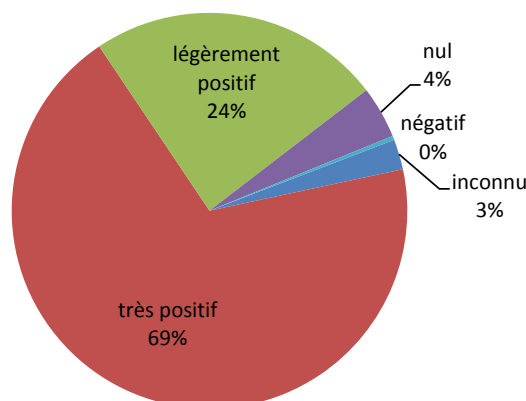
**La « médiation sociale » ne fait pas l'objet de formation certifiante en Suisse, contrairement à la France. Les CN ont dû apprendre un nouveau métier, encore très méconnu. Ce manque de reconnaissance doit être travaillé : il s'agirait, avec d'autres villes romandes ou suisses employant un dispositif de ce type, de mettre sur pied une association professionnelle permettant à terme d'organiser une formation certifiée par l'OFFT. D'autre part, un travail important est effectué par les CN sur le terrain pour expliquer les spécificités de leur métier. Un effort dans ce sens a déjà été mené dans la communication aux médias et doit être poursuivi. L'enjeu est de valoriser ce métier interdisciplinaire, polyvalent et varié pour améliorer son attractivité et sa légitimité ainsi que la qualité des compétences des intervenants.**

**Pour fidéliser l'équipe, améliorer les conditions de travail et éviter une trop grande rotation du personnel, il faut pouvoir laisser la possibilité aux CN le souhaitant de travailler à un taux de 80%.**

**En bref :**

Grâce aux techniques développées et à la posture des CN, l'impact ressenti fait ressortir les éléments suivants :

**Impact ressenti ou observé par les CN**





L'impact mesuré par les CN après chaque intervention n'a évidemment aucune valeur scientifique et repose sur la bonne foi du personnel sur la base des consignes de totale franchise données par la hiérarchie. Un des biais existants dans ce sondage est que les CN n'abordent parfois pas les groupes où un rejet à une intervention de leur part est très visible et peut s'avérer contre-productif voire dangereux. Un autre biais constitue le fait que l'impact n'est indiqué qu'en cas d'intervention. Or, les CN, par leur seule présence, soit sans intervention ont souvent un effet sur le comportement des noctambules et sur le sentiment de sécurité dans un lieu donné. Cette statistique informe d'une part, dans une certaine mesure, de l'utilité de leurs interventions, et d'autre part de la gratification du travail effectué. En effet, des résultats inverses auraient probablement un impact certain sur la motivation de l'équipe.

### **c. Interventions : une typologie selon le lieu, l'heure et le type**

Les interventions sont très variées et il est difficile d'en représenter un modèle type. Néanmoins les statistiques montrent que les interventions se font au centre-ville (env. 90%, le reste dans les quartiers et au bord du lac)<sup>2</sup>, auprès de petits groupes mixtes (env. 37%), de jeunes hommes (env. 48%) ou de jeunes femmes (env. 14%) âgés majoritairement de 18 à 25 ans (env. 60%) mais aussi de plus de 30 ans (env. 18%), de 25 à 30 ans (env. 13%) ou même de mineurs (env. 8%).

Concrètement, les interventions s'amorcent selon des techniques spécifiques étudiées dans le cadre des formations suivies. Il s'agit d'éviter une trop grande intrusion, d'étudier la configuration des lieux avant d'intervenir, la taille du groupe, etc.

Les messages s'adaptent en fonction des contextes spécifiques. Une focale particulière sur les déchets, le bruit, les tensions avec d'autres groupes ou encore la consommation excessive apparent vu la jeunesse du groupe par ex. est employée selon les publics, l'heure ou le lieu. Il est par ailleurs parfois contre-productif d'aborder certains groupes très refermés sur eux-mêmes et visiblement très réfractaires au dialogue : sans moyen de contrainte, le message des CN *doit* être accueilli avec bienveillance par les noctambules pour être efficace. Comme mentionné plus haut, là où ce dialogue ne sera manifestement pas constructif, où un risque pour la sécurité est identifié, les CN n'interviennent pas.

L'objectif secondaire de « réduction des risques liés à la fête » est important pour les CN : il s'agit d'ailleurs du seul dispositif à Lausanne faisant de la prévention auprès des noctambules en allant directement à leur rencontre dans l'espace public et *sur* leur lieu de consommation (parcs, places, rues, préaux, etc.). Cette prestation s'intègre dans un dispositif cohérent et coordonné avec la politique cantonale en matière de lutte contre les addictions et plus spécifiquement avec les actions de réduction des risques cités plus haut se tenant dans les établissements publics.

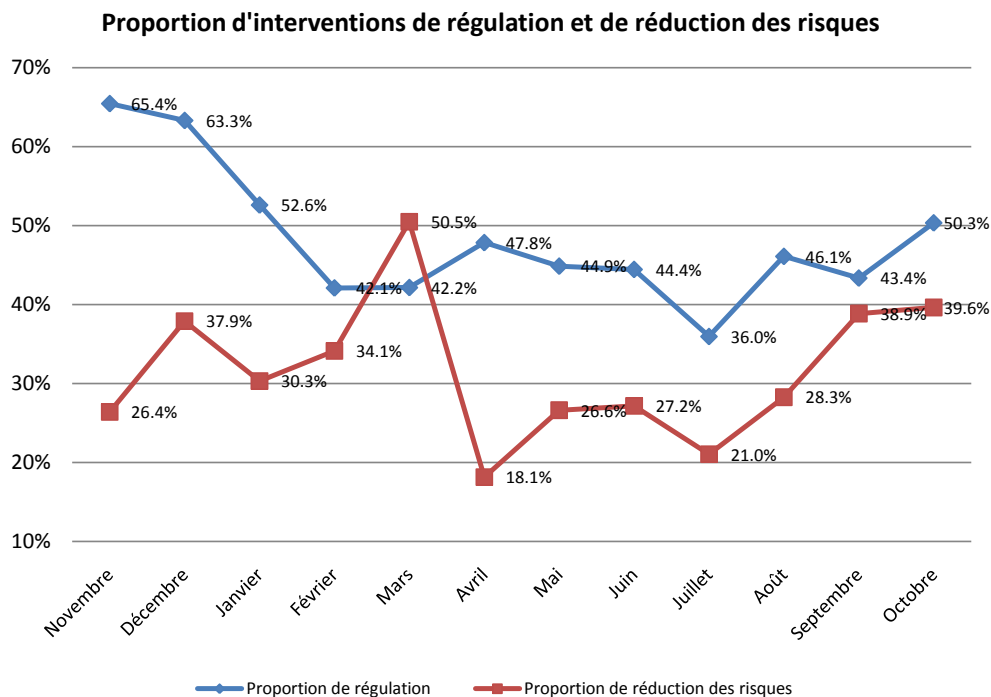
Cette prévention comportementale unique a aussi pour fonction d'affirmer le caractère bienveillant des interventions des CN. Cela facilite la relation de confiance, et améliore aussi, du coup, la réception des messages de régulation (respect de l'espace public, des voisins, etc.).

#### **En bref :**

Lors de 48% des cas, les interventions abordent la question de la régulation, et lors de 30% des interventions la question de la réduction des risques est discutée (moyennes). Ces proportions évoluent selon la tendance ci-dessous :

---

<sup>2</sup> Cette statistique, comme toutes autres indiquées dans ce bilan, reflètent l'activité des CN en 2015-2016, et non pas les besoins. Ainsi, une proportion plus grande d'interventions hors du centre-ville se fait sentir et est d'ailleurs de plus en plus sollicitée par d'autres services de la Ville à l'heure d'écrire ces lignes.

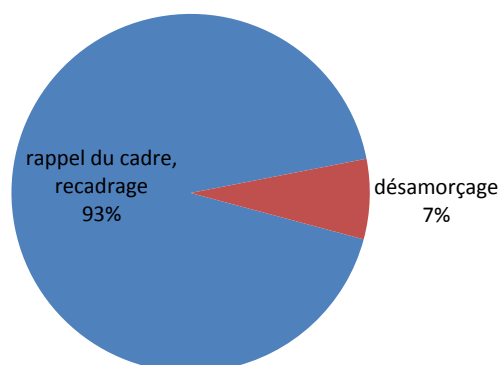


Les interventions en lien avec la réduction des risques sont tendanciellement plus élevées pendant les mois chauds : cela est dû au fait que les noctambules sortent plus tard. Ils restent dans un premier temps dans un espace privé et sortent ensuite. Les interventions des CN se font donc en deuxième partie de soirée (voir graphique suivant), et dans la mesure où les noctambules sont plus alcoolisé-e-s, la réduction des risques prend plus d'importance. A noter que les CN abordent parfois (et de plus en plus) dans leurs dialogues avec les noctambules à la fois réduction des risques et régulation. Parfois également, selon les situations, ils ne font que de se présenter sans aborder ces questions. Finalement, et cela n'apparaît pas dans le graphique, comme indiqué plus haut, leur simple présence a un effet sur le comportement des noctambules : en voyant les CN, les usager-ère-s rangent parfois leurs déchets ou baissent le volume de la musique.



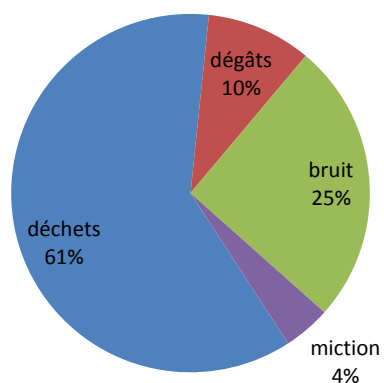
Voici le détail des interventions faites en lien avec **la régulation** :

#### Type d'intervention



Parmi les interventions dénommées « rappel du cadre, recadrage »<sup>3</sup>, voici le détail :

#### Objet du rappel de cadre et du recadrage



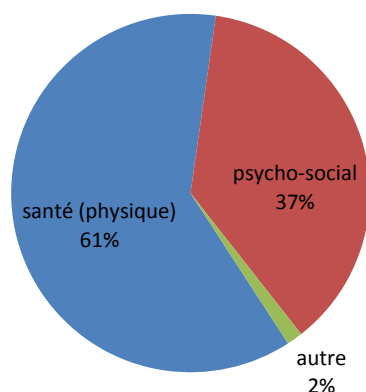
Les CN ont dû faire plusieurs fois appel à des partenaires externes pour des problématiques dépassant leur champ de compétence. Ainsi, quelques appels à la police ont dû être passés tout comme à la société Protectas (env. une fois par mois) pour des problèmes de sécurité au Flon (problèmes ne nécessitant pas la police mais une présence de professionnels pouvant user de la contrainte physique).

<sup>3</sup> Durant la période étudiée, le questionnaire rempli par les CN ne leur permettait pas d'indiquer un cumul de réponses différentes (soi des interventions portant à la fois sur les déchets et le bruit par ex.). Les objets de recadrage décrits doivent donc être compris comme les objets *principaux* ou *prioritaires* de recadrage.



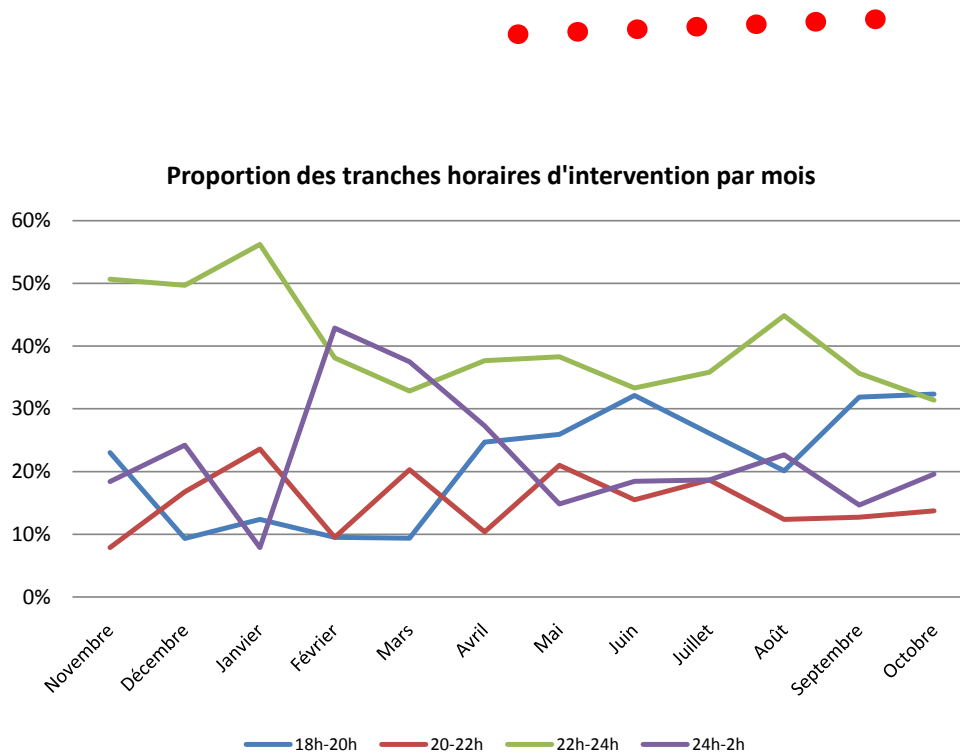
Voici le détail des interventions faites en lien avec **la réduction des risques** :

### Prévention/réduction des risques



Les CN ont de nombreuses fois dû orienter les noctambules vers les services compétents dans le domaine de la santé : une fois par mois en moyenne environ selon les chiffres à disposition, ils ont dû solliciter respectivement les ambulances ou Hemostaz pour des problèmes d'alcoolisations aiguës, ils ont également dû avoir recours à l'équipe mobile d'urgence sociale (EMUS) soit pour un problème de consommation ou pour une problématique d'ordre social (personnes sans domicile dormant dehors par ex.). Il est arrivé aussi que les CN rencontrent des noctambules avec des risques apparents de suicide ou encore certain-e-s avec des troubles psychiatriques. Dans ces situations, des orientations d'urgence ont dû être faites.

Le graphique ci-dessous montre que les heures auxquelles sont faites les interventions sont assez stables hormis les mois froids (janvier à mars) : il y a moins de monde dehors et les interventions des CN se font plus tard. Inversement, lors des mois chauds, il y a tendanciellement plus de prévention et de sensibilisation en début de soirée, soit entre 18h et 20h.



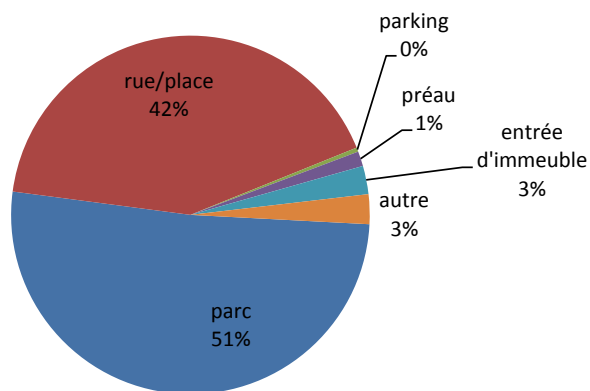
Le nombre d'interventions est une donnée difficile à interpréter tant les facteurs d'influence sont importants. Les chiffres à disposition illustrent le nombre *total* d'interventions sans prise en compte du nombre de CN sur le terrain et donc sans comprendre les maladies, jours de congé, vacances ou formations organisées parfois en soirée sur le temps de travail. Le nombre de CN a changé pendant l'année prise en compte. Ces chiffres ne disent rien non plus de la qualité du travail fourni et ne rendent pas compte non plus du travail important de réseau effectué. Par ailleurs, les interventions sont d'une durée très variable en fonction du contexte et du nombre de noctambules abordés, qui a une influence sur leur quantité réalisée. Les dialogues se font parfois en groupe de 5, 10 ou plus, la tendance majoritaire étant que les interventions se fassent avec des groupes de 1 à 10 personnes (env. 90% des cas). En tenant compte des biais énoncés ci-dessus, selon les chiffres récoltés, environ 15 interventions par soir sont réalisées, baisse durant les mois froids puis remontent pour arriver à un pic en mai et juin (près de quarante sur une soirée), haute saison pour les sorties. Les vendredis sont les plus chargés, davantage que les samedis et jeudis.

**La saisonnalité du travail des CN doit donc être prise en compte pour faire en sorte que leur travail soit mis à profit au maximum même pendant les mois froids. De ce point de vue, pour l'hiver 2016-2017, un travail plus en phase avec les manifestations se tenant à Lausanne ainsi que davantage de travail dans les quartiers périphériques devront être considérés.**

En ce qui concerne les zones d'interventions, le graphique ci-dessous résume bien la situation. A noter que plus de la moitié de leur travail se passe dans les parcs fréquentés du centre-ville cités dans les objectifs du projet.



### Lieux des interventions



Encore une fois, les données ci-dessous ne retracent que les lieux où les interventions ont été effectuées, et non les lieux parcourus par les CN lors de leurs passages sans intervention. Six écoles font régulièrement (une fois par semaine en moyenne) l'objet de passages par l'équipe : Madeleine, Barre, Mon-Repos, Béthusy, Belvédère et Bergières. D'autres demandes du SEP+S ont été faites aux CN pour d'autres écoles en proie à des problèmes d'incivilités en soirée.

**L'ensemble des données récoltées par les CN retranscrites ici démontrent une vraie adéquation entre les objectifs initiaux, le mode et les lieux d'action, le public visé et le travail effectué pendant près d'un an sur le terrain.**





## 5. Conclusion

---

Sur la base du bilan dressé dans ce rapport, des nombreux contacts avec les partenaires et les noctambules, des échanges au sein même de l'équipe des CN, et si certaines pistes sont envisagées pour perfectionner le travail sur le terrain, fidéliser l'équipe, flexibiliser les modes d'action ou rendre le métier plus attractif, l'observatoire de la sécurité dresse un bilan très positif et prometteur du lancement de cette nouvelle prestation.

Les CN, en tant que réponse non-policrière aux problèmes d'incivilités nocturnes, de conflits d'usage ou de risques liés à la fête, remplit ses objectifs et promet également des résultats à plus long terme si le projet est pérennisé. La nouvelle prestation correspondait visiblement à un manque, à un chaînon manquant entre prestations préventives de jour et répressives de nuit. Cette première année d'activité permet également très clairement de dissiper les interrogations ou même certaines craintes exprimées à l'entame du projet : la libre-adhésion aux messages de régulation et la bienveillance à l'égard des usager-ère-s ne constituent pas un handicap pour l'atteinte des objectifs, mais bien une solide plus-value.

Cette relation assez unique entre citoyen-ne-s et administration, basée sur la confiance et la promotion de la citoyenneté et de la responsabilité, pourrait servir dans d'autres contextes. Ce projet-pilote est donc non seulement très concluant, mais il mériterait selon l'observatoire de la sécurité une pérennisation voire un développement ultérieur notamment dans d'autres quartiers de la ville et lors d'autres jours de la semaine, où les problématiques de nuisances sonores, de conflits d'usage de l'espace public ou d'incivilités de manière générale se posent également avec prégnance. Ce développement permettrait d'améliorer le dispositif selon les pistes évoquées plus haut (flexibilisation de l'action, fidélisation du personnel) tout en mobilisant l'expérience menée au centre-ville et les compétences acquises dans d'autres contextes et avec d'autres publics.

Les CN apportent des solutions à des problématiques auxquelles répondent actuellement en grande partie des agent-e-s de police. Ces réponses aux problèmes de sécurité infra-pénaux, sans procédure administrative, sont parfaitement conformes aux profils professionnels engagés et aux motivations du personnel. Les actions des CN représentent donc, dans une certaine mesure, un potentiel important – et peu coûteux – de diminution de ces nuisances.

La question de la légitimation du métier de Correspondant de nuit est importante, tant il semble selon l'expérience menée qu'il s'agisse effectivement d'une *profession* à part entière et manquante dans le continuum des modes d'actions visant à améliorer la qualité de vie dans les centres urbains, notamment la nuit.



# **Evaluation du projet pilote des Correspondants de nuit de Lausanne**

**Rapport final**  
avec addendum statistique sur l'impact

19 octobre 2016

Blaise Bonvin  
***TC Team Consult SA***  
Genève – Zürich – Freiburg i. Br.

## **Plan du rapport**

Résumé exécutif

Abréviations

1. Préambule : gestion de l'urbanité nocturne
2. Les Correspondants de nuit à Lausanne
3. Objectifs de l'évaluation et méthode
4. Evaluation et recommandations
  - 4.1 Mode et efficacité du rapport avec le public-cible
  - 4.2 Géographie et temporalité des contacts
  - 4.3 Organisation et ressources
  - 4.4 Réseau
5. Conclusion : quelle pertinence du dispositif actuel ? Quel avenir ?
6. Recueil des recommandations

Annexe 1 : Evolution théorique du rapport entre prestations et effet attendu

Annexe 2 : Analyse statistique de l'évolution observée avant et après les CN



## Résumé exécutif

Le dispositif des CN a été lancé en septembre 2015, sous forme de projet-pilote. Trois à quatre binômes de CN effectuent des tournées du jeudi au dimanche dans des parcs et lieux-publics du centre-ville, dans le but de réduire les incivilités et, subsidiairement, de réduire les risques sanitaires liés à la consommation d'alcool. Les CN agissent essentiellement par la présence et le dialogue (rappel des règles).

Il ressort de notre évaluation que ce type de dispositif trouve une place légitime dans la régulation de la vie nocturne lausannoise. Entre les prestations de la police et le travail social, cette place est nouvelle mais essentielle. Les retours d'expériences et entretiens avec les noctambules confirment son utilité, comme d'ailleurs dans toutes les villes suisses de cette taille. De plus, l'analyse des données quantitatives (annexe 2) récoltées avant et après l'introduction des CN montre une baisse des nuisances suite au lancement de leurs actions. Leur travail est donc en partie mesurable, mais d'autres variables comme la météo jouent un rôle certain.

Cependant, à ressources égales, il est possible de faire plus pour valoriser le dispositif. En effet, l'activité axée sur le centre-ville et un mode d'action basé principalement sur la présence et le dialogue/rappel des règles peuvent montrer leurs limites, en l'absence - à maintenir - de pouvoir de répression. En automne/hiver, quand les besoins sont moins forts dans les parcs du centre, ou lorsque le public répond moins favorablement, les ressources seraient mieux engagées soit à assurer une régulation ailleurs, soit à investir d'autres modes d'action, vers la réponse à des demandes ponctuelles ou la médiation formelle.

Dès lors, le potentiel opérationnel des CN devrait être engagé dans plus de lieux, mais aussi de modes d'action:

- Une extension du périmètre vers les quartiers est recommandée, dans 2-3 quartiers à sélectionner sur base de la densité des problèmes à résoudre potentiellement par les CN<sup>1</sup>.
- En termes de prestations, une extension vers plus de médiation, de résolution de problème et d'accessibilité (réponse à des demandes de la part du public) est recommandée. L'accessibilité, via un numéro d'appel direct et/ou les informations de la centrale 117, permettrait de développer le profil de compétences et un véritable service public nocturne. Cela devrait se faire en coordination avec la police principalement – et au

---

<sup>1</sup> Plutôt qu'une extension horaire après 02h00, minoritairement mentionnée dans le préavis puis lors des entretiens.



bénéfice de cette dernière qui est actuellement soumise à de nombreuses demandes au caractère plus social que sécuritaire.

Cette « double extension » du dispositif ne doit par contre pas se faire au détriment de la régularité de la présence, qui est un élément important de l'efficacité. Il y a une certaine marge de manœuvre actuellement pour utiliser différemment une partie du temps disponible<sup>2</sup> mais la question des ressources utiles se posera valablement au moment de la décision sur la forme précise souhaitée de l'extension.

Enfin, au niveau de l'organisation, un horaire plus flexible, aligné sur les besoins, est à développer, suivant le rythme des saisons et des jours de la semaine. Un management par objectifs, structurant mieux les liens entre objectifs, prestations et ressources, est aussi recommandé.

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1



## **Abréviations**

CN	Correspondants de nuit
CRRC	Centre romande de recherche en criminologie
EMUS	Equipe mobile d'urgences sociales
FVA	Fédération vaudois contre l'alcoolisme
GPEP	Groupe propreté espace public
SIP	Sicherheit Intervention Prävention
TSHM	Travailleur social hors murs



## 1. Préambule : gestion de l'urbanité nocturne

En guise de préambule, il est utile de donner un tableau global des tendances et approches en matière de gestion des enjeux de cohabitation que génère l'urbanité contemporaine, en particulier la nuit et dans une ville à forte densité de loisirs nocturnes.

La vie nocturne et l'habitat urbain ont été accompagnés d'un déclin des formes traditionnelles de présence et de contrôle social, laissant souvent le rôle de veille et d'intervention au seul acteur policier. Celui-ci a historiquement et légalement pour vocation de gérer les problèmes de cohabitation entre groupes et individus et ce, même s'ils n'ont pas un caractère pénal. Ainsi, la tranquillité publique et la réduction des incivilités font partie des missions policières, telles que définies dans la plupart des lois et règlements de police en Suisse. Dans la pratique cependant, pour diverses raisons liées au temps disponible, mais aussi aux représentations de leur travail et aux compétences à disposition, les polices rechignent à s'immiscer dans un domaine au caractère plus social que pénal.

De plus, dans une société urbanisée et individualisée, les réseaux de proximité opèrent moins et la demande de sécurité tend à augmenter. Il existe donc un problème subjectif, de sentiment d'insécurité, au-delà de la criminalité objective, auquel il faut répondre. L'essor de la police de proximité, partout en Europe depuis 20 ans, tente d'accompagner cette évolution. La police a donc une part de la réponse, mais une part seulement.

Temporellement, la ville s'agrandit aussi. La nuit est devenue un moment de vie en soi (travail de nuit, mobilité nocturne, économie de loisirs, moments de socialisation). L'offre de services publics s'y développe donc, même si c'est de manière parfois très locale et peu coordonnée. En 2012 par exemple, l'Union des villes suisses a émis un rapport sur les tentatives des zones urbaines de mieux gérer leur vie nocturne<sup>3</sup>. On assiste à une recherche pour définir une *politique publique de la nuit*, qui prenne en compte ce temps nouvellement occupé<sup>4</sup>, et qui puisse se situer entre le laisser-faire et la répression (Sicherheit Intervention Prävention SIP en Suisse allemand ; Correspondants de nuit CN en Suisse romande et en France).

Engager, en parallèle des services de police, du personnel de terrain à profil plus social reflète un besoin de complémentarité plutôt que de substitution. Sur le fond, personne ou presque ne s'oppose plus à cette double approche de la régulation.

---

<sup>3</sup> Union suisse des Villes, *Vie nocturne urbaine : analyse de la situation et des mesures envisageables*, 2012

<sup>4</sup> Dans un autre domaine, la question des horaires d'ouverture des commerces reflète exactement les mêmes enjeux d'adaptation des rythmes administratifs (en l'occurrence privés) aux rythmes de vie.



Le rappel des règles peut difficilement être émis par une autorité sans autre forme d'explication – en bref, imposer une amende plutôt qu'expliquer pourquoi un comportement génère des nuisances, voire des risques. Il faut expliquer, négocier, comprendre les intérêts de chacun, proposer des alternatives.

Par ailleurs, l'administration connaît aussi une réforme dans sa manière d'aborder les usagers. Le modèle du bureaucrate qui attend la venue du citoyen-usager dans son bureau a perdu de son monopole et se développe une offre de prestations plus flexible, adaptée aux lieux et aux rythmes de vie. Par exemple, dans le domaine de la jeunesse, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), sont nés de ce besoin d'aller vers les lieux effectivement prisés par leur public.

C'est dans ce contexte d'urbanité, de temps de vie et de réforme de l'administration qu'il faut replacer les CN. S'ils représentent aujourd'hui un modèle encore nouveau, ils répondent à un besoin qui est partagé par toutes les zones urbaines, et à une évolution tant de la société que de l'action publique.

## **2. Les Correspondants de nuit à Lausanne**

La Ville de Lausanne a lancé en septembre 2015 un dispositif de CN sous forme de projet-pilote pour deux ans. Les objectifs principaux et secondaires sont énoncés dans le rapport-préavis 2014/79 :

- Premièrement, diminuer les incivilités et déprédations par une régulation non-répressive de l'espace public.
- Deuxièmement, réduire les risques de la consommation d'alcool par une information, orientation voire prise en charge ponctuelle.

Durant l'évaluation, 3 à 4 binômes étaient en principe actifs du jeudi au samedi soirs, de 18h00 à 02h00. Un coordinateur supervise et gère l'équipe des 8 CN (engagés à un taux de 40% en principe).

Il s'agit d'un projet-pilote, qui n'est donc pas encore entièrement institutionnalisé ; ses collaborateurs sont engagés comme employés communaux, mais sur une durée limitée.

Avant un ancrage pérenne, ce projet doit faire l'objet d'évaluations externes. Une de celles-ci est assurée par un mandataire universitaire (Centre Romand de Recherche en Criminologie, CRRC) et s'attache à examiner l'impact du dispositif. La présente évaluation se concentre, en dehors de l'annexe 2 qui propose une analyse statistique de l'impact, sur les processus, l'organisation et les conditions de pérennisation, le cas échéant, du dispositif.





Le dispositif n'a pas connu de changement significatif quant à son organisation depuis son lancement, sauf un non-renouvellement d'un poste en juillet 2016 pour raison budgétaire. Malgré cela, l'objet évalué a bénéficié de la stabilité nécessaire à un travail d'analyse externe. En termes de durée de mise en œuvre entre le lancement et l'évaluation, la petite année écoulée est juste suffisante pour permettre une évaluation concomitante (en cours de projet) fiable.

### **3. Objectifs de l'évaluation et méthodes**

L'objectif principal de cette évaluation consiste à identifier la pertinence d'une éventuelle pérennisation du dispositif CN. Le cas échéant, il s'agit de proposer des pistes d'amélioration du dispositif, de son organisation, mode d'interaction avec le public-cible et implication dans le réseau existant.

Pour ce faire, quatre volets ont été évalués de mai à septembre 2016 et seront détaillés dans le chapitre suivant :

- Mode et efficacité du rapport avec le public-cible
- Géographie et temporalité des contacts
- Organisation et ressources
- Réseau

Ressources d'évaluation mobilisées :

- Des entretiens ont été menés par l'évaluateur avec les acteurs des différents domaines concernés :
  - Municipal de l'ex-Direction du logement et de la sécurité
  - Secrétariat général de l'ex-Direction du logement et de la sécurité
  - Observatoire de la sécurité
  - Unité des CN (Coordinateur et 4 CN)
  - Police de Lausanne
  - Délégation à la Jeunesse
  - Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS)
  - Service propreté urbaine
  - Fédération vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)
- Entretiens avec les noctambules, usagers (dans divers lieux de rassemblement)
- Documents internes de gestion



- Rapports de préavis et internes
- PV de séance (CN, Plateforme incivilités, etc.)
- Monitoring interne (retours des CN)
- Comparaison avec des dispositifs similaires en Suisse et en Europe

#### **4. Evaluation et recommandations**

##### **4.1 Mode et efficacité du rapport avec le public-cible**

###### ■ Constats

Les CN entrent en contact avec les noctambules quasiment exclusivement à l'occasion des tournées. Ils en font trois par nuit, avec une pause entre-deux dans le local situé au Flon. Le contact se fait principalement de manière proactive et non sur demande, c'est-à-dire que les CN abordent les personnes directement, sur base de la situation observée (déchets, bruit, présence de bouteilles, etc.). Le mode d'approche ne s'improvise pas et a fait l'objet d'une formation (attitude et positionnement des CN ; l'un prend les devants, l'autre est plus en observation, légèrement en retrait). En cas de danger potentiel, le contact est évité pour limiter le risque, ce qui fonctionne bien jusqu'à ce jour. A mesure que les CN sont connus, il apparaît que le contact est aussi établi par les noctambules eux-mêmes.

En ce qui concerne la réception faite aux CN, lors de nos entretiens dans les différents lieux de sorties<sup>5</sup>, il faut différencier entre plusieurs groupes :

- Parmi les personnes ayant rencontré des CN : aucun interlocuteur ne nous a fait part d'incompréhension ou de critique par rapport à l'existence des CN. Au pire, une minorité a fait montre d'indifférence. Les messages délivrés sont unanimement perçus comme de bon sens, bien amenés et sans position de jugement.
- Parmi les personnes ayant entendu parler des CN (média ou amis) mais sans les avoir rencontrés : à l'unanimité, positions positives, sentiment qu'il fallait faire quelque chose, surtout du point de vue de la propreté.
- Parmi les personnes n'ayant ni entendu parler, ni rencontré, mais ayant été informées par nos soins de l'existence des CN : à la majorité, position

---

<sup>5</sup> Nous avons rencontré entre 30 et 40 personnes, la plupart en groupe, d'où la difficulté à comptabiliser précisément leur nombre. L'échantillon ne permet pas de différencier entre les lieux de sortie quant aux opinions des interlocuteurs.



favorable ; une minorité ne comprend cependant pas vraiment de quoi il peut s'agir.

Les effets de l'intervention sont, de l'avis même des personnes interrogées, plutôt sur le court terme. La dynamique des soirées et des groupes fait que le message peut vite perdre de sa force. Le rappel des règles est donc utile. La présence régulière est un élément important du dispositif. Logiquement, le contact se crée mieux et la durabilité des messages est meilleure là où le public montre une certaine récurrence et identification au lieu (Parc de la Grenouille, Montbenon, MUDAC)<sup>6</sup>.

■ Faiblesses

- La force du message est moindre, et demande une répétition systématique, dans les lieux où le public évolue au gré des soirées, par exemple au Flon.
- Au gré de l'avancement de la soirée, la réceptivité au message de réduction des incivilités et de prévention tend à baisser, le travail s'oriente plus vers la réduction des risques de consommation, qui n'est pas le but premier du dispositif. C'est un paramètre à prendre en compte dans la question des horaires, nous le développons ultérieurement.
- Il y aura toujours des soirées plus calmes, l'hiver, les soirs de mauvais temps, où le rôle des CN dans l'espace public est plus limité. Le fait que l'horaire actuel soit uniforme toute l'année et selon les jours pose un problème d'engagement des ressources. Cela d'autant plus que le bruit a tendance à se déplacer en cas de mauvais temps : il ne vient plus des parcs, mais des voisins, regroupés par exemple dans des halls d'immeubles ou des préaux. Les nuisances que cela engendre devraient aussi pouvoir être prises en compte (cf. la possibilité d'appel direct au CN).
- Certaines incivilités comme les déchets ou le bruit nécessitent des changements structurels pour être vraiment durables ; compter uniquement sur un changement de comportement des noctambules demanderait une présence permanente impossible à fournir. Pour assurer des changements durables, sans toutefois prétendre à une illusoire « incivilité-zéro », le travail de présence et de dialogue ne suffit pas toujours.

---

<sup>6</sup> Pour les effets à moyen et long terme, l'analyse de l'impact menée par le CRRC est plus à même d'apporter une réponse adéquate.



#### ■ Recommandations

- Au Flon, la présence des CN s'ajoute à celle des agents privés de sécurité et à celle de la police et ne devrait pas être prioritaire. Considérant de surcroît que le public est plus ponctuel et changeant, l'impact risque aussi d'y être plus limité qu'ailleurs. A notre sens, la présence CN y est certes utile, mais pas prioritaire.
- L'horaire devrait être plus flexible et suivre les dynamiques saisonnières. La connaissance acquise par les CN depuis leur installation permettra de définir au mieux les horaires pertinents. A ressources égales, l'extension après 02h00 n'est par contre pas prioritaire. Cela diluerait l'impact des CN, et réorienterait de manière trop forte vers la réduction des risques, qui n'est pas l'objectif principal. Dans un contexte festif, mieux vaut compter, dès 02h00, sur la réduction des risques du type EMUS, actions de la FVA ou Hémostase dans le cadre des clubs.
- Au-delà de la présence, il faut pouvoir compter sur des projets de résolution de problème, avec l'implication d'autres acteurs et donc sur un réseau fort, capable de répondre aux observations et propositions, entre autres, des CN (voir chapitre « réseau »).
  - Il existe plusieurs méthodes de résolution de problème. Leurs traits communs résident dans l'importance de la définition précise de ce qui pose problème (sa récurrence, sa gravité), des lieux et personnes concernés, d'objectifs de réduction et d'une durée de projet, voire d'un budget, à disposition. Ajoutons que cela implique l'identification d'un acteur responsable, fonctionnant comme chef de projet.
- Un ou deux CN devraient, de par leur formation et intérêt personnel, être en mesure de proposer des médiations formelles, afin de répondre de manière plus soutenue à des problèmes identifiés.

#### 4.2 Géographie et temporalité des contacts

##### ■ Constats

En ce qui concerne le contact CN-public, un élément important réside dans le fait que les CN ne peuvent pas être appelés directement par la population. Il existe une adresse e-mail, qui est communiquée dans le flyer, mais elle reste peu utilisée. Les



autres dispositifs du même type en Suisse<sup>7</sup> sont la plupart dotés d'un numéro de téléphone qui permet d'entrer en contact avec l'équipe durant les heures de présence. Celle-ci se rend alors sur les lieux où un problème est signalé. Dans la plupart des cas, il s'agit de bruit (de la rue, une cour ou un préau vers l'intérieur).

Géographiquement, de part son organisation actuelle, le dispositif se concentre sur quelques lieux au centre-ville. Les analyses des lieux de sortie effectuées par Addiction Suisse sur mandat de l'Observatoire de la sécurité montrent cependant qu'il ne faut pas sous-estimer l'attrait des lieux décentrés (listés dans l'étude *Youth@night*, publication prévue à l'automne 2016). De plus, bien qu'il soit très visible par définition, il ne faut pas surestimer le volume de noctambules qui sort exclusivement dans les parcs, la majorité ayant une pratique mixte parcs/bars/discothèques. Ces éléments plaident pour une extension géographique du dispositif.

#### ■ Faiblesses

- De nombreux lieux de sorties restent en effet hors champs d'activités des CN, car hors centre-ville<sup>8</sup>. Un plus grands nombre d'habitants pourraient bénéficier de ses effets positifs si une présence était organisée aussi dans des lieux moins centrés mais régulièrement fréquentés.
- Le fait que les CN ne soient pas accessibles par le public pour une demande ponctuelle réduit leur capacité à répondre aux besoins et le profil de ce nouveau métier. L'idée de service public nocturne, qui représente un des éléments les plus novateurs et prometteurs de ce type d'entreprise, demeure donc à un état limité.

#### ■ Recommandations

- Le travail dans les quartiers doit aussi être développé en parallèle du centre-ville. Selon *Youth@night* et les expériences des CN, le début de soirée (avant 23h) se passe fortement dans des lieux décentrés, suivi d'un mouvement de rassemblement au centre entre 23h00 et 0200. Ensuite, les lieux fermés prennent le relai.

---

<sup>7</sup> SIP à Zürich, Lucerne, CN à Vernier, Thônex.

<sup>8</sup> Durant l'été 2016, des expériences ont été menées dans les quartiers, avec succès, confirmant l'hypothèse des besoins hors du centre. A noter aussi que les écoles sont demandeuses d'une implication de la part des CN, les préaux étant souvent des lieux de rassemblement. De manière générale, tout lieu offrant une possibilité de protection (contre la pluie et/ou la vue) attire des rassemblements de personnes.



- En plus de l'extension géographique, les prestations pourraient évoluer vers plus de réactivité via un numéro d'appel direct, gratuit, type 0800. L'accessibilité par téléphone devrait donc être examinée. Une possibilité serait de faire une offre concrète, par exemple : identifier quelques quartiers prioritaires pour lancer l'offre, dédier chaque soir un des binômes à la réponse aux appels, présent dans un délai déterminé, avec un moyen de locomotion adapté. Cela impliquerait une coordination plus forte avec la police et, probablement, les TSHM. L'extension du dispositif ne doit par contre pas se faire au détriment de la régularité de la présence, qui est un élément important de l'efficacité du message. Il y a une certaine marge de manœuvre actuellement pour utiliser différemment le temps disponible (les soirs de mauvais temps ou dans les cas où le maximum d'impact est atteint avec les outils disponibles)<sup>9</sup> mais la question des ressources utiles se posera valablement au moment de la décision sur la forme précise souhaitée de l'extension.

Actuellement, de nombreux appels liés à des questions de nuisances arrivent au 117 de la police municipale. Il faut aussi examiner dans quelle mesure et sous quelle forme (directement ou indirectement) un transfert de certains cas aux CN est faisable.

#### 4.3 Organisation et ressources

- Constats

L'organisation actuelle est simple : un poste de coordinateur qui gère l'équipe et le réseau et 8 CN (à noter qu'un poste été gelé en juillet 2016 pour des raisons d'économie) qui forment les binômes sur le terrain. Elle permet un volume important de présence sur le terrain. Comme la charge administrative est très limitée, 90% du temps de travail des CN se passe auprès du public-cible. Si on compare avec la police<sup>10</sup>, le taux de présence-terrain permise par l'organisation et les tâches des CN est meilleur. L'efficacité, mesurée entre l'input (les charges salariales et de matériel, qui restent comparativement basses par rapport, par exemple, à un policier) et l'output (la capacité à assurer une forte présence multidisciplinaire et multiculturelle sur le terrain), peut être considérée comme très favorable. La formation en cours d'emploi prend actuellement du temps mais doit être vue comme un investissement.

---

<sup>9</sup> Voir annexe 1

<sup>10</sup> Même à la police de proximité, la nécessité de mener des tâches judiciaires, qui incluent un travail administratif, impactent rapidement le temps de travail et réduisent la présence sur le terrain.



Le profil pluridisciplinaire, intergénérationnel et interculturel des CN est justifié et utile pour gérer la diversité des situations et populations rencontrées. Le dispositif de par son organisation (pas d'assermentation) ne compte sur aucun moyen de « pression » ou de contrainte, mais sur la confiance et sur la responsabilisation des individus. En cela, il représente une approche originale et positive de la part d'une collectivité publique.

Au niveau du management, un dispositif aussi nouveau se doit de reposer sur une stratégie bien articulée, et il n'existe pas encore de « gestion par objectifs », utile à contextualiser le travail des CN sur la durée, et de description explicite des liens entre objectifs ⇔ prestations ⇔ ressources.

Enfin, le rattachement institutionnel des CN à l'Observatoire de la sécurité est adéquat. Il permet d'avoir une approche interdisciplinaire et d'être à la fois proche de la police tout en n'y étant pas subordonné<sup>11</sup>.

■ Faiblesses

- La durabilité des CN dans leur fonction risque de ne pas être très longue si le dispositif demeure à sa forme actuelle, ne connaît pas d'extension géographique et des prestations qui sont propres à enrichir le travail. En effet, les prestations actuelles de la présence et du dialogue dans l'hypercentre peuvent à la longue non seulement atteindre leurs limites en termes d'impact, détourner les ressources de la réponse à d'autres besoins, mais aussi fatiguer et démotiver les CN.
- La logique du travail des CN n'est pas suffisamment conceptualisée. Il manque un document synthétique de gestion stratégique.

■ Recommandations

- Nos recommandations antérieures liées à extension géographique, l'extension des prestations et l'adaptation de l'horaire valent ici aussi.
- Le taux d'emploi des CN devrait pouvoir être augmenté afin de permettre d'en faire un emploi plus viable à terme (passer par exemple à un taux de 80% pour celles et ceux qui le désirent).
- En termes de planification mais aussi de communication interne et externe, il nous semble important d'établir une gestion par objectifs. Il s'agirait alors de

---

<sup>11</sup> Au delà du cadre de ce mandat, se pose la question, dès lors qu'un dispositif opérationnel lui est rattaché, du cahier de charges de l'Observatoire et, très concrètement, de son nom.



préciser la structuration du concept, en alignant mission, objectifs, prestations et ressources :

- La mission, la raison d'être (qui doit pouvoir être résumée en quelques mots, qui est un but global du service)
- Les objectifs généraux et opérationnels (qui peuvent pour certains évoluer périodiquement, chaque 3-4 ans, au gré du développement des besoins et des phénomènes)
- Les outils de travail, ou prestations (qui évoluent selon les objectifs) : analyse, présence, dialogue, réponses aux demandes du public, médiation, gestion de projet, etc.
- Les partenariats (qui offrent les soutiens externes notamment en cas de projet de résolution de problème)
- Les ressources attribuées aux prestations.

Cela clarifiera la communication interne sur ce qui est attendu des CN, mais aussi le monitoring et la communication envers l'autorité politique et le public.

#### 4.4 Réseau

##### ■ Constats

Tout d'abord, il faut mentionner l'évidence : le temps de travail des CN constitue *en soi* une répartition, une complémentarité des activités avec les autres acteurs. Les horaires retenus pour les CN ont été calqués sur l'absence d'autres acteurs - en dehors de la police<sup>12</sup>.

Il faut aussi mentionner qu'on n'observe parmi les acteurs en place aucune résistance à la collaboration. C'est déjà un premier acquis, qu'il a fallu construire. Les avis recueillis sont la plupart positifs et reconnaissent la légitimité de leur existence et globalement la pertinence de leur organisation. On note tout de même que la création des CN est parfois vue, lors des entretiens institutionnels, comme une réponse rapide à une problématique exagérée (une vie nocturne qui serait « hors contrôle »). Cette position est minoritaire. Elle est cependant intéressante car elle renvoie à une vision plus large de ce que pourrait ou devrait être les rôles des CN, c'est-à-dire au-delà du « simple » encadrement de la fête au centre-ville.

---

<sup>12</sup> Les TSHM et le Groupe propreté GPEP assurent aussi des horaires de début de nuit, mais de manière non-systématique et le cas échéant uniquement jusqu'à 22 heures.





Des réseaux sont déjà en place ou en cours de création (Plateforme incivilité et prochainement réduction des risques), ce qui est en soi pertinent.

La police ressort de nos entretiens comme l'acteur qui devrait être le plus en lien avec les CN. Les deux poursuivent en partie un objectif commun de réduction des incivilités et de sécurisation de l'espace public. CN et police suivent des voies différentes pour atteindre ce but, mais elles sont complémentaires. Actuellement, il y a, par exemple, une répartition des heures de présence dans certains parcs (CN jusqu'à 22h00, puis police), une pratique pertinente à notre sens et à développer.

#### ■ Faiblesses

- Le travail en réseau reste encore un peu théorique. Il y a certes un échange d'information et une connaissance mutuelle via la Plateforme incivilités, mais celle-ci doit prouver son efficacité à générer de la complémentarité et de la coopération concrète, pour permettre des réelles synergies.
- En l'absence de présence dans les quartiers hors du centre, les CN restent relativement isolés de la police et des TSHM. Notons que ces derniers n'ont pas souhaité participer à l'évaluation, arguant que le contact entre TSHM et CN était en l'état très ténu. Les CN sont, il est vrai, actuellement présents dans des lieux peu travaillés par les TSHM.

#### ■ Recommandations

- En matière de coordination du type de la Plateforme incivilité il faudrait préciser les ambitions, et différencier entre des termes parfois confus :
  - l'échange d'information / la connaissance mutuelle (ce qui est déjà bien lancé actuellement)
  - la complémentarité, soit la répartition de certaines heures, de certains lieux (déjà partiellement mise en œuvre avec la police, à développer avec le GPEP ; développable aussi ponctuellement, en cas d'actions spécifiques)
  - la coopération (activités en commun sur base d'un projet de résolution de problème spécifique), mode d'interaction plus rare et spécifique à un problème précis.
- Une approche commune entre plusieurs acteurs et les CN devra être étudiée en amont d'une éventuelle extension dans les quartiers. Une stratégie commune de travail devrait être développée au moins avec la police et, à ce moment, les



TSHM qui deviendraient, dans les quartiers, plus proches des CN. Le lien avec les contrats de quartier devra aussi être assuré.

- L'implication plus forte d'EMUS dans une coordination avec le dispositif CN est nécessaire car il s'agit d'une équipe aussi présente la nuit, qui, en dehors des appels transmis par la centrale 144, effectue des tournées sur le terrain. En matière de réduction des risques, la complémentarité avec les CN est forte, surtout après 02h00. Cette coordination et complémentarité sera concrétisée selon nos informations dans une Plateforme dédiée à la réduction des risques festifs.
- La création des CN ne doit pas occulter la possibilité d'approches alternatives cohésion et de réduction des incivilités :
  - o Contribuer à développer les offres de sorties accessibles pour les jeunes
  - o Proposer, dans les lieux publics, une présence statique avec des activités (en lien par exemple avec les contrats de quartiers ; la Caravane des quartiers, etc.)
  - o Assurer la desserte en transports publics à la sortie des clubs
  - o Utilisation des salles de sport le soir et la nuit

##### **5. Conclusion : quelle pertinence du dispositif actuel ? Quel avenir ?**

Les éléments collectés ci-dessus permettent de confirmer que le dispositif CN est dans sa forme actuelle une mesure adéquate pour répondre, en complément à d'autres actions, aux enjeux de la vie nocturne lausannoise.

Il donne une réponse à des problématiques contemporaines de cohabitation qui nécessitent des réponses nouvelles, non-policieres. La forte présence nocturne du dispositif, présence régulière et basée exclusivement sur la confiance et la responsabilisation, représente une offre unique en ville. Lors des tournées, le contact entrepris amène, du point de vue des noctambules et des CN, une réduction du bruit et des déchets. Corollairement à ces avis, notre analyse en annexe 2 des données issues de l'étude CRRC montre, sur une comparaison 2015/2016, une évolution positive et significative des opinions d'observateurs externes sur les lieux de tournée des CN. Il faudrait multiplier les analyses de ce type sur plusieurs années pour tester la solidité et durabilité de l'effet. De plus, isoler la contribution d'un dispositif comme celui des CN des autres variables explicatives (météo ; autres mesures prises par la Ville; changements dans l'offre de loisirs nocturnes ; événements



ponctuels; etc.) restera toujours difficile. A ce stade cependant, tant les éléments qualitatifs que quantitatifs collectés montrent un effet positif.

Dans la logique d'un projet-pilote, au vu de l'effectif alloué, les ambitions initiales ont été raisonnables. Elles devraient maintenant être accrues, afin de valoriser au maximum la capacité de prévention et de résolution de problème des CN. Il est possible de faire plus avec l'équipe actuelle, maintenant qu'elle est rodée et que la connaissance de la dynamique nocturne s'est aiguisée ; il serait regrettable de ne pas exploiter le potentiel au maximum.

Si l'engagement dans des démarches de médiation, dans les quartiers et sur demande (appel directe par un 0800 / transferts depuis le 117) est concrétisée, les CN trouveront une place encore plus centrale dans la création d'un véritable service public nocturne.



## **6. Recueil des recommandations (par thèmes)**

### ***Modes d'action + géographie et temporalité***

- Le travail de présence et de dialogue ne suffit pas toujours. Il faut pouvoir compter sur des processus de résolution de problèmes, avec l'implication d'autres acteurs.
- L'horaire devrait être plus flexible et suivre les dynamiques saisonnières. Une extension après 02h00 n'est pas prioritaire.
- Au Flon, la présence des CN s'ajoute à celle des agents privés de sécurité et à celle de la police. Elle y est certes utile, mais pas prioritaire.
- Un ou deux CN devraient, de par leur formation et intérêt personnel, être en mesure de proposer des médiations formelles, afin de répondre de manière plus soutenue à des problèmes identifiés.
- Le travail dans les quartiers doit être développé en parallèle du centre-ville.
- En plus de l'extension géographique, les prestations pourraient évoluer vers plus de réactivité via un numéro d'appel direct et/ou un transfert de certaines demandes faites au 117.

### ***Organisation***

- Horaire plus flexible (cf. ci-dessus).
- Développer un management par objectif pour clarifier la dynamique entre objectifs, prestations et ressources.
- Permettre un taux de travail à 80% pour assurer l'attractivité de la fonction.

### ***Réseau***

- En matière de coordination du type de la Plateforme incivilité il faudrait préciser les ambitions, et différencier entre des termes parfois confus :
  - o l'échange d'information / la connaissance mutuelle
  - o la complémentarité (selon les lieux et les moments)
  - o la coopération (sur des projets de résolution de problème)
- Une approche commune entre plusieurs acteurs et les CN devra être étudiée en amont d'une éventuelle extension dans les quartiers (police, TSHM, contrats de quartiers)
- L'implication plus forte d'EMUS dans une coordination avec le dispositif CN est nécessaire et sera concrétisée dans la Plateforme réduction des risques.

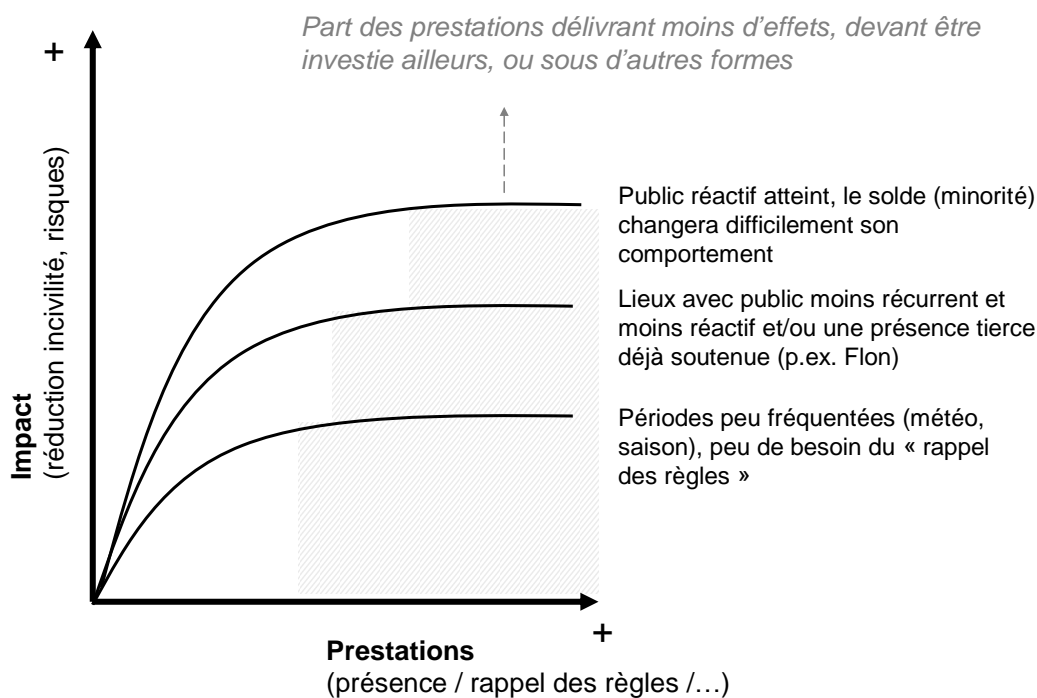


- La création des CN ne doit pas occulter la possibilité d'approches alternatives de promotion de la cohésion et de réduction des incivilités : offre de transports publics, offres de sorties accessibles pour les jeunes; présence, dans les lieux publics, d'activités sportives et créatives ; utilisation des salles de sport le soir, etc.

**Annexe 1 : Evolution théorique du rapport entre prestations et effet attendu**

A partir d'un point de bascule, lié à un public ou à une période donnés, les efforts fournis par les CN ne délivrent plus autant d'effets, voire plus du tout. Cela peut créer de surcroit une certaine fatigue ou lassitude chez les CN.

Les ressources disponibles doivent alors être réallouées pour en assurer une utilisation optimale. Sans pouvoir la quantifier à ce stade, il existe aujourd'hui une marge de manœuvre d'utilisation des ressources dans d'autres lieux (quartiers) et sous d'autres formes (accessibilité directe, médiation, projets de résolution de problèmes).





## Annexe 2 : Analyses statistique de l'évolution observée avant et après les CN

### Introduction

Dans le cadre du mandat donné au CRRC d'évaluer l'impact de la mise en place des CN, des avis ont été récoltés sur l'état global, les déchets, les dégâts et le bruit avant (juin 2015) et après (juin 2016) la mise en place des CN, et ce dans deux lieux (Parc MUDAC et derrière-Bourg).

Il ressort de notre analyse statistique de ces données que la situation observée en présence des CN est significativement meilleure que celle prévalant antérieurement.

Il existe certainement des facteurs externes en dehors des CN qui influencent le niveau des nuisances. L'un de ces facteurs est la météo. Nous avons donc testé sa corrélation avec le niveau des nuisances (ce qui ne préjuge pas d'un lien de causalité). La corrélation s'avère faible à moyenne, selon les nuisances considérées.

### Derrière-Bourg

A Derrière-Bourg, tous les avis sont significativement meilleurs après l'introduction des CN qu'avant.

Tabl. 1 : Evolution des avis sur les nuisances à Derrière-Bourg

	2015 (avant CN), N=44	2016 (avec CN), N=74
Etat global	<b>16% le jugent bon</b>	<b>42% le jugent bon</b>
Quantité de déchets	<b>30% la jugent faible</b>	<b>66% la jugent faible</b>
Présence de dégâts	<b>88% répondent non</b>	<b>97% répondent non</b>
Bruit	<b>35% le jugent faible</b>	<b>70% le jugent faible</b>

Source : Données évaluation d'impact CRRC

En gras les résultats qui montrent une différence significative, à  $p < 0.05$ , respectivement à  $p < 0.1$ <sup>13</sup> pour les dégâts, entre les avis récoltés avant et après l'introduction des CN.

Notons toutefois qu'en 2016, la météo a été moins bonne (plus de jours de pluie ou de temps couvert). Il faut donc tester si un lien existe entre la météo et les nuisances. On observe une corrélation moyenne ou faible entre la météo et les nuisances, selon la répartition en tabl.2. Sans surprise, une fréquentation moindre se reflète, modestement, dans un état global meilleur, moins de bruit et moins de déchets. Il n'y a pas de lien, par contre, entre météo et dégâts<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> La probabilité que la différence entre les groupes « avant » et « après » est due au hasard est de moins de 5% respectivement 10%.

<sup>14</sup> On peut faire l'hypothèse que moins de monde implique moins de contrôle social et donc plus d'occasions de commettre des actes de déprédation.

Tabl. 2 : Corrélation entre météo et niveaux des nuisances à Derrière-Bourg (total des données 2015-2016 pour ce lieu), N=118

	Etat global	Quantité de déchets	Dégâts	Bruit
Coef.corr entre météo et...	0.4	-0.4	0.1	-0.4
De manière faible à moyenne, la relation nuisances/météo se lit donc ainsi	Plus il fait mauvais, meilleur est l'état global	Plus il fait mauvais, moins il y a de déchets	<i>n.a</i>	Plus il fait mauvais, moins il y a de bruit

Source : Données évaluation d'impact CRRC

Pour continuer à vérifier si le mauvais temps a pu contribuer aux résultats meilleurs de 2016, on compare les avis avant/après en sélectionnant uniquement les soirs de beau temps et de temps changeant (donc en excluant les soirs de pluie) : les indicateurs restent significativement meilleurs après qu'avant pour trois indicateurs sur quatre (état global, dégâts, bruit ; mais pas pour les déchets)<sup>15</sup>.

La météo joue donc certainement un rôle dans les meilleurs résultats de 2016, mais elle n'explique pas tout à elle seule.

De manière intéressante, on observe une corrélation faible entre la météo et la fréquentation (0.3), et aucune entre la fréquentation et les nuisances. La variable de la fréquentation semble donc peu présente dans l'explication des nuisances. On en tire que s'il fait beau, qu'il y ait beaucoup ou peu de monde, les nuisances sont légèrement plus élevées, et que c'est probablement dû au fait que les gens restent plus longtemps sur place – ou que le beau temps rend plus volubile, mais cela est un débat ancien et encore ouvert en psychologie....

### Parc MUDAC

Au MUDAC, les avis sont meilleurs en 2016 pour tous les indicateurs, avec cependant des degrés de significativité moindre qu'à Derrière-Bourg, car uniquement les dégâts montrent une différence significative. Une situation initiale meilleure explique probablement que l'évolution n'a pas pu avoir le même degré d'intensité qu'à Derrière-Bourg. Cela rejoint notre hypothèse posant qu'à partir d'un certain point de bascule, le « prix » à payer en termes de présence pour réduire le peu de nuisances qui demeurent devient trop élevé par rapport au résultat.

Tabl. 3 : Evolution des avis sur les nuisances au Parc MUDAC

	2015 (avant CN), N=66	2016 (avec CN), N=55
Etat global	89% le jugent bon	96% le jugent bon
Quantité de déchets	85% la jugent faible	92% la jugent faible
Présence de dégâts	<b>94% répondent non</b>	<b>100% répondent non</b>
Bruit	69% le jugent faible	75% le jugent faible

Source : Données évaluation d'impact CRRC

En gras les résultats qui montrent une différence significative, à  $p < 0.1$  pour les dégâts.

<sup>15</sup> Une comparaison encore plus fine entre soirs uniquement de beau temps montre des opinions toujours meilleures en 2016, mais la différence avec 2015 n'est plus significative en raison d'un nombre de cas plus restreint.



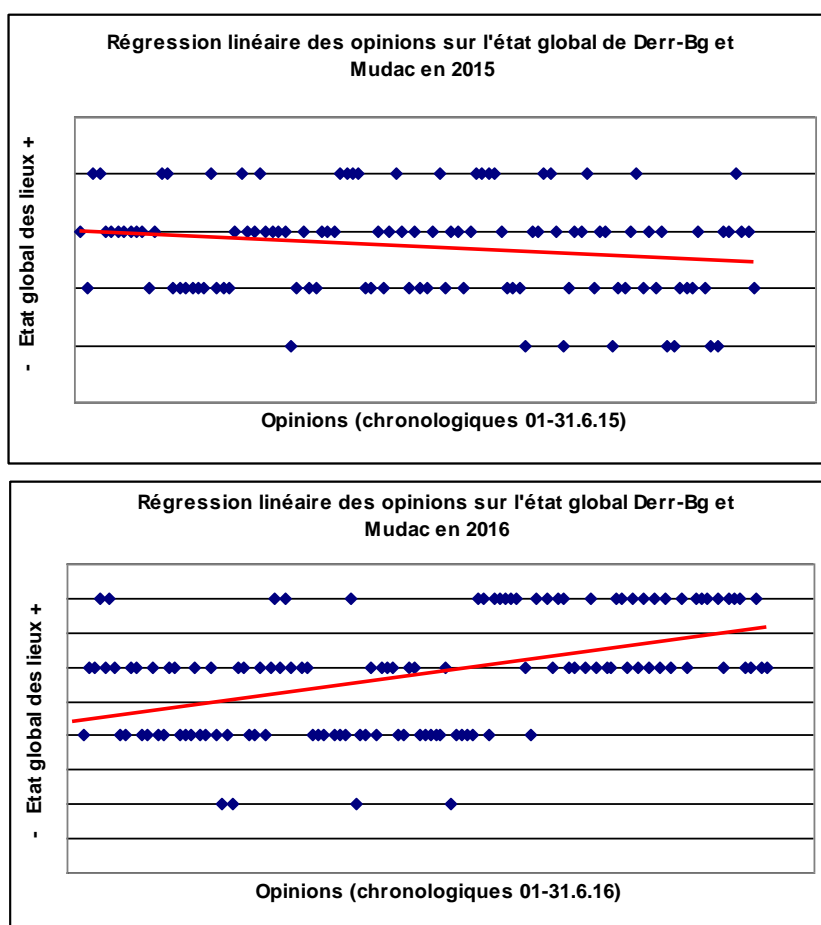


Concernant le lien avec la météo, on observe ici aussi, comme à Derrière-Bourg, une corrélation faible entre météo et nuisances, selon une répartition identique à celle obtenue pour Derrière-Bourg.

\*\*\*

Enfin, dernier élément d'analyse: durant juin 2015, on a observé une tendance à la péjoration de l'état global, à mesure que la fin de l'année scolaire approchait. En 2016, c'est le contraire, puisque l'état global montre une tendance d'amélioration.

Graph. 1 Evolution de l'indicateur « état global » durant juin 2015 (N=111) sans CN et juin 2016 avec CN (N=129)



Source : Données évaluation d'impact CRRC

En conclusion, il ressort que malgré le poids de la météo, qui influence l'état des parcs, les CN ont un effet probable de réduction des nuisances, à différencier selon les types de nuisance et de lieux, et que cet effet est durable sur, en tous cas, le mois d'analyse.

Notons au titre de l'identification des priorités que c'est, parmi les nuisances répertoriées, la quantité de déchets qui est la plus corrélée, de manière forte à 0.8, avec le jugement sur l'état global. Cela confirme l'importance de sa réduction. C'est, à la différence du bruit, une nuisance avec une certaine durabilité. De plus, même si une partie des évaluateurs a changé, il existe une grande cohérence dans la description des déchets principaux entre 2015 et 2016 : Papier/cigarettes : 71% et 73% ; verre cassé : 24% et 22% ; bouteilles PET ; verre et canettes : 57% et 53%.

## Conseil communal de Lausanne

### Rapport de la commission no 97 chargée de l'étude du préavis 2017/23 « Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois »

---

La Commission s'est réunie à deux reprises à savoir :

- le lundi 11 septembre 2017 de 17h00 à 19h00 à la Salle des commissions de l'Hôtel de Ville
- le lundi 9 octobre 2017 de 17h00 à 19h20 à la Salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Participant(e)s à la première et/ou deuxième séance :

Président	M.	Jean-Daniel Henchoz, rapporteur
Membres présents	Mme	Esperanza Pascuas Zabala
	Mme	Gaëlle Lapique
	M.	Xavier de Haller (remplaçant M. Pernet) - 1 <sup>ère</sup> séance
	M.	Dominique Gigon (remplaçant M. Gaillard)
	M.	Philipp Stauber (remplaçant M. Di Giulio)
	M.	Quentin Beausire
	M.	Philippe Mivelaz
	M.	Xavier Company
	M.	Johann Dupuis
	M.	Axel Marion
	M.	Jean-Luc Chollet
	M.	Jacques Pernet – 2 <sup>ème</sup> séance
	Pour la Municipalité	M. Pierre – Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie
Membres de l'Administration	M. Mathias Schaer, délégué à l'Observatoire de la sécurité	
	M. Vincent Léchaire, chef de l'unité des correspondants de nuit 1 <sup>ère</sup> séance	
	M. M. Tanguy Ausloos (TA), délégué à la jeunesse pour la 1 <sup>ère</sup> séance	
	Mme Estelle Papaux, secrétaire générale EJQ pour la 2 <sup>ème</sup> séance	
Notes de séances	M. Mathias Schaer	

\*\*\*\*\*

Après avoir ouvert la première séance du 11 septembre, le président-rapporteur J-D Henchoz propose qu'elle se déroule de la manière suivante :

- 1) Liste de présence aux séances et de participation aux soirées d'immersion
- 2) Présentation du staff accompagnant M. Le directeur.
- 3) Présence de MM Schaer et Léchaire en adéquation et leurs contributions aux soirées d'immersion pour les membres de la commission.
- 4) Présentation du préavis
- 5) Synthèse des rapports par M. Schaer
- 6) Tour de table suite aux soirées d'immersion
- 7) Discussion générale sur le préavis et si requis sur les rapports
- 8) Discussion du préavis point par point
- 9) Amendement (s), vœux
- 10) Vote

Ce scénario est admis.

#### Présentation du préavis

**M. le directeur, Pierre-Antoine Hildbrand**, relève que dans ce projet des CN, il a pris le relais de son prédécesseur, M. Grégoire Junod, à l'origine de la création des CN (préavis 2014/79), lors de son arrivée à la Municipalité en juillet 2016. Sur la base des rapports internes et externes et des échanges avec différents services de la Ville, notamment la police, sur la base aussi des séances avec des riverains, le dispositif des CN

l'a non seulement convaincu, mais aussi poussé à l'accroître. Il est donc proposé de maintenir et de développer l'activité des CN (de 7 à 14 personnes, en plus du chef). Il relève que, à Zurich, les SIP : « Sicherheit Intervention Prävention » ou traduit librement « Prévention des mesures de sécurités » des communes y sont parties en utilisant moyennant finance leurs services.

### **Synthèse des rapports (M. Schaer)**

Deux rapports externes ont été mandatés par la Municipalité :

- Le premier se fondant sur des observations de 2015 et 2016, soit antérieurement à et pendant la mise en œuvre des CN, est le fait du Centre romand de recherche en criminologie. Ce document met en comparaison les situations avant et après l'arrivée des CN pour évaluer leur impact sur les déchets, le bruit, le vandalisme et l'état général de deux parcs centrés.
- Le deuxième rapport, confié à l'entreprise TC Consult s'attache aux aspects organisationnels, aux processus, et à la réceptivité des messages des CN. Il se base sur des observations *in situ* et sur des entretiens menés avec différentes parties prenantes (services de la Ville, police, partenaires privés et parapublics notamment).

L'opportunité de la mise sur pied du dispositif :

- Les CN sont une réponse adéquate aux pratiques de consommations constatées dans les espaces publics et à la fréquentation accrue du domaine public les soirs de fête, inspirée d'une vision nationale, voire européenne, à confier certaines tâches de régulation à des agents publics autres que la police pour effectuer un travail davantage axé sur le dialogue et la médiation.

Sur l'organisation des CN :

- Les jours de travail des CN proposés correspondent aux besoins. Leurs horaires viennent compléter de manière adéquate la présence d'autres acteurs préventifs en place ;
- L'efficacité des CN est jugée très bonne, dans la mesure où le travail administratif est presque nul. Près de 90% du temps de travail est passé sur le terrain
- Les RH, et plus particulièrement les milieux professionnels dont sont issus les CN, sont conformes aux tâches pluridisciplinaires accomplies (santé, social, sécurité).

Sur les modes d'action :

- La réceptivité des noctambules aux messages des CN et le fait qu'ils ne soient pas assermentés sont de nature à changer de comportement et d'attendre un impact sur le plus long terme.
- L'impact constaté est jugé positif (bon à très bon) par les évaluations avec un impact sur les déchets, les dégâts, état global, le bruit et ceci quelle que soit la météo.

L'évolution souhaitée

- Une plus grande flexibilité sur les horaires et les jours de travail est préconisée pour « coller » au plus près des pratiques constatées lors des différentes saisons et selon la fréquentation constatée ;
- Il est recommandé d'étendre le dispositif à d'autres jours et d'autres quartiers de Lausanne (les pratiques des noctambules consistent également à fréquenter les parcs des quartiers périphériques avant de se rendre au centre, comme le document l'étude *youth@night*, disponible sur [www.lausanne.ch/observatoire](http://www.lausanne.ch/observatoire));
- Il est recommandé de proposer une prestation de médiation formelle entre parties en conflit (concierges, riverains et usagers par ex.) ;
- Une gestion davantage axée sur les liens entre objectifs et prestations effectuées est préconisée. Pour cela, une meilleure définition de ceux-ci est recommandée. Cette recommandation a d'ores et déjà fait l'objet de réflexions, ce qui a abouti au tableau sur les objectifs et prestations des CN décrits en page 11 du préavis.
- Une meilleure accessibilité des CN est recommandée également. Les intervenants devraient pouvoir être sollicités « en direct » soit par un numéro dédié, soit par l'intermédiaire du 117 ;

- Il s'agit encore de ne pas oublier, dans le cadre des politiques nocturnes, d'autres mesures possibles et souhaitables pour améliorer la qualité de vie la nuit : mise à disposition de lieux idoines pour les jeunes, ouverture de salles de gym, ou encore mise en réseau des acteurs de la nuit.

### **Tour de table**

Sous réserve de questions qui interviendront dans le cadre de la discussion générale et lors de l'examen du préavis, les commissaires qui ont participé aux soirées d'immersion accueillent très positivement le projet. De leur constat il peut - être relevé entre autres :

Equipe compétente, pluridisciplinaire (santé, social, sécurité) et complémentaire, animée d'un grand professionnalisme, bénéficiant de la confiance engrangée sur le terrain et du respect qui leur est dévolu par les noctambules. Interaction basée sur la médiation et la discussion avec tact, prudence, doigté et sensibilité, le tout visant le désamorçage et la réduction des risques. Une ombre a été décelée non pas envers les CN mais de la pertinence politique des objectifs du dispositif, aspect qui sera reprise dans le cadre de la discussion générale.

### **Discussion générale**

En ouverture de ce point, le président invite les commissaires à axer la discussion sur le préavis essentiellement, les questions sur les rapports devant rester l'exception.

Des quatorze interventions et questions des commissaires il ressort, sous forme de synthèse

### **Le financement**

Un commissaire s'interroge quant aux incidences sur le budget et se demande si les dépenses sont utiles comparativement à d'autres solutions possibles tout en relevant que si les incivilités et infractions baissent, cela pose un vrai questionnement à savoir : pourquoi investir d'avantage. Alors que d'autres évoquent la possibilité de demander une participation du Canton et d'autres Communes, l'un d'eux relève que l'augmentation du budget n'est pas excessive et que 0.1 ept est faible pour le travail administratif. Allant dans le même sens, un autre commissaire relève qu'il y a une réduction des coûts supportés théoriquement par d'autres services grâce à l'action des CN (déchets, police, santé par ex.). C'est difficile à quantifier. C'est une force des CN : agir en amont des problèmes occasionnés et pour lesquels on dépense de l'argent

### **Réduction des risques et des incivilités**

En relation avec sa réserve au sujet de la pertinence politique, un commissaire souhaite préciser : dans la définition des objectifs politiques, il y a une hiérarchie entre l'objectif de réduction des incivilités et celui des risques liés à la fête. Dans la pratique, cette distinction est plus fine. On définit maintenant un nouveau mandat, ce qui importe qu'il faut remettre en accord le mandat politique confié aux CN avec le travail pratique et les missions qu'ils effectuent réellement sur le terrain.

Sur le même thème – mandat politique- un autre intervenant ne constate pas de bataille rangée à Lausanne. La « pacification » n'est pas (ou plus) le bon terme actuellement. Le rapport de TC Consult, p.11, dit que les rôles des différents intervenants en place doivent être définis

Un autre commissaire relève que les évaluateurs (CRRC) n'ont pas pris en compte les jeunes eux-mêmes. Le point faible de ce type de projet transversal est souvent la mise en réseau. Qu'a-t-il été mis en place ? Il y a un potentiel énorme en matière de réduction des risques

Une dernière intervention, sur ce point, s'inscrit dans le fait que les CN ne se présentent pas en opposition à la police, mais en tant que dispositif complémentaire. Sur la réduction des risques faut-il peut-être aussi prendre en compte la baisse des intoxications aiguës à l'alcool, comme en témoigne la fermeture du centre de dégrisement.

### **Coordination**

Plusieurs commissaires relèvent que les CN gagnent aussi à être des électrons libres dans le dispositif. Il faut faire attention à ne pas perdre de l'indépendance. Les CN ne se superposent pas à l'existant, ils complètent d'autres services. Mais ce serait pervers de démanteler l'acquis sous prétexte que les choses vont mieux. L'extension dans les quartiers aussi semble pertinente, tous les jours de la semaine, et pour tous les habitants. Cela va permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants

L'un d'eux insiste sur fait que les CN arrivent en amont, ce qui les distingue aussi du travail de la police. Par ailleurs, effectivement, la hiérarchie des objectifs pourrait être discutée. Un autre constate qu'avant et après 23h, le travail des CN est différent. Les CN ne sont pas là pour faire un suivi psychologue des noctambules. Il y a un vrai risque de faire faire un suivi social ou psychologique des usagers. La coordination des acteurs et services doit effectivement être développée

#### **Horaire et mobilité**

Un commissaire souhaite poser des questions sur les nouvelles missions : déploiement des CN dans d'autres zones et réponses à des appels. Sur la souplesse des horaires de travail, il faudrait peut-être préciser également. Sur les jours de pluie, il s'agirait peut-être aussi d'apporter plus de détails. Un autre se demande si en étendant à d'autres quartiers, il ne serait pas souhaitable que les CN disposent d'un véhicule ? Doivent-ils avoir un numéro d'urgence ? Il faut aller par pallier.

#### **Réponses « synthétisées » de M. le directeur Pierre-Antoine Hildbrand et de MM Mathias Schaer et Vincent Léchaire**

**M. le directeur** se réjouit des interrogations et questions qui trouvent leurs réponses dans le même ordre que la discussion générale

#### **Sur le financement**

Sur les coûts d'opportunité : il est difficile d'évaluer précisément l'impact des mesures par rapport à d'autres. Mais il constate que d'un point de vue financier, le projet s'inscrit dans les marges de manœuvre possibles par la Ville. Pour la subvention cantonale, une demande a été faite. Si cette piste échoue, alors un contact direct pourra être fait auprès du Département cantonal de la santé et de l'action sociale. Une évaluation sera alors proposée sur la réduction des risques. Comme à Zurich, il serait possible de proposer la prestation à d'autres communes.

#### **Réduction des risques et des incivilités**

Le concept initial de « SIP » lausannois avait fait, avant le rapport-préavis 2014, l'objet d'une consultation large. Selon les résultats de cette consultation, et surtout parmi les acteurs de la santé, le double objectif sanitaire et sécuritaire était vu comme source d'échec. C'est aussi pour cette raison que l'objectif sécuritaire apparaît en premier, c'était en réaction à la consultation. Dans le nouveau projet décrit en page 11 du préavis, l'objectif de réduction des risques n'est plus décrit comme « secondaire ». De plus, dans la pratique, les CN abordent presque toujours cette question avec les noctambules dans la mesure où cela permet d'amorcer un dialogue bienveillant. C'est ensuite que viennent les questions de salubrité, de propreté et de tranquillité notamment

La réduction des risques est vaste et varie selon les heures d'intervention. Il y en a dans les clubs (réalisée ponctuellement dans le cadre du projet « Night life » de la FVA). Pour les CN, la réduction des risques ne se fait pas que sur le long terme, et elle se fait même surtout sur le moment. Elle a également un sens ainsi. La réduction des risques se fait tout au long de la soirée, avec un accent particulier et des modes d'intervention un peu différents à partir de vingt-trois environ. Lorsqu'une femme est aidée à traverser la rue ou à prendre un taxi alors qu'elle est en situation d'intoxication aiguë à l'alcool, il s'agit aussi de prévention des risques.

#### **Coordination**

Il a été décidé de ne pas attribuer un numéro spécifique pour les CN pour garantir une trace des sollicitations en commun avec la police. Ce sont les appels du 117 qui seront déviés pour une partie bien sélectionnée des sollicitations du public. Il y a un groupe, la « plateforme incivilités » qui coordonne notamment les constats, et leur résolution, par les CN et par d'autres services.

La « plateforme incivilités » se réunit une fois par mois et rassemble de nombreux services (parcs et domaines, propreté, délégation jeunesse, brigade des mineurs, opérations de police et écoles). Cette coordination est donc très régulière, elle a été mise sur pied par l'observatoire de la sécurité avec l'arrivée des CN. En ce qui concerne la coordination dans le domaine de la santé, il est fait le même constat que les évaluateurs, cela manque un peu. Il faut également replacer le contexte du projet : il s'agissait d'une expérience pilote, avec des réticences provenant des milieux de la santé. Il semblait donc préférable de ne pas presser les choses et d'éviter d'organiser un réseau sans en avoir la légitimité et sans savoir si le projet serait pérennisé.

La coordination doit par ailleurs, effectivement, se développer dans le domaine de la santé et pour des problématiques localisées hors du centre-ville, mais dans les quartiers, l'observatoire de la sécurité n'est peut-être pas l'acteur le plus indiqué. Une coordination se fait par ailleurs très régulièrement sur le terrain avec les agents de sécurité par exemple ou dans le cadre des activités (avec les TSHM, Hemostaz, les clubs, etc.). Un important travail de réseau est donc effectué sur le terrain au quotidien, au-delà de structures déjà en place

### **Horaire et mobilité**

Sur ces problèmes effectivement constatés, il est parfois difficile pour l'équipe de concilier un travail à temps partiel en soirée avec une autre activité professionnelle. Il s'agit aussi d'être prudent dans le déploiement des CN et dans les taux de travail proposés, pour éviter des surcharges (épouement) du personnel. Il faut également veiller à ce que la proximité des CN avec leur public-cible en viennent à les considérer « en grands frères »

A propos de l'amplitude horaire des CN : elle a été définie en fonction des rapports mais aussi de l'expérience des CN sur le terrain. Il n'est pas demandé d'étendre cet horaire au-delà de 2h car d'autres acteurs interviennent.

Le président, constatant que le temps dévolu à une séance est échu et que la parole n'est plus demandée, propose de lever la séance. Agenda en mains les commissaires s'accordent pour poursuivre leurs travaux le lundi 9 octobre à 17h00 au même endroit. En prévision de cette deuxième séance les notes de la première seront adressées « pour mémoire » aux commissaires et l'ordre du jour sera respecté en abordant le préavis « point par point ». De même l'amendement suggéré par un commissaire sera déposé à temps.

### **Discussion point par point suite (deuxième séance)**

**Précisions** : seuls sont rapportés les points objet de questions

#### *1.- Objet du préavis*

Un commissaire relève qu'il s'agit du seul endroit où il est question de la lutte contre le harcèlement. M. le directeur annonce précise, à ce sujet, qu'il n'est pas souhaitable que la commission traite cette problématique de manière « accessoire » dans le cadre des activités des CN et annonce un préavis portant sur ce problème pour la fin 2017.

#### *3.- Création d'une Unité de sécurité, intervention et prévention (SIP)*

##### *3.1 Contexte*

Plusieurs commissaires interrogent sur les expériences d'autres villes et en particulier de Zürich. Fondamentalement **M. le directeur et le délégué à l'Observatoire de la sécurité (OS)** rappellent que lors la rédaction du préavis en 2014 il a été fait état des prestations éprouvées dans d'autres villes suisses (voir préavis 2014/79 ch. 6.1.1.2 p.13 ss.) et que ce chapitre ne fait que présenter la mise en place initiale des CN.

##### *3.2 Recommandations issues des évaluations*

Une intense discussion s'engage autour de la quotité de travail à 80 %. D'aucuns estiment que ce pourcentage devrait être augmenté, de rendre le travail plus attractif, qu'il est difficile de concilier plusieurs activités professionnelles, facteurs de fatigue et de précarité. D'autres soutiennent qu'il est important de ces personnes aient aussi une autre activité et qu'il sied de ne pas oublier qu'il s'agit essentiellement d'un travail de nuit et que le fait d'une augmentation pourrait déboucher aussi sur des « familiarités », ce qui n'est pas le but visé. Enfin un commissaire rappelle qu'il n'appartient pas au CC de s'immiscer dans la gestion des ressources humaines ressortissant à la compétence de la Municipalité.

**M. le directeur** relève que ce n'est pas l'objectif de la Municipalité de favoriser le travail de nuit. Il est donc préférable d'avoir *quelques personnes* à 80% à titre d'encadrement, et non pas l'entier de l'équipe. Les personnes « anciennes » pourraient avoir un rôle de leaders, et ainsi constituer des personnes de référence. Le renouvellement de personnel peut être intéressant, pour ne pas avoir les mêmes intervenants auprès du même public. Il faut donc trouver un bon équilibre.

### *3.3.1 Un besoin de pérennisation et d'extension confirmé par les évaluations et la recherche scientifique*

Les interrogations portent tant sur l'extension de l'horaire de travail de jour, la flexibilité des horaires s'il ne serait pas utile d'augmenter les TSHM, sur la coordination et la présence dans les autres quartiers et entre autres celui se rapportant à la zone de prostitution. Revient aussi l'application sur le harcèlement de rue.

**M. le directeur** relate la différence entre CN et TSHM qui a été documentée dans le premier préavis. Les CN s'occupent du comportement des gens. Les TSHM eux s'occupent des problèmes ou des personnes elles-mêmes. Les formations sont différentes entre CN et TSHM, d'autres classes salariales aussi.

Sur l'application informatique, la PML a mis au point une application permettant de géo localiser les interventions et les incivilités. L'activité des CN s'intégrera à cette plateforme.

A propos de la coordination, **M. le délégué à l'OS**, précise que pendant ces deux années pilote, le centre-ville a constitué la zone prioritaire. Cette zone ne constitue a contrario pas le lieu principal de travail des TSHM. Et il précise qu'un document très pragmatique rédigé conjointement entre TSHM et CN a été fait pour répartir les rôles et préciser les lieux et moments de coordinations.

### *3.3.2 Un même objectif, des modes d'actions plus variés*

Un commissaire, se référant au rapport TC Consult p.6 trouve gênant le terme « rechignent » alors que lors de la soirée avec les CN le contact CN- PML est apparu très bon. Cette remarque tirée d'un rapport d'évaluation, vaut, déclare M. le directeur, comme citation et tend à démontrer que la PLM peut se trouver parfois en contradiction entre « faire du social et la sécurité ».

### *3.3.3 Développement des capacités de réaction des CN – prise en charge de tâches sur mandat de la police ou d'autres partenaires*

Un commissaire s'interroge, à propos des appels transmis du CP aux CN, sur la question de savoir s'il n'y a pas une mesure tendant à dévoyer la mission des CN.

**M. le directeur** rappelle que l'on veut justement continuer à ne pas donner de caractère répressif aux CN. Des gens appellent le 117 pour du bruit, source de mobilisation des CN qui ont pour tâche d'évaluer la situation sans recourir à la répression.

### *3.4.1 Synthèse du projet*

La notion de « taux terrain » à 90% fait question à savoir si elle concerne tous les intervenants et s'il n'y a pas une flexibilité et fonction des saisons.

**M. le directeur** confirme que le temps passé à l'extérieur s'inscrit dans la plus-value apportée au dispositif, les tâches administratives étant quasi absentes hormis celles affectant le responsable de l'équipe. Il appartiendra aussi à ce dernier d'agir en fonction des priorités opérationnelles dans lesquelles la météo jouera un rôle.

### *3.6 Budget de l'unité des Correspondants de nuit*

Les commissaires apprennent que le montant de CHF 29'500.00 se rapportant aux mandats comprennent la formation continue collective et de mandats requis à l'externe.

Des interrogations sont dirigées envers le groupe Mobimo à qui il devrait être possible de demander une participation aux frais vu « l'intérêt » que représente pour cette entreprise les CN tant dans son chiffre d'affaires que dans l'accès à ses locaux.

**M. le directeur** entend préciser que si Mobimo est propriétaire de la surface il n'en reste pas moins que ce domaine est assimilé à « du public » pour ce qui est de la sécurité publique. De ce fait la prise en charge des tâches régaliennes est à la charge de la collectivité quel que soit le lieu d'intervention. Et de confirmer que l'on peut imaginer solliciter le Canton voire d'autres communes, comme déjà évoqué dans la cadre de la discussion générale (Financement).

Si l'utilisation de véhicules d'autres services se révèle une très bonne idée, la question de l'équipement (gilet de sécurité, gants) reste ouverte.

### 3.7 Incidences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général SE

Un commissaire pose la question de savoir quels seraient l'affectation des fonds issus d'une subvention cantonale. **M. le directeur** répond qu'ils (les fonds) pourraient être utilisés par d'autres services non-subventionnés et/ou entrer dans les comptes du SG.

4, 5, 6, 7, 8,9 et 10. Ces points faisant état de compétences municipales, la discussion n'est pas jugée opportune.

#### **Amendement**

Comme il l'a été annoncé un amendement, pouvant constituer une conclusion 3 a été déposé en les termes ci-après :

*"D'approuver que le mandat confié aux Correspondants de nuit accorde une priorité analogue aux missions préventives et aux missions sécuritaires, et que l'affectation concrète des moyens entre ces tâches soit déterminée par les responsables directs du projet, selon une auto-évaluation continue des besoins sur le terrain. »*

Une discussion nourrie s'engage au sujet de cette proposition d'amendement. Après que son auteur ait développé son fondement axé sur une extension des tâches des CN dans le domaine social et sécuritaire, les commissaires s'exprimant considèrent que l'état actuel est satisfaisant et en harmonie avec la volonté municipale déjà évoquée dans le préavis 2014/79.

Une proposition, tendant à aboutir à un consensus écartant toute question d'autogestion au sein des équipes de l'administration tout comme la cogestion hors compétences du Conseil communal, est formulée en ce sens que la conclusion 2,

Ainsi libellée :

« d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des tâches sécuritaires, préventives et de terrain réaffirmées, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3. »

Soit modifiée comme suit :

« d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des objectifs préventifs, sécuritaires et de réduction des risques réaffirmés, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3. »

#### **Vote de la conclusion 2 amendée.**

A l'unanimité la commission s'exprime pour cette nouvelle conclusion amendée

#### *11. Conclusions*

#### **Vote des conclusions séparément :**

La conclusion 1 est votée acceptée à l'unanimité  
La conclusion 2 amendée est acceptée par 11 OUI et 1 une abstention

Le président adresse ses remerciements à l'ensemble de la commission pour la qualité des débats tenus dans un excellent état d'esprit.

Lausanne, le 16 octobre 2017

Le rapporteur : Jean-Daniel Henchoz

